

Patrick Charaudeau
Dominique Maingueneau

DICTIONNAIRE D'ANALYSE DU DISCOURS

Avec la collaboration de Jean-Michel Adam,
Simone Bonnafous, Josiane Boutet,
Sonia Branca-Rosoff, Catherine Kerbrat-Orecchioni,
Sophie Moirand, Christian Plantin

Et de Ruth Amossy, Jean-Claude Beacco,
Marc Bonhomme, Annie Borzeix, Sylvie Bruxelles,
Claude Chabrol, André Collinot, Jacques Cosnier,
Fabienne Cusin-Berche, Pierre Fiala, Béatrice Fraenkel,
Bernard Gardin, Michèle Grosjean, Jacques Guilhaumou,
Philippe Lane, Pascal Marchand, Henning Nølke,
Gérard Petit, Maurice Tournier, Véronique Traverso,

Éditions du Seuil
27 rue Jacob, Paris VI^e

Exposition discursive

Cette expression tend à désigner l'environnement constitué des énoncés, textes ou discours, auquel est exposé tout acteur placé dans un espace social donné : le citoyen d'une démocratie avancée, le professionnel d'une multinationale ou l'acteur d'un système éducatif, comme le pose par exemple C. Develotte (1996 : 143) : « Nous appelons *espace d'exposition discursive* l'environnement d'énoncés auquel sont exposés tels ou tels acteurs du système éducatif considéré. C'est en fonction de cet espace d'exposition discursive que chaque agent du système éducatif configure à un moment donné ce que nous appelons son *espace de production discursive*, c'est-à-dire les discours qu'il peut tenir dans l'institution, en fonction de son espace d'exposition discursive. »

Si la notion originelle a été empruntée à l'acquisition des langues (l'exposition à une langue naturelle est nécessaire à son apprentissage), son transfert à l'analyse du discours permet de prendre en compte l'inégalité de l'exposition discursive et ses conséquences sur la transmission et l'appropriation des savoirs, ou sur la saisie des informations. Ainsi la maîtrise des genres* discursifs circulant dans notre communauté native ou dans les communautés* discursives avec lesquelles nous entrons en contact ne va pas de soi, parce que nous ne sommes pas exposés aux mêmes discours, selon les espaces culturels, familiaux, sociaux et professionnels que nous parcourons (Moirand éd., 1996 : 6). Par ailleurs, une exposition à une grande diversité de genres discursifs, eux-mêmes saturés de diverses hétérogénéités (sémiotiques ou énonciatives), peut conduire à un état d'*insécurité* discursive* si l'on ne maîtrise pas la diversité des fonctionnements textuels et intertextuels auxquels on se trouve exposé (Moirand 2000, 2001).

► Dialogisme, Mémoire discursive

S. M.

Expressive (fonction –) ➡ Fonctions du langage

F

Face

La notion de *face* est centrale en pragmatique* et analyse des interactions, car c'est sur cette notion que repose la théorie de la *politesse* linguistique* aujourd'hui dominante (Brown et Levinson 1978, 1987). Le mot est à prendre au sens figuré qu'il reçoit dans les expressions de la langue ordinaire « perdre la face », « sauver la face » (expressions que les dictionnaires nous disent importées du chinois au milieu du XIX^e siècle), c'est-à-dire au sens de « prestige », « honneur », « dignité ».

Dans le modèle de P. Brown et S. Levinson, la notion est encore étendue par incorporation de ce que les éthologues des communications (comme E. Goffman) appellent *territoire*. Ces auteurs distinguent en effet pour tout sujet *deux faces complémentaires*, la *face négative* (ensemble des territoires du moi : territoire corporel, spatial, temporel, biens matériels ou symboliques) et la *face positive* (ensemble des images valorisantes que les interlocuteurs construisent et tentent d'imposer d'eux-mêmes dans l'interaction). Car chacun cherche à conserver intacts, voire à accroître, son territoire et sa face (positive) : c'est le *face-want* (désir et besoin de face). Mais il se trouve que ce désir est souvent contrarié dans l'interaction : tout au long du déroulement de l'échange, les participants sont amenés à produire des actes (verbaux et non-verbaux), dont un grand nombre constituent des menaces potentielles pour l'une ou l'autre de leurs faces – sur la notion de face, vient alors se greffer celle de *Face Threatening Acts* (FTAs, « Actes menaçants pour les faces »).

Pour P. Brown et S. Levinson, les actes de langage se répartissent ainsi en quatre catégories selon la face qu'ils sont susceptibles de menacer : (1) *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les accomplit* : c'est par exemple le cas des promesses, par lesquelles on s'engage à faire, dans un avenir proche ou lointain, quelque chose qui risque de venir léser son propre territoire. (2) *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les accomplit* : aveux, excuses, autocritiques et autres comportements « auto-dégradants ». (3) *Actes menaçants pour la face négative de celui qui les subit* : offenses proxémiques, contacts corporels indus, agressions visuelles, sonores ou olfactives, mais aussi questions « indiscrettes », ordres, interdictions, conseils, et autres actes qui sont à quelque titre dérangeants et « impositifs ». (4) *Actes menaçants pour la face positive de celui qui les subit* : critiques, réfutations, reproches, insultes, moqueries et autres comportements vexatoires.

À côté de ces actes menaçants, il convient d'admettre l'existence d'actes au contraire valorisants, ou « gratifiants », pour les faces, comme le cadeau, le compliment, le remerciement ou le vœu, actes baptisés par C. Kerbrat-Orecchioni (1996) *Face Flattering Acts (FFAs)*. Ajoutons qu'un même acte peut fort bien (c'est même le cas général) relever simultanément de plusieurs catégories, soit qu'il risque d'endommager plusieurs faces à la fois (par exemple, l'aveu menace à la fois le territoire cognitif du locuteur et son narcissisme, car on n'avoue que ce qui est « inavouable » ; l'ordre atteint à la fois les deux faces de son destinataire, qu'il dérange tout en le rabaissant), soit qu'il fonctionne en même temps comme un FTA et comme un FFA (par exemple, le compliment est pour son destinataire un FFA relativement à sa face positive, mais un FTA relativement à sa face négative).

C'est à partir de ces notions de base que s'édifie le système de la politesse : celle-ci va consister, soit à adoucir la formulation des FTAs (*politesse négative*), soit à produire des FFAs, de préférence renforcés (*politesse positive*) – la politesse se ramenant dans cette perspective à ce que E. Goffman appelle le *face-work* (expression traduite en français par *figuration*), c'est-à-dire à un ensemble de procédés qui permettent de satisfaire autant que faire se peut aux exigences souvent opposées des faces en présence.

La formulation d'un acte de langage dépend donc fondamentalement de sa valeur par rapport au « système des faces », valeur qui

dépend elle-même du *contexte social et culturel* dans lequel se réalise l'énoncé (à la limite, un même énoncé peut valoir pour un FTA dans un contexte donné, et pour un FFA dans un autre contexte, et inversement). Le problème se pose en effet de l'universalité de ce système. Il est certain que les notions de face et de territoire sont soumises à des *variations culturelles* importantes, à la fois *qualitatives* (ces deux notions ne sont pas conceptualisées partout de la même manière [Ting-Toomey éd., 1994]), et *quantitatives* (on ne leur attribue pas partout la même importance : dans nos sociétés occidentales, le souci de préservation du territoire est particulièrement développé, alors que dans d'autres sociétés – dites « de l'honneur » ou « de la honte » – c'est à la face positive que l'on attachera une importance cruciale). Mais tous les chercheurs admettent néanmoins le caractère universel de ces notions (dans leur définition la plus générale), ainsi que l'importance des enjeux qui s'attachent dans toutes les sociétés au territoire et à la face, tout particulièrement dans les interactions « en face à face ».

► Acte de langage, Politesse, Rituel

C. K.-O.

Fermé / ouvert (discours –)

L'opposition entre discours *fermé* et discours *ouvert* (Maingueneau 1992 : 120) est fondée sur la relation entre producteurs et récepteurs d'un genre* de discours déterminé. Les discours se répartissent entre deux pôles :

- *Les discours fermés* sont ceux pour lesquels tendent à coïncider, quantitativement et qualitativement, l'ensemble des producteurs et l'ensemble des récepteurs ; situation caractéristique en particulier de la plupart des genres du discours scientifique, dans lesquels le public est en fait le groupe de ceux qui écrivent des textes de mêmes genres.

- *Pour les discours ouverts*, en revanche, il existe une énorme différence qualitative et quantitative entre la population des producteurs et la population des récepteurs. Le cas de la presse à grand tirage ou celui du discours politique sont exemplaires : les populations de producteurs sont des groupes très restreints à l'identité forte qui s'adressent à des populations de récepteurs très vastes et dont la caractérisation sociale est la plupart du temps très éloignée de la leur.

Cette distinction est graduelle. En outre, elle concerne davantage les *genres* que les *types* de discours* (politique, scientifique...). Il y a, par exemple, des genres de discours philosophiques qui visent un vaste public de non-philosophes.

► Communauté de communication, Communauté discursive, Genre de discours, Vulgarisation

D. M.

Figement

Ce terme désigne l'intégration d'une expression libre du discours dans le système de la langue. Il désigne aussi cette expression même, ou toute *collocation** à caractère néologique, en cours de lexicalisation. Sur le plan linguistique les *expressions figées*, ou *locutionnelles*, ou *idiomatiques*, ou *lexies*, se définissent par les contraintes qui limitent leur morphologie (Danlos 1981), et par la non-compositionalité de leurs composants sémantiques (Simatos 1986, G. Gross 1996). Néanmoins, le *figement* n'est pas indépendant des textes où il se réalise ; il semble difficile de le décrire sans s'appuyer sur des données issues de corpus situés (Fiala, Habert, Lafon et Pineira 1987).

Le *défigement*, opération inverse, consiste à rendre leur liberté combinatoire et leur valeur sémantique propre aux composants d'une expression figée. Il n'a pas la même portée que le figement. Celui-ci paraît une tendance générale, partiellement contrôlée seulement, de l'évolution de la langue. Le défigement, au contraire, semble relever d'une opération consciente et volontaire du sujet locuteur, qui vise un effet expressif par la remotivation de propriétés sémantiques et syntaxiques que le figement avait effacées. De nombreuses pratiques langagières en relèvent, à commencer par le calembour, mais aussi toutes les formes de détournement des unités phraséologiques* qu'on rencontre dans les pratiques publicitaires, les titres médiatiques, qui prétendent par là redonner vie et enrichir le sens de leurs discours (Fiala et Habert 1989).

► Formule, Langue de bois, Phraséologie

P. F.

Figuration Face

Figure

La rhétorique* est souvent identifiée à l'étude des « *figures* », c'est-à-dire de tout usage de la langue qui « s'éloigne plus ou moins de ce qui en eût été l'expression simple et commune », selon la définition de P. Fontanier (1968) : pas de figure sans « écart » (pour reprendre le terme qu'utiliseront plus tard les stylisticiens), et pas d'écart sans norme.

En rhétorique, la première tâche que doit affronter toute théorie des figures est celle de leur *nomenclature* et *classification* : « La tradition n'a cessé de répertorier et de classer de multiples groupes de figures, selon des rassemblements divers, hétérogènes, inégaux et contradictoires » (Molinié 1992 : 152 ; voir aussi Morel 1982). C'est à P. Fontanier, le « Linné de la rhétorique », qui entreprend en 1818 d'écrire un « traité complet » des figures, que l'on doit la taxinomie la plus riche et systématique en la matière : l'ensemble des figures inventoriées par Fontanier (une centaine) sont réparties en sept classes divisées en genres, espèces et variétés – mentionnons entre autres, outre les *figures de signification* ou *tropes*, les *figures de construction* (inversion, ellipse, zeugme, anacoluthie, etc.), les *figures d'élocution* (répétition, gradation, allitération, paronomase...), les *figures de style* (périphrase, apostrophe, comparaison, antithèse...), et les *figures de pensée* (prosopopée, concession, portrait...). D'autres typologies ont été proposées plus récemment (par exemple par Todorov 1967), reposant sur les distinctions fondamentales introduites par la linguistique moderne : le plan du langage (signifiant et/ou signifié) investi par la figure, le type et la dimension de l'unité concernée (phonème / graphème, morphème, mot, phrase, énoncé), ou le type d'opération logique impliqué (adjonction, suppression, substitution, permutation) (Groupe μ 1970).

On peut s'intéresser aussi aux *conditions d'emploi* des figures, ainsi qu'à leurs *fonctions* dans le discours : la tradition classique insiste sur leur fonction « ornementale », et en fait surtout des indices de « littérarité » (c'est dans la *Poétique* et non dans la *Rhétorique* qu'Aristote envisage les principales figures) ; B. Lamy (1701) assimile de son côté les figures au « langage de passions » ; d'autres les envisagent avant tout comme étant d'efficaces instruments de la persuasion...

Comme elles peuvent être chargées de valeurs multiples, les figures de rhétorique se rencontrent aussi dans les discours les plus « ordinaires », ainsi que le signale déjà Dumarsais. La plupart d'entre elles sont encore aujourd'hui bien vivaces, en particulier dans le discours de la publicité, où elles investissent le texte mais aussi l'image (Durand 1970). Dans une perspective *sémiologique* en effet, les figures de rhétorique sont envisagées en tant que procédés « trans-sémiotiques ».

En sémiotique textuelle (d'inspiration greimassienne), les « figures » sont des unités de contenu (s'attachant à un lexème ou syntagme) qui attribuent une valeur particulière aux rôles et fonctions actantiels. Ces figures s'organisent en « parcours figuratifs », qui forment eux-mêmes au niveau du texte global une « configuration discursive ».

*En pragmatique**, le mot « figure », entendu comme un doublet de « face* », a donné lieu au dérivé « figuration », terme utilisé parfois, dans le cadre des théories de la politesse* qui se sont développées récemment, pour désigner l'ensemble des procédés de « ménagement des faces » (*face-work*). Ce terme peut prêter à confusion, car les procédés qu'exploite la « figuration » ainsi entendue sont loin de se limiter aux « figures » de la rhétorique classique.

► Politesse, Rhétorique, Trope

C. K.-O.

Finalité ➡ Contrat de communication

Focalisation

Notion employée avec deux valeurs très différentes, l'une issue de la *narratologie*, l'autre de la *linguistique*.

En narratologie et particulièrement en narratologie littéraire, G. Genette (1972) a établi une tripartition qui a connu un grand succès entre **focalisations interne, externe et zéro**. La « focalisation zéro » correspond à la narration par un narrateur omniscient. La « focalisation interne » correspond au cas où « le narrateur ne dit que ce que sait tel personnage » (1972 : 206) et la « focalisation externe » au cas où le personnage est saisi par un observateur extérieur qui n'a pas accès à la psyché du personnage. Par la suite, on s'est davantage inté-

ressé aux marquages *linguistiques* du point de vue (Danon-Boileau 1982, 1995 ; Banfield 1995 ; Rabatel 1997). A. Rabatel a contesté l'existence d'une focalisation zéro, avançant que le point de vue, en fait, ne peut avoir que deux supports : le personnage ou le narrateur.

En linguistique, la focalisation est une opération (souvent synonyme d'**emphase***) qui met en valeur un constituant de la phrase, ou **focus**. R. Martin (1983 : 220) distingue focalisation **contrastive** (« Paul, lui, il dort ») et focalisation **identificatrice** (« C'est Pierre qui est venu »). Cela peut se faire par des moyens phonétiques (*insistance*) ou syntaxiques : en particulier la *dislocation* gauche (« Paul, il est malade ») ou droite (« Il est venu, Paul ») ou une extraction par *c'est... que* (« C'est au peuple que je m'adresse »). La focalisation linguistique croise des distinctions comme thème / rhème*, thème / propos, elle ne peut être appréhendée hors de la dynamique textuelle.

► Emphase, Point de vue, Présupposé, Thème / rhème

D. M.

Fonctions du langage

La notion de « **fonction du langage** » peut être prise au niveau de la *langue* comme du *discours*. En effet, chez certains linguistes (A. Martinet, M.A.K. Halliday par exemple), elle est liée à un postulat de philosophie du langage selon lequel la *structure* du système linguistique s'expliquerait par ses fonctions, définies comme ses finalités, ses buts : transmettre des informations, agir sur autrui, exprimer ses émotions, maintenir le lien social, etc. Mais d'autres linguistes ne parlent de fonctions qu'au seul plan du *discours*, sans prétendre expliquer par là la structure du système linguistique.

Les typologies des fonctions sont en général très abstraites. K. Bühler (1934) distinguait trois fonctions (d'expression, d'appel, de représentation). R. Jakobson (1963) en a ajouté trois autres, les six correspondant aux différents pôles du schéma de la communication. La fonction **émotive**, centrée sur l'émetteur du message, se manifeste par des exclamations, des interjections, des évaluations, etc. La fonction **conative**, centrée sur le destinataire, se manifeste par l'impératif, les interrogations, etc. La fonction **référentielle**, centrée sur le contexte, vise à représenter le monde (narration, exposition...). La fonction **phatique**, centrée sur le canal, le contact avec le destinataire, se manifeste

dans des formules telles que « Allô », « Vous m'entendez ? », etc. La fonction **métalinguistique**, centrée sur le code linguistique, permet de parler de ce code (« Par le mot X j'entends... »). Quant à la fonction **poétique**, centrée sur le message, elle est à la base de la poésie, des slogans, des proverbes... dans la mesure où elle emploie les signes pour leur signifiant comme pour leur signifié. Chaque texte est censé avoir une *fonction dominante* : référentielle pour un journal, phatique pour les conversations routinisées, etc. Une distinction aujourd'hui très usuelle oppose deux fonctions essentielles : une fonction **transactionnelle**, centrée sur la transmission d'information, et une fonction **interactionnelle**, centrée sur l'établissement et le maintien des relations sociales (Brown et Yule 1983 : 1). Cette dernière opposition recoupe pour une bonne part celle entre fonctions **idéationnelle** et **interpersonnelle** (Halliday 1970). D'autres, quittant le domaine du système linguistique, construisent des typologies de fonctions qui s'appuient sur une *grille communicationnelle* à base psycho-sociologique. Ainsi E.-U. Gross (1976) qui distingue des textes normatifs, incitatifs, informatifs, etc., ou H. Isenberg (1984) qui distingue des textes à visée ludique, religieuse, esthétique...

La perspective fonctionnelle de la phrase (anglais FSP : « *Functional Sentential Perspective* ») du Cercle linguistique de Prague a développé une théorie qui, partant du principe que la fonction majeure d'un énoncé est d'apporter des informations nouvelles, étudie les constituants d'un texte en considérant ce qu'ils apportent de nouveau à l'information, la *répartition dynamique du donné et du nouveau* (Danes éd., 1974). On retrouve ici la problématique de la progression* thématique.

Avec le développement des courants pragmatiques* et d'analyse du discours, la problématique des fonctions du langage a perdu de sa force. En effet, l'espace traditionnellement attribué à ces « fonctions » se trouve en quelque sorte pris en tenaille entre les classifications détaillées des actes* de langage et celles des genres* de discours. Par rapport aux typologies des fonctions, ces classifications présentent l'avantage d'avoir des appuis empiriques plus précis.

► Acte de langage, Genre de discours, Thème / rhème

D. M.

Fonctions du langage (au travail)

Les discours en situation professionnelle sont caractérisés par une relation étroite avec l'*action*, ce qui n'est pas le cas de toutes les situations de communication. La dimension praxéologique y est centrale : on parle en agissant, pour agir ou pour en faire agir d'autres. La dimension représentationnelle y est souvent moins importante, ce qui distingue nettement les discours au travail des conversations*, par exemple.

Les situations de travail sont diverses et les échanges verbaux multiples. On peut néanmoins y voir à l'œuvre trois grandes **fonctions du langage** : *instrumentale*, *cognitive* et *sociale*.

- **La fonction instrumentale.** Elle est repérable dans toutes les productions verbales qui permettent la coordination de l'action collective. Le travail est toujours une activité collective, et les communications, orales ou écrites, assurent la régulation des gestes et des actions afin d'arriver à un but commun. Les formes linguistiques sont souvent réduites : phrases nominales, verbes à l'infinitif, impératifs, suppression des adjectifs, listes, sigles, abréviations, élisions.

- **La fonction cognitive.** Les discours qui assurent la transmission des savoirs, ou qui permettent la résolution des problèmes, réalisent la fonction *cognitive*. Cette fonction est omniprésente dans toutes les activités de formation ou d'apprentissage, mais elle est toujours à l'œuvre dans le travail dès qu'il s'agit de surmonter des dysfonctionnements, de réparer une machine ou de faire fonctionner au mieux un logiciel. La forme privilégiée de cette fonction est le raisonnement, l'argumentation.

- **La fonction sociale.** Le travail assure une dimension de socialisation et d'intégration des personnes. Le langage en est l'un des vecteurs. Les discours permettent la construction de rapports sociaux et réalisent ainsi la fonction *sociale* du langage. Les façons propres de parler à un service, un atelier, un chantier servent de marqueurs d'identité de groupe. Les locuteurs créent des vocabulaires spécifiques qui leur permettent de se reconnaître comme membres d'un même collectif. Les formes privilégiées sont les argots, les blagues, les plaisanteries rituelles, les « bavardages ».

► Argot, Locuteur collectif, Maxime conversationnelle

J. B.

Footing

Traduit par « position », ce terme du sociologue américain E. Goffman désigne « la posture, l'attitude, la disposition, le moi projeté des participants » (1987 : 137) qui se manifestent dans les comportements, multiples car très instables, adoptés lors d'une « rencontre sociale », et qui rendent observables les « qualités sociales dont se réclament les participants » (*ibid.* : 135).

Exposée dans un chapitre du livre *Façons de parler* consacré à l'analyse des comportements langagiers, cette notion poursuit, en l'appliquant à l'observation des « scènes » de parole, la réflexion sociologique élaborée par E. Goffman dans *Les Cadres de l'expérience*. Les cadres sont des « schèmes interprétatifs » de l'expérience sociale qui « structurent les événements et l'engagement des acteurs » (1991) ; ils sous-tendent les routines sociales et les « jeux » qui en découlent. C'est donc à travers l'observation, et surtout les modifications ou les ruptures de cadres, que se construit et se donne à lire pour les participants – et l'analyste – « l'ordre de l'interaction » (1984). Pour les interactions verbales, la *position* est une pièce centrale du dispositif d'actions conjointes des interactants : « Chaque fois qu'un mot est prononcé, tous ceux qui se trouvent à portée de l'évènement possèdent, par rapport à lui, un certain statut de participation. La codification de ces diverses positions et la spécialisation normative de ce qui est une conduite convenable au sein de chacune constituent un arrière-plan essentiel pour l'analyse de l'interaction » (1987 : 9).

Pour décrire ces configurations interlocutives et leurs modifications, E. Goffman a été conduit à repenser les concepts de locuteur / auditeur traditionnellement utilisés pour décrire la communication en face à face ; il propose de démultiplier les positionnements de l'auditeur à l'aide de la notion de **cadre* participatif** et de distinguer les divers degrés d'engagement du locuteur à l'aide de la notion de **format de production** : cette « délimitation du cadre participatif et du format de production donne une base structurelle sur laquelle analyser les changements de position » (1987 : 156). Ces distinctions présentent une certaine analogie avec celles qu'a introduites O. Ducrot, dans son « Esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation » (Ducrot 1984), pour combattre le postulat de l'unicité du sujet parlant : tous deux prenant acte du fait que « les mots que nous pronon-

çons ne sont souvent pas les nôtres » (Goffman 1987 : 9), la multiplicité des personnages de l'énonciation dans la théorie de la polyphonie fait écho, chez E. Goffman à la nécessité de « tenir compte de la fonction principalement enchâssante de la parole » (*ibid.* : 161) et à la stratification des positions aux divers moments de la scène conversationnelle, comme dans l'anecdote sur laquelle E. Goffman fonde son analyse des recadrages positionnels (il s'agit d'une plaisanterie initiée à l'issue d'une conférence de presse par le président Nixon à l'adresse d'une femme journaliste, et qui donne lieu aux ajustements réciproques des deux protagonistes face aux autres journalistes).

*Les recadrages et leurs négociations** par les interactants sont toujours situés en contexte*. Ils mettent en jeu des éléments verbaux, paraverbaux ou non-verbaux, et tous les indices comportementaux d'inscription dans des cadres ; ces éléments peuvent être extrêmement ténus (une modulation phonologique), émerger au sein d'une intervention (un épisode narratif ou une reprise diaphonique*), ou se développer sur toute une séquence interactionnelle (incidents et dysfonctionnements qui émaillent parfois les communications entre professionnels ou les interfaces complémentaires intra- ou interculturelles).

Dans la « tradition française », la notion de position est fortement assimilée à celle de polyphonie ; aussi les travaux qui s'en inspirent relèvent le plus souvent d'une approche des phénomènes d'énonciation.

► Cadre participatif, Contexte, Destinataire, Interaction, Négociation, Polyphonie

S. Br.

Format ➡ Prescrit

Format participatif ➡ Cadre participatif

Formation discursive

La notion de **formation discursive** a été introduite par M. Foucault puis reformulée par M. Pêcheux dans un cadre d'analyse du discours. De cette double origine, elle a conservé une grande instabilité.

M. FOUCAULT ET M. PÊCHEUX

M. Foucault, en parlant, dans *L'Archéologie du savoir*, de « formation discursive », cherchait à contourner les unités traditionnelles comme « théorie », « idéologie », « science », pour désigner des ensembles d'énoncés rapportables à un même système de règles, historiquement déterminées : « On appellera discours un ensemble d'énoncés en tant qu'ils relèvent de la même formation discursive » (1969 b : 153). Mais il caractérise la formation discursive à la fois en termes de dispersion, de rareté, d'unité divisée... et en termes de système de règles. En outre, sa conception de la formation discursive « laisse en pointillé la mise en place finale du texte » (1969 b : 99) : on est ici loin d'une démarche d'analyse du discours, qui ne saurait dissocier formation discursive et étude des marques linguistiques et de l'organisation textuelle.

C'est avec M. Pêcheux que cette notion est entrée dans l'analyse du discours. Dans le cadre théorique du marxisme althusserien, il avançait que toute « formation sociale », caractérisable par un certain rapport entre classes sociales, implique l'existence de « positions politiques et idéologiques, qui ne sont pas le fait d'individus, mais qui s'organisent en formations entretenant entre elles des rapports d'antagonisme, d'alliance ou de domination ». Ces formations idéologiques incluent « une ou plusieurs formations discursives inter-reliées, qui déterminent ce qui peut et doit être dit (articulé sous la forme d'une harangue, d'un sermon, d'un pamphlet, d'un exposé, d'un programme, etc.) à partir d'une position donnée dans une conjoncture donnée » (Haroche, Henry et Pêcheux 1971 : 102). Cette thèse a une incidence sur la sémantique car « les mots "changent de sens" en passant d'une formation discursive à une autre » (*ibid.*). C'est dans les formations discursives que s'opère l'« assujettissement », l'« interpellation » du sujet comme sujet idéologique. Mais, dès la fin des années 70, la notion de formation discursive a été infléchie par Pêcheux lui-même et d'autres chercheurs (Marandin 1979, Courtine 1981) dans le sens de la non-identité à soi-même. La formation discursive apparaît alors inséparable de l'*interdiscours**, lieu où se constituent les objets et la cohérence des énoncés relevant d'une formation discursive : « Une formation discursive n'est pas un espace structural clos, puisqu'elle est constitutivement "envahie" par des éléments pro-

venant d'ailleurs (*i.e.* d'autres formations discursives) qui se répètent en elle, en lui fournissant ses évidences discursives fondamentales (par exemple sous forme de "préconstruits*" et de "discours transverses") » (Pêcheux 1983 : 297).

UN USAGE PEU CONTRAINT

Du fait de sa double origine, le terme « formation discursive » a connu une grande fortune, bien au-delà des travaux inspirés de l'École* française. Il permet en effet de désigner tout ensemble d'énoncés socio-historiquement circonscrit que l'on peut rapporter à une identité énonciative : le discours communiste, l'ensemble des discours tenus par une administration, les énoncés relevant d'une science donnée, le discours des patrons, des paysans, etc. ; il suffit de postuler que, « pour une société, un emplacement, un moment définis, seule une part du dicible est accessible, que ce dicible forme système et délimite une identité » (Maingueneau 1984 : 5). Une telle plasticité appauvrit cette notion. Aujourd'hui, on a tendance à l'employer surtout pour les positionnements* d'ordre idéologique ; aussi parle-t-on plus facilement de « formation discursive » pour des discours politiques ou religieux que pour le discours administratif ou le discours publicitaire.

La manière dont on appréhende une formation discursive oscille entre une conception *contrastive*, où chacune est pensée comme un espace autonome que l'on met en relation avec d'autres, et une conception *interdiscursive*, pour laquelle une formation discursive ne se constitue et ne se maintient qu'à travers l'interdiscours. Cette divergence en recoupe une autre, qui dérive de la distinction entre approches analytique* et intégrative* : certains pensent la formation discursive comme système qui intègre les divers plans textuels, d'autres mettent l'accent sur ses failles – « Tout ensemble de discours (discours communiste, discours socialiste...) doit être pensé comme *unité divisée*, dans une *hétérogénéité par rapport à lui-même* » (Courtine 1981 : 31).

Le terme « formation discursive », après avoir dominé l'analyse du discours francophone, a depuis les années 80 davantage de difficulté à trouver sa place. Cela tient à son caractère mal défini, mais aussi au fait qu'on l'identifie souvent de manière caricaturale à une unité doctrinale qui serait compacte et indépendante des situations* de commu-

nication ; conception dont M. Pêcheux pourtant s'est distancié : on ne saurait appréhender des « discursivités textuelles, elles-mêmes auto-stabilisées, par exemple des discours politiques ayant la forme du théorique doctrinaire », placées « dans un espace discursif supposé dominé par des conditions de production stables et homogènes » (1983 : 296). Le reflux de cette notion s'explique également par l'intérêt croissant que l'on porte aux corpus non doctrinaux. Il faut néanmoins éviter de tomber dans l'excès contraire : pour de nombreux corpus cette notion peut s'avérer productive si elle est clairement définie.

► **Analyse du discours, Archéologique (analyse -), Discours, École française d'analyse du discours, Genre de discours, Positionnement**

D. M.

Formation langagière

Notion théorique proposée par J. Boutet, P. Fiala et J. Simonin-Grumbach (1976) dans le cadre d'une théorie matérialiste des pratiques langagières. Formée par analogie avec le concept de « formation sociale » de N. Poulantzas (1968), elle est définie comme « un ensemble réglé de pratiques langagières, qui organise celles-ci selon des rapports de force en pratiques dominantes et pratiques dominées » (Boutet, Fiala et Simonin-Grumbach 1976). Cette notion introduit l'idée qu'il existe des rapports de force *entre* les pratiques langagières et non seulement que le langagier porte *trace ou reflète* des rapports de force extérieurs. On propose de ne pas séparer les deux ordres du symbolique et du social, mais de montrer en quoi le langage est *constitutif*, à la fois *enjeu et agent*, des relations sociales.

DU POINT DE VUE DE L'ANALYSE LINGUISTIQUE

Les rapports de domination, construits historiquement, sont repérables à un double niveau :

- **Dans les formes linguistiques elles-mêmes** : imposition historique d'une langue ou d'une variété, imposition d'un genre, imposition d'une pratique langagière. Par exemple, le genre politique du grand discours oral monologal de l'orateur politique face à une foule est tombé en désuétude au profit des débats ou interventions télévisuels.

- **Dans la production et la circulation du sens** : certains objets de discours, ou référents, ont une légitimité sociale importante et géné-

rent de nombreux discours (Ebel et Fiala 1983), ce que M. Bakhtine décrit en parlant de « montée à l'horizon social », tandis que d'autres circulent de façon restreinte. Par exemple, J. Boutet (1995) propose de parler d'une « formation langagière du travail » construite sur la relégation des pratiques langagières issues des salariés et sur la domination de celles issues de l'organisation et de l'encadrement. Ce rapport de force rend compte du fait que les salariés disent tous avoir de grandes difficultés à parler de leur travail car peu de discours existent, circulent, qui constitueraient un « flux dialogique » au sein duquel les salariés pourraient se situer pour reprendre, paraphraser, argumenter.

DÉBAT SUR LES RELATIONS ENTRE LE LANGAGIER ET LE SOCIAL

Avec la notion de « formation langagière », on conçoit le langage comme étant à la fois contraint par la société, et comme y exerçant un pouvoir d'action. D'autres conceptions existent.

- **Dans la théorisation marxiste classique**, on envisage que l'organisation économique des sociétés (l'infrastructure) détermine et conditionne le langage et les langues (éléments idéologiques qui, de ce fait, appartiennent à la superstructure). Le social *détermine* le linguistique qui en est le « reflet ». On mentionnera la polémique célèbre entre N. Marr, linguiste soviétique et partisan d'un déterminisme radical, et J. Staline qui réfuta cette thèse en 1953.

- **Dans la linguistique variationniste** élaborée par W. Labov, on pose une *covariation* entre les facteurs sociographiques comme la scolarisation, le sexe, le métier, l'âge et les variables linguistiques (par exemple, la prononciation du « r » en anglais, ou la réalisation de la négation en français, « je viens pas / je ne viens pas »). Cette covariation, exprimée en des termes statistiques, se veut strictement descriptive et non explicative : l'analyste constate que telle variable a une fréquence significative dans tel groupe social mais il ne tire aucune conclusion sur les causes de cette corrélation.

- **La théorie du capital symbolique** de P. Bourdieu (1982) cherche à expliquer les corrélations observées entre pratiques langagières (et plus largement pratiques culturelles) et appartenance sociale, essentiellement au moyen du concept d'« *habitus social* ». Ce sont des ensembles de dispositions incorporées lors de la socialisation et qui configurent ou prédisposent les pratiques culturelles. Cette théorie s'est inspirée des travaux du psychosociologue anglais B. Bernstein

(1975) qui a observé et décrit différents modes de socialisation des enfants. Il a montré qu'il existe des « *styles sociaux* » de socialisation, corrélés aux classes sociales, et associés à des façons de parler spécifiques. On lui doit l'importante réflexion sur la « *contextualisation des discours* » : les enfants des classes favorisées sont plus vite et plus tôt exposés à des énoncés décontextualisés (**code dit élaboré**, en affinité avec le discours scolaire), tandis que les enfants des classes populaires sont plutôt éduqués dans des discours contextualisés (**code dit restreint**).

► Formation discursive, Pratique langagière

J. B.

Formule

Ce terme du vocabulaire courant a été introduit en analyse du discours politique par J.-P. Faye (1972), pour décrire l'émergence et la circulation, dans les discours fascistes et nazi des années 1920-1930, des expressions *État total* et *État totalitaire*, et de leurs effets dans les politiques d'extermination. Dans son emploi spécialisé, le terme **formule** désigne une expression lexicale, le plus souvent un syntagme nominal ou une collocation* à caractère néologique*, qui renvoie à une notion ayant joué sur le plan idéologique un rôle fondateur et actif dans une situation historique.

Une formule se caractérise par son usage massif et répété, sa **circulation**, dans un espace public et une conjoncture donnée. Elle est l'objet de connaissances largement partagées, mais toujours conflictuelles, qui s'observent notamment à travers les commentaires métadiscursifs* et polémiques qui l'accompagnent fréquemment. Son contenu référentiel n'est pas un concept stable : il a un caractère métaphorique, des contours imprécis, qui font l'objet de controverses, de définitions contradictoires, d'affrontements polémiques entre des courants idéologiques et politiques opposés ou concurrents, qui cherchent à se l'approprier. Elle donne lieu à un nombre significatif de transformations et de variations paraphrastiques. C'est là son caractère proprement discursif, appréhendable dans un ensemble d'usages (Krieg 2000). Sur le plan linguistique, elle renvoie aux questions de catégorisation nominale et de construction référentielle, de paraphrase* et de préconstruit*, de pragmatique* lexicale, et d'argumentation*.

L'étude des formules a été appliquée à divers événements et discours politiques : campagnes électorales sur la *surpopulation étrangère* en Suisse, 1960-1974 (Ebel et Fiala 1983), campagnes de propagande en France sur l'*immigration sauvage* dans les années 70, sur la *préférence nationale* dans les années 90, sur la *purification ethnique* en ex-Yougoslavie (Krieg 1996). De nombreux autres exemples présentant un symbolisme hautement significatif sur le plan politique en relèvent : *seuil de tolérance*, *fracture sociale*, *effet de serre*, *droit d'ingérence*, etc.

► Figement, Sloganisation

P. F.

G

Garant

☞ Argumentation, Autorité, Incorporation, Topos

Généralisation

Cette notion intéresse les psychologues, qui l'opposent à celle de *discrimination*, ainsi que les philosophes et les logiciens, qui la définissent comme « une opération qui consiste à réunir sous un concept unique les caractères communs observés sur plusieurs objets singuliers et à étendre ce concept à une classe indéfinie d'objets possibles » (Oriol et Mury 1968). En linguistique, elle a été utilisée pour désigner le phénomène de substitution d'une règle unique, ou de règles partiellement identiques, à un ensemble de règles portant sur des faits distincts, comme en témoigne G. Mounin (1974).

EN SÉMANTIQUE LEXICALE

Afin de rendre compte des structures hiérarchiques du lexique, on exploite la notion de *généralisation*, définie par J. Dubois et al. (1994) comme « un processus cognitif qui consiste, en partant d'un certain nombre de constatations empiriques, à élaborer un concept : ainsi, le concept "chaise" est élaboré à partir de la perception d'objets comportant un certain nombre de propriétés communes ». Dans cette perspective, les *sèmes génériques* permettent d'opérer des regroupements d'unités lexicales partiellement distinctes qui se différencient les unes des autres par des *sèmes spécifiques*. Par exemple, *siège* est le sème générique à partir duquel on peut regrouper *chaise*, *tabouret*,

fauteuil ; les traits distinctifs « avec dossier » ou « avec accoudoir » sont considérés comme des sèmes spécifiques.

EN ANALYSE DU DISCOURS

Pour A. Ali Bouacha, la généralisation « est un phénomène à la jonction de l'énonciation et de l'argumentation » (1994 : 281). Se pré-occupant du statut linguistique et de l'enjeu discursif de la question générique, l'auteur s'intéresse aux formes qui permettent à un locuteur de produire un énoncé qui se présente comme incontestable. Dans cette perspective, il oppose les « énoncés génériques » – qui ne se rencontrent que dans des situations spécifiques (axiomes des langages formels, phrases analytiques) – aux « énoncés généralisants », lesquels peuvent « se ramener à un ensemble pondéré mettant en jeu de la quantification (vrai pour tout x), de l'aspectualisation (toujours vrai) et enfin de la modalisation (nécessairement vrai) » (1994 : 287). La notion de *généralisation*, que l'on peut définir « comme ce qui permet de dé-construire la singularité d'un évènement ou d'une propriété » (Ali Bouacha 1992 : 100), est susceptible de jouer « un rôle communicatif spécifique (cherchant à agir, inconsciemment peut-être, sur les croyances de l'autre) en transformant une expérience individuelle en vérité à valeur générale » (Moirand 1990 : 76).

► Argumentation, Question (en argumentation), Rhétorique

F. C.-B.

Genre de discours

La notion de *genre* remonte à l'Antiquité. On la retrouve dans la tradition de la critique littéraire qui classe ainsi les productions écrites selon certaines caractéristiques, dans l'usage courant où elle est un moyen pour l'individu de se repérer dans l'ensemble des productions textuelles, puis, de façon fort débattue dans les analyses de discours et les analyses textuelles.

Dans l'Antiquité ont coexisté deux types d'activité discursive. L'une, qui est née dans la Grèce pré-archaïque, était le fait des poètes. Ceux-ci étaient chargés de jouer le rôle d'intermédiaire entre les dieux et les humains d'une part en célébrant les héros, d'autre part en interprétant les énigmes que les dieux envoyaient aux humains. Ainsi ont été codifiés certains genres tels l'épique, le lyrique, le dramatique,

l'épidictique, etc. L'autre a pris naissance dans la Grèce classique et son essor dans la Rome cicéronienne ; elle est apparue comme une réponse aux besoins de gérer la vie de la cité et les conflits commerciaux, faisant de la parole publique un instrument de délibération et de persuasion juridique et politique.

Dans la tradition littéraire, les genres sont censés permettre de repérer et de classer les différents textes littéraires, qu'ils appartiennent à la prose ou à la poésie. Mais cela s'est fait tout au long de cette tradition littéraire selon des critères qui ne sont pas tous de même nature.

- Des critères à la fois de composition, de forme et de contenu qui distinguent les genres : poésie, théâtre, roman, essai. Puis, à l'intérieur de ceux-ci, le *sonnet*, l'*ode*, la *ballade*, le *madrigal*, le *lai*, la *stance*, etc., pour la poésie ; l'*épique*, l'*élégiaque*, etc., pour le récit ; la *tragédie*, le *drame*, la *comédie*, etc., pour le théâtre.

- Des critères renvoyant à différentes façons de concevoir la représentation de la réalité, définies à travers des textes ou des manifestes ayant pour fonction de fonder des écoles, et qui ont correspondu à des périodes historiques : les genres *romantique*, *réaliste*, *naturaliste*, *surréaliste*, etc.

- Des critères renvoyant à la structure des textes et particulièrement à leur organisation énonciative : le *fantastique*, l'*autobiographie*, le *roman historique*, etc.

Le problème posé par ces classifications est qu'un même type de texte peut cumuler plusieurs de ces critères de façon homogène (la *tragédie*, au XVIII^e siècle, sous forme théâtrale, à structure particulière) ou hétérogène (le *fantastique* que l'on peut trouver à différentes époques, sous différentes formes, dans différentes structures).

En sémiotique, analyse du discours et analyse textuelle, on retrouve cette notion appliquée également à des textes non-littéraires. Mais ici coexistent, voire s'opposent, différentes définitions qui témoignent chacune du positionnement théorique auquel elles se rattachent. Bien qu'il soit difficile de classer ces différents positionnements, on distinguera plusieurs points de vue.

- *Un point de vue fonctionnel* développé par certains analystes, qui essaient d'établir des fonctions* de base de l'activité langagière à partir desquelles les productions textuelles peuvent être classées selon le pôle de l'acte de communication vers lequel elles sont orientées.

Ainsi en est-il des fonctions du schéma de la communication proposées par R. Jakobson (1963) : fonctions *émotive*, *conative*, *phatique*, *poétique*, *référentielle* et *métalinguistique*, ou, mais de façon différente car davantage sociologisées, les fonctions proposées par M.A.K. Halliday (1973) : fonctions *instrumentale*, *interactionnelle*, *personnelle*, *heuristique*, *imaginative*, *idéationnelle*, *interpersonnelle*, etc., ou par G. Brown et G. Yule (1983) : fonctions *transactionnelle* et *interactionnelle*.

- *Un point de vue énonciatif* initié par É. Benveniste (1966) qui, en s'appuyant sur l'« appareil formel de l'énonciation », a proposé une opposition entre *discours* et *histoire* – souvent reformulée en *discours* vs *récit*. Dans le prolongement de ce point de vue se sont développées des analyses tentant de décrire les genres à travers les caractéristiques formelles des textes et en rassemblant les marques les plus récurrentes. Pour J.-C. Beacco et S. Moirand par exemple, il s'agit de « mettre en évidence des régularités ou des invariants des discours au niveau de leur structuration longitudinale (par exemple : structure du paragraphe) ou celui de leurs actualisations langagières (formes des indications métadiscursives, formes de l'intertextualité, formes de présence de l'énonciateur et de l'auditoire...) » (1995 : 47). Pour D. Biber (1989), un relevé statistique de traits grammaticaux lui permet de construire une typologie* des discours : *interaction interpersonnelle*, *interaction informative*, etc.

- *Un point de vue textuel* davantage tourné vers l'organisation des textes, cherchant à définir la régularité compositionnelle de ceux-ci en proposant, par exemple comme le fait J.-M. Adam, un niveau intermédiaire entre la phrase et le texte appelé *séquentiel** ayant une valeur prototypique de récit, description, argumentation, etc. : « Les séquences sont des unités compositionnelles à peine plus complexes que de simples périodes avec lesquelles elles se confondent même parfois » (Adam 1999 : 82). Plusieurs auteurs parlent à ce propos de « genres textuels ».

- *Un point de vue communicationnel*, en donnant à ce terme un sens large, bien qu'avec des orientations différentes. Pour M. Bakhtine (1984 : 267) par exemple, les genres dépendent de la « nature communicationnelle » de l'échange verbal, ce qui lui permet de distinguer deux grandes catégories de base : des productions « naturelles », spontanées, appartenant à des « genres premiers » (ceux de la vie quotidienne), et des productions « construites », institutionnalisées,

appartenant à des « genres seconds » (ceux des productions élaborées, littéraires, scientifiques, etc.) qui dériveraient des premiers. Pour D. Maingueneau et F. Cossutta, il s'agit de repérer et décrire « des types de discours qui prétendent à un rôle [...] fondateur et que nous appelons *constituants* » (1995 : 112), dont la finalité « symbolique » est de déterminer les valeurs d'un certain domaine de production discursive. « Sont constituants essentiellement les discours religieux, scientifique, philosophique, littéraire, juridique » (*ibid.*). Pour P. Charaudeau, qui cherche à ancrer le discours dans le social, mais dans une filiation plus psychosociologique, il s'agit de déterminer les genres au point d'articulation entre « les contraintes situationnelles déterminées par le *contrat* global de communication », « les contraintes de l'*organisation discursive* » et « les caractéristiques des *formes textuelles* » repérables par la récurrence des marques formelles (Charaudeau 2000 b). Mais, pour cet auteur, les caractéristiques des discours dépendent essentiellement de leurs conditions de production situationnelles* où sont définies les contraintes qui déterminent les caractéristiques de l'organisation discursive et formelle, les genres de discours sont des « genres situationnels ».

La diversité des points de vue montre la complexité de la question des genres, jusques et y compris les dénominations puisque certains parlent de « genres de discours », d'autres de « genres de textes », d'autres encore de « types de textes » : J.-M. Adam oppose « genres » et « types de textes » (1999) ; J.-P. Bronckart oppose « genres de textes et types de discours » (1996) ; D. Maingueneau distingue, dans des rapports d'enchâssement, « type de texte », « hypergenre » et « genre de discours » (1998) ; P. Charaudeau distingue des « genres et sous-genres situationnels » et, à l'intérieur de ceux-ci, des variantes de genres de discours (2001).

On voit que, pour définir cette notion, tantôt est pris en compte, de façon préférentielle, l'*ancrage social* du discours, tantôt sa *nature communicationnelle*, tantôt les *régularités compositionnelles* des textes, tantôt les *caractéristiques formelles* des textes produits. On peut penser que ces différents aspects sont liés, ce qui crée d'ailleurs des affinités autour de deux orientations majeures : celle qui est plutôt tournée vers les textes justifiant la dénomination « genres de texte », celle plutôt tournée vers les conditions de production du discours justifiant la dénomination « genres de discours ».

► **Constituant (discours -), Contrat de communication, Matrice discursive, Séquence, Typologie des discours**

P. C.

Genre et histoire

Depuis les années 90, des chercheurs développent des travaux sur *les changements des pratiques discursives* qui font une place importante aux phénomènes génériques définis comme des *institutions de parole* articulant une identité énonciative avec un lieu social ou avec une communauté de locuteurs (Maingueneau 1993 : chap. 3 ; Beacco 1992 : 11). Cette approche interprétative qui met, à la suite des travaux de H.-R. Jauss (1978), le récepteur au centre de la démarche se distingue de la tradition littéraire et rhétorique des genres qui cernait les particularités de textes modèles pour perpétuer l'enseignement de formes canoniques considérées comme admirables. Elle s'écarte également de la première analyse du discours française qui déconstruisait les genres pour repérer des énoncés dispersés dans une pluralité de domaines de discours, afin de les rapporter à des positionnements* historiquement déterminés (Pêcheux 1969 ; Haroche, Henry et Pêcheux 1971). La nouvelle perspective, souvent plus centrée sur les textes ordinaires, articule un programme de recherche autour de deux axes de préoccupation majeurs : la réflexion critique sur le caractère *historique* des typologies ; la description des *conditions d'émergence* de nouvelles catégories de genres et de mutation des anciennes.

DES GRANDS TYPES DE DISCOURS AUX GENRES SOCIO-HISTORIQUES COMME INSTITUTIONS DE PAROLE

Les classifications rhétoriques traditionnelles reposent sur des critères *institutionnels* extérieurs au discours. La rhétorique grecque déterminait ainsi, à partir des fonctions fondamentales de la cité, trois grands types de discours : le genre *délibératif* pour l'assemblée, le genre *judiciaire* pour le tribunal, le genre *épidictique* pour les cérémonies. Cependant, cette partition de l'activité sociale est socio-historique et donc sujette à variation. De nos jours, en raison de l'importance des secteurs concernés pour les sociétés modernes, des chercheurs ajoutent à cette liste les discours médiatiques (Charaudeau 1997 a) ou les discours en situation de travail (Boutet, Gardin et

Lacoste 1995). De toute façon, de telles typologies ne permettent pas de faire correspondre des régularités discursives précises à des secteurs d'activité très vastes.

Des informaticiens comme D. Biber (1988) ont proposé, à l'inverse, de partir des distributions statistiquement remarquables de formes linguistiques à l'intérieur de grands corpus informatisés. On voit alors émerger des types* de discours définis par des corrélations statistiques où interviennent des constructions syntaxiques (comme les nominalisations) ou des catégories (comme les marqueurs de temps verbal ou les pronoms). Mais la liste des traits linguistiques pris en compte correspond à des hypothèses du chercheur sur la définition des genres, selon qu'ils permettent ou non l'expression de la subjectivité ou la densification des messages. Elle constitue en fait une typologie* qui n'avoue pas son nom et devrait faire l'objet d'un examen. De plus, les types dégagés s'apparentent davantage à des registres* qu'à des genres. Ils ne correspondent pas à des conditions de production précises et ne permettent pas d'envisager les énoncés du point de vue des mécanismes qui les conditionnent.

Si l'on cherche à articuler des formes linguistiques et des fonctionnements sociaux, on se situe au niveau de genres plus petits (non pas le religieux, mais par exemple le sermon ; non pas la prose administrative, mais les rapports des assistantes sociales). La liste s'en renouvelle avec les pratiques sociales : une modification de la finalité du discours, du statut des partenaires ou du temps et du lieu de la communication, du support matériel, des conditions d'apprentissage des formes textuelles... entraîne à terme une modification des routines mises en œuvre par les locuteurs pour accomplir leurs tâches. La démarche d'analyse ne consiste pas à balayer toute la surface textuelle des discours et à enchaîner les unités dans la linéarité des énoncés mais à privilégier les catégories qui stabilisent des formes d'association entre des formes d'action (rôles discursifs, tâches cognitives), des contenus et des manières de dire (dispositifs d'énonciation, nouvelles dénominations, apparition de formules permettant de ritualiser les pratiques, etc.).

Le renouvellement constant des genres entraîne logiquement l'impossibilité d'en établir des typologies *a priori*. En revanche, on doit décrire leur mode de coexistence dans un espace-temps donné qui constitue un élément important de la définition des formations* discursives d'une société (Maingueneau 1987 : 27).

CRÉATIVITÉ LANGAGIÈRE ET ACTIVITÉ D'INTERPRÉTATION

Loin de se couler toujours dans les moules prévus par les normes des genres, les sujets parlants, experts comme locuteurs ordinaires, s'écartent souvent des fonctionnements linguistiques attendus. Mais on ne peut parler de transformation des genres *indépendamment de l'interprétation* donnée à ces faits. Une première dimension concerne l'interprétation du non-respect des conventions attachées à un genre donné : face à deux lettres d'affaires envoyées par Internet, l'une comportant des fautes d'orthographe et des salutations finales réduites à un bref « bien à vous », l'autre en orthographe standard et se terminant par « je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments », le récepteur peut considérer qu'il s'agit de *variations dans un genre social* donné, liées à la maîtrise scolaire des scripteurs ; ou bien considérer que la lettre déviante appartient à un *nouveau genre* « courriel » caractérisé par le relâchement de la pression normative. Ainsi, la distinction entre ce qui relève d'un genre nouveau et ce qui relève de la mobilité dans un genre – qui constitue une trace des affrontements sur les façons de s'exprimer dans une activité sociale donnée – met également en jeu le jugement réflexif des membres de la société avec ces zones de stabilité et ces zones d'instabilité (Achard 1995 ; Branca-Rosoff 1998). On notera par ailleurs l'importance des désignations* dans la légitimation des nouveaux genres.

Une deuxième dimension concerne la reconnaissance de l'existence de *contraintes discursives* là où on voyait un exercice naturel du langage. C'est ainsi que les chercheurs en sciences sociales commencent à voir dans *l'entretien* un genre caractérisé par un dispositif énonciatif contraignant, et pas seulement une conversation entre un enquêté et un enquêteur (Blanchet et Gotman 1992). L'émergence des genres découle en partie de la démarche du chercheur. La prise en compte de cette temporalité est un des aspects de l'histoire réflexive des représentations que les sociétés élaborent d'elles-mêmes.

► *Analyse du discours, Corpus, Écrit / oral, Prescrit, Régime discursif, Scène d'énonciation, Typologie des discours*

S. B.-R.

Genre rhétorique

LA RHÉTORIQUE ANCIENNE

Dans la *Rhétorique* (1358 b), Aristote distingue trois genres de parole publique.

- **Le genre épидictique**, celui du discours d'apparat distribuant l'éloge ou le blâme. Discours de *célébration*, il se tient en des lieux socio-institutionnels variés (de fêtes ou de deuils). C. Perelman et L. Olbrechts-Tyteca (1970 : 66) lui attribuent la fonction essentielle de revitaliser les **valeurs*** de la communauté ; si l'on considère que ces valeurs sont au fondement de toutes les formes d'argumentation, le genre épидictique est premier. Selon Aristote, sa temporalité propre est le présent, sans doute celui de l'actualité intemporelle des valeurs.

- **Le genre délibératif** : le discours délibératif vise à déterminer ce qu'il convient de *faire* et ne pas faire, à orienter la décision sur une opération particulière, située dans le futur et intéressant l'ensemble de la communauté (déclarer la guerre ou construire un canal...). Son site institutionnel est l'assemblée ou le conseil.

- **Le genre judiciaire** recouvre les discours tenus devant le juge, composés en fonction des intérêts de l'une ou l'autre des parties qui s'opposent. Il détermine le *juste* et l'*injuste*, à propos d'une action passée. Son site institutionnel est le tribunal. C'est cette forme d'interaction fortement codée qui fait office de situation de référence pour la rhétorique ancienne.

La théorie des trois genres constitue un morceau de choix de la théorie (ou du catéchisme) rhétorique. Cette catégorisation a *éclaté* dans le monde moderne, où l'on pourrait aisément contester ce découpage.

LA RHÉTORIQUE CHRÉTIENNE ET MÉDIÉVALE

Rien dans l'essence de la rhétorique ne la limite à ces trois genres. Il y a apparition d'un nouveau genre rhétorique dès qu'il y a réflexion systématique sur un secteur de la parole publique et mise sous forme prescriptive des résultats de cette réflexion. Au Moyen Âge sont apparus *des genres rhétoriques originaux*, faisant référence aux genres classiques et les déplaçant.

- **La dispute** est un genre didactique **dialectique***. Elle repose sur la mise en question de propositions religieuses ou scientifiques et sur leur traitement par arguments et réfutations.

- **Le genre prédicatif** constitue une originalité du Moyen Âge et des temps modernes. Fondée sur la lettre et l'esprit d'un texte sacré, la **prédication** assure la transmission publique d'un message religieux touchant aussi bien aux mœurs qu'à la foi. Elle s'accompagne d'un *message politico-social* dont l'importance reste primordiale dans le monde moderne, certainement supérieure à celui du discours politique au sens occidental du terme. Le *De doctrina christiana* de saint Augustin (354-430) constitue un moment essentiel dans le développement de la prédication chrétienne, les premiers ouvrages techniques, connus sous le nom d'*artes praedicandi*, apparaissant plus tard, au XIII^e siècle. Le sermon commente et développe un passage tiré de la Bible ou des Évangiles à l'aide de procédés rhétoriques de division et d'amplification, l'enrichit d'*exempla* et d'appels aux autorités* choisis en fonction de différents types d'auditoires (femmes, étudiants, commerçants...).

- **Le genre épistolaire** (*ars dictaminis*), apparu à Bologne au XI^e siècle, applique les principes de la rhétorique cicéronienne à la **correspondance administrative**. Il prévoit une disposition de la lettre en cinq étapes : salutation (ou adresse), exorde (*captatio benevolentiae*), argumentation ou narration, demande et conclusion.

Le Moyen Âge a également produit des *artes notariæ*, recueils de modèles pour les actes d'administration privée et publique (contrats, testaments, etc.) ; des *artes orandi*, qui codifient la prière comme « art de parler à Dieu ».

► Rhétorique

C. P.

Gestualité

La **gestualité communicative** comprend tout mouvement corporel (geste à proprement parler mais aussi posture, regard ou mimique) survenant au cours d'une interaction et perceptible par le partenaire de celui qui le produit (que le geste soit ou non intentionnel). Son étude s'est développée à partir des années 60 avec les observations de terrain qui ont vite rendu évidente la **multicanalité** des interactions en face à face. On appelle souvent **kinésique** (traduction du terme *kinesics* proposé par R.L. Birdwhistell) l'étude de la mimogestualité (parfois dite aussi « communication non-verbale »).

CARACTÉRISTIQUES DES GESTES

La gestualité communicative peut être plus ou moins étroitement liée aux productions verbales ; A. Kendon (1977) envisageait à cet égard un *continuum* allant de la *gesticulation co-verbale* où le lien est nécessaire, jusqu'aux signes des langues gestuelles où le lien a disparu, en passant par les pantomimes et les « quasi-linguistiques » au lien facultatif. Avec le développement des études conversationnelles, ce sont les gestes co-verbaux qui ont fait l'objet des plus nombreuses études.

Outre le fait qu'ils empruntent le canal visuel, les gestes se distinguent des signes linguistiques par un certain nombre de *propriétés sémiotiques* : ils ont un caractère global et synthétique (on admet généralement qu'ils ne présentent pas de « double articulation »), ils n'obéissent à aucune « grammaire » (règles d'organisation syntagmatique), ils sont fortement polysémiques et dépendants du contexte, ils sont largement idiosyncrasiques bien qu'étant le plus souvent « motivés » (par opposition aux signes linguistiques où domine l'arbitraire) (cf. Calbris et Porcher 1989).

La plupart des auteurs (P. Ekman et W.V. Friesen, A. Kendon, D. McNeill, J. Cosnier, etc.) sont d'accord pour distinguer les *catégories sémio-fonctionnelles* suivantes : les gestes *déictiques* (gestes de désignation du référent, comme les gestes de pointage) ; les gestes *illustratifs* (d'un contenu concret : gestes *iconiques* ; ou d'un contenu abstrait : gestes *idéographiques* ou *métaphoriques*) ; les gestes *intonatifs* (*bâtons* ou *beats*), qui accentuent certains moments précis du discours ; les gestes *quasi-linguistiques* (ou *emblèmes*), gestes conventionnels pouvant fonctionner sans parole associée ; les gestes *expressifs faciaux* (mimiques faciales), transcategoriels dans la mesure où ils peuvent être associés à toutes les catégories précédentes, et qui sont devenus, à la suite de la création du *Facial Action Coding System* (Ekman et Friesen 1982), l'objet d'une véritable spécialisation. L'intérêt croissant porté à l'interaction a amené à décrire en outre les gestes de *coordination* (ou *co-pilotage*), gestes assurant la maintenance des tours* de parole et le changement des locuteurs (Duncan et Fiske 1977). Mentionnons enfin les gestes *extracomunicatifs* : automanipulations ou manipulations d'objets, réputées avoir des fonctions autocalmantes ; et les gestes *praxiques* liés à des activités parallèles ou justificatrices de l'interaction (activités de travail ou sportives, etc.).

LES FONCTIONS DES GESTES CO-VERBAUX

Elles peuvent être envisagées par rapport à :

(1) Leur utilité pour l'activité énonciative de l'émetteur : le travail cognitif du parleur est facilité par l'activité corporelle motrice qui semble même indispensable à son bon déroulement – tout se passe comme si *on ne pouvait pas parler sans bouger*. La gestualité du parleur joue aussi un rôle important du point de vue de la régulation émotionnelle : l'activité verbo-gestuelle permet une modération de l'émotivité sous-jacente.

(2) Leur utilité pour le récepteur (celui qui se trouve en situation d'écoute), qui se traduit par la contribution de la gestualité du parleur à la signification de l'énoncé total : les gestes illustratifs contribuent à son aspect dénotatif (porteur d'informations), les gestes expressifs (particulièrement les mimiques faciales) contribuent à son aspect connotatif*. Cette mimogestualité liée à l'activité locutoire peut être en simple *redondance*, en *convergence*, en *complémentarité*, en *indépendance*, ou en *contradiction* avec l'énoncé verbal.

(3) Leur utilité pour la coordination interactionnelle : l'activité *phatique* du parleur et l'activité *régulatrice* de l'écouteur participent à la *synchronisation* des locuteurs, et à leur *accordage affectif*. S. Condon et D. Ogston (1966) ont les premiers décrit les phénomènes de **synchronie interactionnelle**, qui présentent deux aspects :

- *Autosynchronie* : les activités motrices corporelles et parolières du sujet parlant sont très étroitement synchronisées ; généralement, le rythme du geste correspond au rythme de la parole, mais souvent l'activité mimogestuelle illustrative anticipe l'expression verbale (la mise en mots s'appuie sur la mise en gestes).

- *Intersynchronie* : la coordination des activités des interactants grâce au dispositif de signaux *phatiques** et *régulateurs** est associée à un processus d'échoïsation corporelle (identification psychomotrice) permettant les inférences empathiques et l'accordage (ou le désaccordage) affectif. L'association de ces deux mécanismes donne l'impression d'une « danse des interactants » plus ou moins observable selon la qualité et la nature de la relation ; ainsi peut-on décrire des intersynchronies symétriques ou complémentaires, simultanées ou successives.

Remarquons, pour terminer, que la plupart des études de la gestualité communicative concernent les situations où l'interaction verbale est prédominante. Or s'il est vrai que l'espèce humaine est une espèce bavarde, on peut aussi communiquer par des moyens *autres que discursifs*. Un certain nombre de chercheurs (Streeck 1996) s'intéressent aujourd'hui aux interactions qui se réalisent essentiellement par des moyens non-verbaux, conformément au programme déjà ancien de K.L. Pike (1967), lequel préconisait, dès les années 60, une « théorie unifiée de la structure du comportement humain ».

► Interaction, Proxémique

J. C.

Grammaire de texte

Dès la fin des années 60 apparaissent, en Allemagne, des « **grammaires de textes** » qui ont l'ambition d'engendrer l'ensemble infini des structures textuelles bien formées (Ihwe 1972 : 10) d'une langue donnée.

Sur le modèle de la grammaire générative et transformationnelle phrastique, ces linguistiques définissent des algorithmes abstraits, des règles de réécriture permettant d'engendrer des « bases de texte » et les règles de transformation permettant de passer de ces structures profondes à la linéarisation de la manifestation linguistique de surface. S'appuyant sur le fait que l'on ne communique pas par phrases, mais par textes, les grammaires de textes ont élargi la notion de compétence du locuteur idéal à la compréhension et à la production de suites textuelles de phrases. En faisant de la grammaire de phrase une sous-partie de la grammaire de texte, il s'agit d'expliquer en quoi un texte n'est ni un tas ni une simple suite de phrases, de rendre compte du fait que la signification d'un texte est autre chose que la somme des significations des phrases qui le composent.

Prolongeant les recherches d'I. Bellert, E. Lang, W. Thümmel, J. Ihwe et H. Isenberg, les premiers travaux de T.A. Van Dijk – « Aspects d'une théorie générative du texte poétique » (1972 a), « Grammaires textuelles et structures narratives » (1973 a) et « Modèles génératifs en théorie littéraire » (1973 b) – sont révélateurs de la position initiale des grammaires textuelles au croisement de l'épistémologie générativiste et des études structuralistes de la poésie et du récit. Après un passage

par une linguistique textuelle ancrée dans la psychologie cognitive (Kintsch et Van Dijk 1984), T.A. Van Dijk a développé une analyse sociopolitique du discours dans l'esprit des « *cultural studies* » américaines (1996). Combinant grammaire générative et sémantique dérivée de la logique mathématique, les travaux de J.S. Petöfi (1975) sont parmi les plus ambitieux et les plus aboutis. Toutefois, ce dernier est progressivement passé de la grammaire formelle à une « textologie sémiotique » (Petöfi et Olivi 1986). Plus rapidement dégagées des contraintes de l'épistémologie générativiste, des « grammaires du récit » ont été élaborées, en particulier, par G. Prince (*A Grammar of Stories*, 1973) et par G. Genot (*Grammaire et récit. Essai de linguistique textuelle*, 1984).

► Cohérence, Linguistique textuelle, Superstructures textuelles, Texte, Transphrastique

J.-M. A.

Guillemets

Marque typographique qui encadre des séquences verbales pour signaler que ces dernières relèvent de l'**autonymie*** ou de la **modalisation* autonymique**. On recourt aussi à l'*italique*, voire au *cumul de l'italique et des guillemets*, comme le fait la presse pour les citations.

DEUX EMPLOIS

L'emploi autonymique des guillemets permet d'indiquer qu'une séquence est prise **en mention** et non **en usage**, c'est-à-dire que le scripteur réfère au *signe*, au lieu, comme dans l'emploi standard, de viser le référent à travers le signe. Les deux régimes majeurs de l'emploi autonymique sont le *discours direct*, où les guillemets encadrent l'ensemble d'un énoncé, et le *mot (ou la suite de mots) entre guillemets* dans le fil du texte : « "Cheval" est un nom masculin ».

L'emploi en modalisation autonymique est particulièrement intéressant pour les analystes du discours. Alors que la plupart des modalisateurs autonymiques (« hum », « en quelque sorte », « passez-moi l'expression »...) s'insèrent dans le fil du discours et n'indiquent pas clairement sur quels éléments ils portent, les guillemets, sans rompre le fil de la syntaxe, *encadrent typographiquement* les éléments sur lesquels ils portent. Il reste néanmoins au lecteur à comprendre quelle

valeur peuvent bien avoir tels guillemets dans tel contexte. Ce qu'indiquent les guillemets, « c'est une sorte de *manque*, de creux à combler interprétativement » (Authier-Revuz 1995 : I, 136). En mettant des mots entre guillemets, l'énonciateur se contente en effet d'*attirer l'attention* du récepteur sur le fait qu'il emploie précisément ces mots qu'il met entre guillemets ; il les souligne en laissant au récepteur le soin de comprendre pourquoi il attire ainsi son attention, pourquoi il ouvre ainsi une faille dans son propre discours. En contexte, les guillemets peuvent donc prendre des significations très variées.

Les deux valeurs des guillemets, autonymique et modalisatrice, selon I. Fonagy (1980, 1988), peuvent être ramenées à un *signifié fondamental*, celui de « signes d'aliénation », qui indiqueraient « un changement du statut verbal de l'expression, un changement de registre, un écart par rapport au niveau de discours qui précède et qui suit le texte entre guillemets » (1988 : 90).

Les guillemets sont un signe typographique mais ils peuvent être oralisés (« Je dis cela entre guillemets »).

L'INTERPRÉTATION DES GUILLEMETS

À la différence de ceux de l'emploi autonymique, les guillemets de modalisation autonymique *ne sont pas obligatoires*. L'énonciateur indique au lecteur que son discours ne coïncide pas avec lui-même, mais il n'en donne pas la raison. Pour interpréter les guillemets, le lecteur doit tenir compte du contexte et en particulier du genre* de discours. Dans un quotidien régional, les guillemets sont beaucoup moins fréquents que dans la presse d'un parti politique et ils n'exigent pas de grands efforts interprétatifs de la part du lecteur. Le discours publicitaire lui aussi fait peu appel aux guillemets, car son but n'est pas de susciter des clivages dans le public, des connivences à l'intérieur de groupes restreints, mais de le rassembler de manière consensuelle. Celui qui use de guillemets, consciemment ou non, doit se construire une certaine représentation de ses lecteurs pour anticiper leurs capacités de déchiffrement : il placera des guillemets là où il présume qu'on en attend de lui (ou qu'on n'en attend pas s'il veut créer un choc, surprendre). Réciproquement, le lecteur doit construire une certaine représentation de l'univers idéologique de l'énonciateur pour réussir le déchiffrement. Le scripteur met des guillemets parce qu'il présume que son lecteur* modèle a une certaine représentation de la

position d'où est énoncé le texte et à laquelle le scripteur doit se conformer en mettant des guillemets... Il y a donc là un jeu subtil avec les attentes du lecteur.

On peut ainsi opposer deux types de textes : ceux qui renforcent la connivence avec leur lecteur en ne guillemetant pas les expressions communément marquées comme « autres » et ceux qui la renforcent en guillemetant des unités qui, dans un autre contexte, ne le seraient probablement pas. Dans ce dernier cas, exposer ses idées, c'est rendre le lecteur capable de déchiffrer les guillemets du texte qui présente ces idées. Dans l'idéal, seul celui qui est parvenu au terme du texte et qui l'a bien compris est capable de déchiffrer ses guillemets comme il convient. En fait, il y a bien souvent un excès des guillemets sur leur interprétation : le texte libère des possibilités d'interprétation que son auteur ne peut pas prévoir quand il place ses guillemets.

ITALIQUE ET GUILLEMETS

L'*italique*, comme les guillemets, s'emploie à la fois pour l'autonymie et pour la modalisation autonymique. Mais les guillemets *s'ajoutent* à l'énoncé, alors que l'italique y est *incorporé* : c'est seulement un changement de caractères. Rien n'empêche donc de cumuler guillemets et italique. En modalisation autonymique, l'italique s'emploie de manière préférentielle pour les *mots étrangers* et pour *insister* sur certaines unités. En revanche, les guillemets conviennent mieux quand il s'agit d'une *réserve* de la part de l'énonciateur, qui indique par là une non-coïncidence de sa parole. Mais ce n'est qu'une tendance ; bien souvent, guillemets et italique sont employés indifféremment. Comme cela arrive quand plusieurs formes (guillemets, italique, cumul des guillemets et de l'italique) sont en concurrence, il s'installe des usages propres à un auteur singulier, une discipline, un genre ou un type de discours. Le lecteur est ainsi contraint de s'adapter au mieux à ces fluctuations.

► Autonymie, Hétérogénéité montrée / constitutive, Modalisation

D. M.

H

Hétérogénéité montrée / constitutive

Un discours n'est presque jamais homogène : il mêle divers types de séquences* textuelles, fait varier la modalisation*, les registres de langue, les genres* de discours, etc. Parmi les facteurs d'hétérogénéité, on accorde un rôle privilégié à la présence de discours « autres » – c'est-à-dire attribuables à une autre source énonciative ; J. Authier-Revuz (1982) a ainsi introduit une distinction largement utilisée entre **hétérogénéité montrée** et **hétérogénéité constitutive**.

L'« **hétérogénéité montrée** » correspond à la présence localisable d'un discours autre dans le fil du texte. On distingue entre les formes **non-marquées** de cette *hétérogénéité* et ses formes **marquées** (ou *explicités*). Le co-énonciateur identifie les formes *non-marquées* (discours indirect libre, allusions, ironie, pastiche...) en combinant dans des proportions variables le repérage d'indices textuels ou paratextuels divers et l'activation de sa culture personnelle. Les formes *marquées*, en revanche, sont signalées de manière univoque ; il peut s'agir de discours direct ou indirect, de guillemets*, mais aussi de gloses qui indiquent une *non-coïncidence* de l'énonciateur avec ce qu'il dit (modalisation* autonymique). J. Authier-Revuz (1990 : 174) distingue quatre types de gloses : (1) non-coïncidence *du discours avec lui-même* (« comme dit Untel », « au sens de Untel »...); (2) non-coïncidence *entre mots et choses* (« comment dirais-je ? », « c'est le mot qui convient »...); (3) non-coïncidence *des mots à eux-mêmes* (« au sens figuré », « à tous les sens »...); (4) non-coïncidence *entre énonciateur et co-énonciateur* (« comme vous dites », « passez-moi l'expres-

sion »...). L'énonciateur négocie ainsi avec l'altérité, il cherche à préserver une frontière avec ce qui ne relève pas de son discours.

On parle d'« hétérogénéité constitutive » quand le discours est dominé par l'interdiscours* : le discours n'est pas seulement un espace où viendrait s'introduire de l'extérieur du discours autre, il se *constitue* à travers un débat avec l'altérité, indépendamment de toute trace visible de citation, allusion, etc. Cette thèse prend diverses figures selon les auteurs. Ainsi, chez M. Bakhtine, l'affirmation d'un dialogisme* généralisé : les mots sont toujours les mots des autres, le discours est tissé des discours d'autrui. Chez M. Pêcheux, la double référence à la psychanalyse et à la conception althusserienne de l'idéologie fonde la primauté de l'interdiscours sur chaque formation* discursive : « Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, l'objectivité matérielle et contradictoire de l'interdiscours, déterminant cette formation discursive comme telle, objectivité matérielle qui réside dans le fait que "ça parle" toujours "avant, ailleurs et indépendamment", c'est-à-dire sous la domination du complexe des formations idéologiques » (Pêcheux 1975 : 146). J. Authier-Revuz (1982) se réfère, quant à elle, à la psychanalyse lacanienne : le sujet est irréductiblement clivé, divisé par l'inconscient, mais il vit dans l'illusion nécessaire de l'autonomie de sa conscience et de son discours. Pour D. Maingueneau, l'identité d'une formation discursive ne fait qu'un avec sa relation aux formations discursives à travers lesquelles elle construit son identité : « La définition du réseau sémantique circonscrivant la spécificité d'un discours coïncide avec la définition des relations de ce discours à son Autre [...] De cela découle le caractère foncièrement dialogique de tout énoncé du discours, l'impossibilité de dissocier l'interaction des discours et le fonctionnement intradiscursif » (1984 : 30-31).

► Dialogisme, Discours rapporté, Guillemets, Interdiscours, Intertextualité, Métacommunication / métadiscours, Polyphonie, Préconstruit

D. M.

Histoire ➡ Récit

Histoire / discours (É. Benveniste)

➡ Embrayé (plan -) / non-embrayé

Histoire / discours

La catégorie de « discours comme objet de l'histoire » apparaît, à la suite de la publication du livre de l'historienne R. Robin sur *Histoire et linguistique* (1973), dans le sous-titre de l'ouvrage collectif sur *Langage et idéologies* (Guilhaumou et al. 1974). Elle marque ainsi un tournant majeur dans les relations entre histoire et linguistique dans la mesure où elle est devenue la mesure communément admise, tant en France qu'à l'étranger (Goldman 1989, Schöttler 1988), de la place de l'analyse de discours chez les historiens linguistes.

Certes, la relation des historiens au champ linguistique ne date pas de l'avènement de la linguistique structurale en France dans les années 70. L'essai de P. Lafargue (1894/1977) sur « La langue française avant et après la Révolution » annonce l'intérêt des historiens progressistes, par exemple M. Rebérioux, A. Prost et A. Soboul, pour la « vie propre » des mots du français national, et explique leur proximité avec des historiens de la langue tels que F. Brunot et R. Balibar. Pendant l'entre-deux-guerres, l'école des *Annales*, et L. Febvre (1953) plus particulièrement, suivi ensuite par R. Mandrou et A. Dupront, accorde une grande importance au langage comme « voie cardinale d'accès au social dans l'individu ».

Cependant, la catégorie du « discours comme objet de l'histoire » donne naissance, dans les années 70, à la figure inédite de l'historien du discours, qualifiée plus récemment par les chercheurs étrangers d'historien linguiste (Koselleck 1997). Sa spécificité, dans l'histoire de l'analyse de discours, tient à son ancrage initial dans plusieurs lieux d'innovation : la construction de corpus* textuels à partir de documents historiques ; l'approche quantitative proposée par le Laboratoire de lexicologie et de lexicométrie* de l'ENS/Saint-Cloud, l'analyse d'énoncé, selon la méthode* harrissienne, mise en place par des linguistes de Paris X-Nanterre ; enfin, l'étude de stratégies discursives prises dans l'interdiscours* (Pêcheux 1990) et le moment* discursif qui déprécie fortement le postulat de la transparence du mot par rapport à la chose déployée dans le « discours de l'histoire » (Barthes 1994).

Le présent dictionnaire propose les entrées majeures, Archive*, Trajet* thématique, Évènement* discursif, Évènement* linguistique, qui notifient les mutations sur une trentaine d'années de la catégorie de « discours comme objet de l'histoire ». De fait, une certaine spécificité de cette interrogation historico-discursive demeure au sein de

« l'École* française » de l'analyse du discours, en dépit du constat d'éclatement de la relation d'ensemble entre historiens et linguistes au cours du colloque de 1983 sur *Histoire et linguistique* (Achard et al. 1984). Ainsi, parmi les jeunes historiens du discours, le renouvellement de l'approche lexicologique, soit sous l'angle conceptuel (Deleplace 2001), soit sous l'angle lexicométrique, avec l'apparition de « très grands corpus* » (Mayaffre 2000), s'enrichit d'une investigation spécifiquement langagière (Wahnich 1997).

Cependant, l'incompréhension initiale, et toujours tenace, d'un nombre important d'historiens à cette ouverture vers la linguistique, et plus largement vers le langagier, par peur d'y perdre l'accès à la réalité historique, y compris parmi les plus ouverts à l'interdisciplinarité (Chartier 1998), explique la position encore très marginale des historiens du discours dans la discipline historique (Noiriel 1998). Pourtant, l'*histoire linguistique des usages conceptuels*, dénomination la plus récente des recherches en histoire du discours, se hisse actuellement au niveau d'une confrontation fructueuse avec les historiens du discours anglophones et les historiens pragmaticiens allemands (Guilhaumou 2000 b). Un accord se dessine ainsi entre historiens et linguistes, au plan international, sur l'impossibilité de contourner l'étude des conditions langagières d'apparition des formes discursives dans l'accès à la compréhension historique, sans préjuger pour autant du lien de la réalité au discours (Koselleck 1997).

► Archive, Corpus, École française d'analyse du discours, Évènement discursif / linguistique, Trajet thématique

J. G.

Hyperbole

Du grec *hyperbolê*, « excès » : le terme s'applique en effet à toute formulation « excessive » par rapport à ce que l'on peut supposer de l'intention communicative réelle du locuteur. En tant qu'« hyper-assertion », l'**hyperbole** s'oppose à cette autre « figure* » qu'est la litote* (laquelle est une « hypo-assertion »).

Ce qui est pertinent pour l'identification de la figure, dans le cas de l'hyperbole comme dans celui de la litote, n'est pas le contenu informationnel de la séquence, mais son *orientation* argumentative* : « j'en ai pour une seconde » (au lieu de « pour peu de temps »), « en

un mot » (pour « en quelques mots »), « c'est à deux pas » (pour « ce n'est pas loin »), « il n'y a absolument personne » (pour « il y a peu de monde ») sont des hyperboles et non des litotes, d'où cette définition de P. Fontanier (1968 : 123) : « L'hyperbole augmente ou diminue les choses avec excès, et les présente bien au-dessus ou bien au-dessous de ce qu'elles sont, dans la vue, non de tromper, mais d'amener à la vérité même, et de fixer, par ce qu'elle dit d'incroyable, ce qu'il faut réellement croire. »

Les procédés formels qu'utilise l'hyperbole sont divers. La rhétorique* classique signale surtout *les comparaisons et les métaphores** amplifiantes (« plus blanc que neige », « plus vite que le vent », « plus lentement qu'une tortue », « des ruisseaux/des torrents de larmes », « c'est un vrai tigre »), mais l'hyperbole exploite également *les préfixes et suffixes augmentatifs* (« hyper- », « super- », « extra- », « maxi- », « -issime », etc.), les différentes *formes du superlatif* (« c'est génial », « c'est le meilleur/la crème des hommes », « c'est la douceur même »), les *accumulations*, les *procédés paralinguistiques**, etc.

Certaines hyperboles sont lexicalisées, qu'il s'agisse de mots (« mille-feuille », « mille-pattes ») ou d'expressions figurées (« couper les cheveux en quatre », « un bruit à réveiller les morts », etc.). Lorsque ce n'est pas le cas, le problème se pose des *indices* permettant l'identification du trope*. Parfois, le *contexte linguistique* permet cette identification (en particulier en cas de contradiction interne à l'énoncé : « il n'a aucun moyen et il les utilise mal », « en général il arrive toujours en retard », « je n'ai pas fermé l'œil de la nuit, et quand je me suis réveillé... », « il n'y avait absolument personne, une douzaine à tout casser... »), mais le plus souvent c'est à partir de ce que l'on sait de l'état de choses, et de ce que l'on suppose que le locuteur veut en dire, que l'hyperbole peut être identifiée. Par exemple : « ils souffrent mille morts » est nécessairement une hyperbole ; « il est mort de rire » l'est très vraisemblablement ; mais « ils meurent de faim » est ambigu, et l'interprétation d'un tel énoncé nécessite le recours à des informations extralinguistiques. Corrélativement, la figure peut, tout comme la litote, prêter à *malentendu**.

D'après Dumarsais (1988 : 133), l'hyperbole « est ordinaire aux Orientaux ». Son usage est en effet plus ou moins fréquent selon les cultures, mais aussi selon les types de discours. Jadis caractéristique du style « sublime », cultivée par tous les discours « extrémistes »

(cf., dans le jargon stalinien, les « vipères lubriques » et autres « rats visqueux »), l'hyperbole est aujourd'hui la figure préférée du discours publicitaire. Mais elle est aussi très présente dans les échanges quotidiens (« c'est génial », « c'est nul », « j'ai vu ça mille fois », « il y a des siècles que je ne l'ai pas vu », « il y en a absolument partout », « il n'y a rien de plus pénible », « ça n'a rien à voir », « c'est toujours comme ça », « tu perds toujours tout », « tu es un ange », « merci infiniment », etc.), où elle peut être mise au service de fins aussi diverses que la persuasion, la chicane, ou la politesse* (le remerciement et la louange étant ainsi très systématiquement formulés sur un mode hyperbolique).

Le fonctionnement de l'hyperbole, comme celui de tous les tropes, a quelque chose de *paradoxal*, puisque l'exagération est faite pour être perçue comme telle (cf. Fontanier cité plus haut : « [...] dans la vue, non de tromper [...] », et Dumarsais : « ceux qui nous entendent rabattent de notre expression ce qu'il faut en rabattre »), mais en même temps, nous dit Fontanier, « il faut que celui qui écoute puisse partager jusqu'à un certain point l'illusion » que constitue le sens littéral, car sinon la figure est inopérante.

Comme nous le rappelle L. Perrin (1990), les rhétoriciens et manuels de savoir-vivre nous mettent aussi en garde contre l'usage excessif et inapproprié de l'hyperbole, ainsi Courtin (cité par Weil 1983 : 228) : « Ceux-là se trompent fort qui mettent tous leurs compliments en hyperboles qui se détruisent elles-mêmes, mettant ainsi l'éclat et la beauté d'une dame au-dessus du Soleil, et faisant honte à la Neige et au Lys, en parlant de sa blancheur [...] » – en d'autres termes, empruntés cette fois à G. Bataille : « L'excessif est insignifiant. »

► Figure, Litote, Politesse, Trope

C. K.-O.

Hypertextualité

Notion introduite par G. Genette pour l'étude de la littérature mais qui peut être étendue à d'autres types de discours. Elle est définie comme « toute relation unissant un texte B (que j'appellerai *hypertexte*) à un texte antérieur A (que j'appellerai *hypotexte*) sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire »

(1982 : 11). G. Genette distingue **transformation** (*parodie**, *travestissement*, *transposition*) et **imitation** (*pastiche**, *charge*, *forgerie* [= le faux]), selon que la relation hypertextuelle est « ludique », « satirique » ou « sérieuse ».

On prendra garde que, dans le cas du discours littéraire, et plus généralement des discours constituants*, l'**hypertextualité** concerne le plus souvent des œuvres élaborées à partir d'auteurs ou d'œuvres singuliers (parodie de telle œuvre, de tel écrivain...). Or, en analyse du discours, on a la plupart du temps affaire à des phénomènes hypertextuels qui portent sur les genres* de discours, non sur des textes singuliers.

► Captation (II), Pastiche

D. M.

Hypotexte ➔ Hypertextualité

Identité

Le concept d'**identité** est difficile à définir. Il est à la fois central dans la plupart des sciences humaines et sociales et fait l'objet de différentes définitions, dont certaines sont assez floues. *Le Vocabulaire technique et critique de la philosophie* d'A. Lalande (1997) répertorie quatre sens, dont on retiendra celui qui correspond à ce que traditionnellement on appelle l'« identité personnelle », défini comme « caractère d'un individu [...] dont on dit qu'il est "le même" aux différents moments de son existence : "L'identité du moi" ».

En analyse du discours, pour pouvoir utiliser la notion d'identité, il convient de lui adjoindre deux autres notions qui circulent également dans les domaines philosophiques et psychologiques, celles de *sujet** et d'*altérité*. La première de ces notions permet de poser l'existence de l'être pensant comme disant « je ». P. Ricœur nous rappelle ce « primat de la médiation réflexive sur la position immédiate du sujet, telle qu'elle s'exprime à la première personne du singulier : "je pense", "je suis" » (1990 : 11). La deuxième notion permet de poser qu'il n'y a pas de conscience de soi sans conscience de l'existence de l'autre, que c'est à la mesure de la différence entre « soi » et « l'autre » que se constitue le sujet.

Si l'on rapporte cette notion à celle de *sujet** parlant, on pourra dire que celui-ci se caractérise par un certain nombre de traits qui lui confèrent une certaine identité en tant qu'il produit un acte de langage. Il faut cependant reconnaître que cette notion n'a pas été très développée en analyse du discours. Elle a davantage été exploitée par

les psychosociologues du langage qui parlent d'« identité sociale », d'« identité collective » ou d'« enjeu identitaire » (Chabrol 1994 : 204).

On peut considérer que l'identité du sujet du discours se construit de deux façons différentes, dans deux domaines qui sont à la fois distincts et complémentaires, les deux se construisant en articulation avec l'acte d'énonciation : une identité dite « personnelle », une identité dite de « positionnement ».

L'identité *personnelle* n'est pas seulement psychologique ou sociologique, elle est double. P. Charaudeau, par exemple, propose de distinguer : une *identité psychosociale* dite « externe », celle du sujet* communiquant, qui consiste en un ensemble de traits qui le définissent selon son âge, son sexe, son statut, sa place hiérarchique, sa légitimité de parole, ses qualités affectives, tout cela « dans une relation de pertinence à l'acte de langage » (1991 a : 13) ; une *identité discursive*, dite « interne », celle du sujet énonciateur*, qui peut être décrite à l'aide de catégories *locutives**, de *modes de prise de parole*, de *rôles* énonciatifs* et de *modes d'intervention* (1993 a et 1999 : 18). De l'articulation et du jeu entre traits d'identité externes et internes résultent les stratégies* discursives.

L'identité de *positionnement** caractérise la position que le sujet occupe dans un champ discursif en rapport avec les systèmes de valeur qui y circulent, non pas de façon absolue, mais du fait des discours que lui-même produit. Ce type d'identité s'inscrit alors dans une *formation* discursive*.

Dans un cas comme dans l'autre, l'identité résulte, à la fois, des conditions de production qui contraignent le sujet, conditions qui sont inscrites dans la situation de communication et/ou dans le préconstruit discursif, et des stratégies que celui-ci met en œuvre de façon plus ou moins consciente.

► **Formation discursive, Individuation, Positionnement, Rôle**

P. C.

Idéologie

EN PHILOSOPHIE POLITIQUE ET EN SCIENCES SOCIALES

L'idéologie a fait l'objet de très nombreuses définitions, de la part d'auteurs aussi divers que K. Marx et F. Engels, R. Aron, L. Althusser, H. Arendt, R. Boudon, E. Balibar, etc. Malgré des différences notables,

un consensus se dégage dans les années 60-70 pour définir l'idéologie comme « un système global d'interprétation du monde social » (Aron 1968 : 375) doté d'« une existence et d'un rôle historiques au sein d'une société donnée. Sans entrer dans le problème des rapports d'une science à son passé (idéologique), disons que l'idéologie comme système de représentations se distingue de la science en ce que la fonction pratico-sociale l'emporte en elle sur la fonction théorique (ou de connaissance) » (Althusser 1965 : 238).

Depuis les années 80, le terme d'« idéologie » a perdu du terrain au profit d'autres expressions comme *doxa* ou *représentation*. Pour certains, « plutôt que d'une fin des idéologies, il faudrait parler d'une fin du mot "idéologie" qui, épuisé par l'attente vaine de son concept, [serait] devenu un obstacle dans la recherche scientifique » (Thiry 1990 : 1219).

EN ANALYSE DU DISCOURS

Dans *l'analyse du discours française des années 60-70*, l'idéologie est un concept central. Le philosophe marxiste critique L. Althusser développe alors une théorie des idéologies selon laquelle l'idéologie représente un rapport imaginaire des individus à leur existence qui se concrétise matériellement dans des appareils et des pratiques. Selon lui, l'idéologie est liée à l'inconscient par le biais de l'interpellation des individus en Sujets : « Comme toutes les évidences, y compris celles qui font qu'un mot "désigne une chose", ou "possède une signification" (donc y compris les évidences de la "transparence" du langage), cette évidence que vous et moi sommes des sujets – et que ça ne fait pas problème – est un effet idéologique, l'effet idéologique élémentaire » (Althusser 1970 : 30).

Se référant à la fois au marxisme et à la théorie lacanienne de l'inconscient, la plupart des fondateurs de ce qu'on appelle couramment l'analyse du discours « à la française » s'inscrivent dans le cadre de cette théorie. C'est autour de M. Pêcheux que de 1969 à 1983, des linguistes, historiens et philosophes s'efforcent d'articuler théorie du discours et théorie des idéologies. Élaborée progressivement et non sans tâtonnements, retours et contradictions, cette articulation se cristallise dans quelques formules qui ont fait date. C'est d'abord l'emprunt de « formation* discursive » à M. Foucault et sa reformulation sur le terrain du marxisme (Haroche et al. 1971 : 102). C'est

ensuite la définition du préconstruit* – soigneusement distingué de la présupposition* – comme « impensé de la pensée » (Pêcheux 1975 : 92) et la mise en place de la notion d'interdiscours* comme ce qui fait le lien entre idéologie, inconscient et discours (Pêcheux 1975 : 146).

Dès la fin des années 70 et le début des années 80, les notions de clivage, intradiscours* et hétérogénéité* viennent ébranler l'ordonnement des formations idéologiques et discursives. Au colloque de Mexico de novembre 1977, intitulé « Le discours politique : théorie et analyses », les historiens R. Robin et J. Guilhaumou soulignent « l'intrication des formations discursives. Ils parlaient de stratégies discursives, d'affrontements, d'alliances, en tentant autant que possible d'arracher ces termes à leur acception psychologique » (Maldidier éd., 1990 : 55). M. Pêcheux (1977 : 257) lui-même met l'accent sur la « domination interne » de l'idéologie dominante par rapport à l'idéologie dominée. J.-M. Marandin (1979) s'interroge sur la cohérence des textes et les relations entre intradiscours et interdiscours. J. Authier (1982 a) développe des travaux sur l'hétérogénéité qui marquent une vraie rupture dans les méthodes de l'analyse de discours en proposant une description linguistique « des formes de l'hétérogénéité montrée dans le discours, conçues comme manifestant divers types de "négociations" du sujet parlant avec l'"hétérogénéité constitutive" ».

Le terme d'« idéologie », avec tout ce qu'il véhicule comme idée de « système », de « cohérence » et de « globalité », s'accorde mal avec cette insistance nouvelle sur les phénomènes de contradiction et d'intrication. Ce qui ne signifie pas que le terme d'« idéologie » ait totalement disparu des travaux d'analyse du discours, mais qu'il est moins fréquent que dans les années 70 et fait rarement l'objet de théorisations explicites. D'autant que les corpus étudiés ont eux aussi évolué : en prenant acte dès 1981 (Pêcheux 1981 : 5-8) du peu de plus-value heuristique qu'apporte l'étude de corpus d'« appareil » à forte cohérence interne (discours communiste, socialiste, d'extrême droite), les analystes du discours ont eu tendance à se déplacer vers les discours « ordinaires », médiatiques, scolaires, lexicographiques, etc. D'où le primat donné depuis vingt ans aux multiples cas de « frontières et recouvrements » (Bonnafous et Taguieff éd., 1989) entre discours d'origines idéologiques apparemment opposées ou aux affleurements, dans les discours « communs », de *représentations** ou d'*éléments doxiques*. Pour ne prendre que deux exemples parmi

d'autres, H. Boyer travaille ainsi sur « La part des représentations partagées dans la dynamique des conflits sociolinguistiques » et définit l'idéologie comme « un corps plus ou moins fermé de représentations [...] mobilisé à des fins plus ou moins ostensiblement politiques et de manipulation des esprits » (1998 : 10). G.-E. Sarfati, quant à lui, étudie la représentation des juifs et du judaïsme dans les dictionnaires et les encyclopédies du Moyen Âge au xx^e siècle pour « mettre en évidence l'ensemble des interférences qui régissent les rapports du sens commun (la doxa), de la langue et de l'histoire, sous le double rapport du savoir et des pratiques » (Sarfati 1999 : 14).

C'est aujourd'hui la « *Critical Discourse Analysis* » qui, autour de T.A. Van Dijk, fait l'usage le plus massif de la notion d'idéologie, appliquée en particulier au sexisme et au racisme et associée à des courants cognitivistes. Le projet de cette « analyse sociopolitique du discours » est « de redéfinir en premier lieu, de façon très spécifique et précise, ce que sont les idéologies, c'est-à-dire les systèmes sociocognitifs des représentations mentales socialement partagées qui contrôlent d'autres représentations mentales telles que les attitudes des groupes sociaux (y compris les préjugés) et les modèles mentaux. [...] En second lieu, nous voulons chercher, de façon systématique, par quelles structures du discours telles que les structures sémantiques (les sujets, la cohérence), la syntaxe (l'ordre des mots, etc.), le lexique, les actes de langage, etc., les opinions idéologiques se manifestent dans le texte et la parole » (Van Dijk 1996 : 28).

Par sa volonté de systématisation du rapport idéologie / discours, la *Critical Discourse Analysis* contemporaine a ainsi pris le relais de l'analyse du discours à la française des années 70. Y compris dans sa visée militante : « [...] nous avons pensé que l'analyse du discours doit aussi avoir une dimension "sociale". Ainsi, dans le choix de ses orientations, de ses sujets, de ses problèmes et de ses publications, l'analyse du discours doit participer activement, à la façon académique qui est la sienne, aux débats sociaux, et faire des recherches utiles à ceux qui en ont le plus besoin, plutôt qu'à ceux qui peuvent le plus payer » (Van Dijk 1996 : 27).

► Analyse automatique du discours, Doxa, Formation discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Intradiscours, Préconstruit, Présupposé, Représentation sociale

Illocutionnaire ou illocutoire (acte –)

☞ Acte de langage

Image ☞ Schématisation

Implication

L'implication est une relation logique* entre deux propositions P et Q, notée par le connecteur « \rightarrow ». L'implication « $P \rightarrow Q$ » est vraie si et seulement si « non (P et non-Q) » est vrai ; en d'autres termes, s'il n'est pas vrai que l'antécédent P soit vrai et le conséquent Q faux (le vrai n'implique pas le faux). Dans tous les autres cas, l'implication est valide ; en particulier, du faux on peut logiquement déduire n'importe quoi, c'est-à-dire aussi bien le vrai que le faux. Comme les autres connecteurs* logiques (et/ \wedge , ou/ \vee , non/ \neg), le connecteur « \rightarrow » est indifférent au sens des propositions qu'il connecte, il ne prend en considération que les valeurs de vérité.

Le mot est parfois pris au sens de « inférence* ».

► Connecteur argumentatif, Inférence

C. P.

Implicature ☞ Implicite, Inférence

Implicitation ☞ Explicitation / implicitation

Implicite

Il arrive certes que l'énoncé « Il fait chaud » signifie tout bonnement qu'il fait chaud. Mais en contexte communicatif, il est fréquent que la véritable signification d'un tel énoncé soit, selon les cas et entre autres : « Ouvre la fenêtre », « Ferme le radiateur », « Est-ce que je peux tomber la veste ? », « Je n'ai rien de plus intéressant à dire »... La plupart des énoncés possèdent ainsi, en plus de leur contenu explicite, un ou plusieurs contenus implicites, qui viennent se greffer sur le précédent, et peuvent même le détourner à leur profit, en cas de « trope* implicatif », c'est-à-dire lorsqu'en contexte le contenu implicite l'emporte sur le contenu explicite (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 116-122).

POSÉ, PRÉSUPPOSÉ, SOUS-ENTENDU

La littérature sémantique et pragmatique mentionne de nombreuses variétés de contenus implicites (inférences*, implications* et implicatures*, allusions et insinuations, etc.). Parmi les distinctions les plus importantes, mentionnons celle qu'établit O. Ducrot (1972 : 173 sq.) entre **présupposé*** et **sous-entendu**, deux types de contenus implicites qui s'opposent au contenu explicite, ou **posé** ; par exemple, un énoncé tel que « Pierre a cessé de fumer » véhicule les informations suivantes : (1) « Pierre, actuellement, ne fume pas » : c'est le *posé*, qui correspond à « ce dont l'annonce est l'objet avoué de l'énonciation » ; (2) « Pierre, auparavant, fumait » : c'est le *présupposé*, qui, tout en étant, comme le *posé*, véritablement inscrit dans l'énoncé (puisqu'il repose sur le marqueur « cesser de »), n'est toutefois pas présenté comme constituant le véritable objet du dire ; et éventuellement en outre (3) « Tu ferais bien d'en faire autant » : contenu *sous-entendu* qui ne s'actualise que dans certaines circonstances énonciatives particulières.

IMPLICITES MARQUÉS ET NON-MARQUÉS

Parmi l'ensemble des contenus implicites, certains sont donc *marqués* (possédant dans l'énoncé quelque support lexical ou morpho-syntaxique), alors que d'autres ne le sont pas (ou le sont moins clairement) : c'est aussi sur cette base que J.R. Searle oppose les actes* de langage indirects *conventionnels* vs *non-conventionnels* ; ou H.P. Grice les implicatures* *conventionnelles* vs *conversationnelles*.

Lorsqu'ils ne possèdent pas de marque claire dans l'énoncé (ce qui est le cas le plus fréquent), les contenus implicites ne peuvent être identifiés que grâce à d'autres facteurs, d'abord contextuels : leur décodage implique (1) l'intervention de certaines *informations préalables* particulières ou générales (par exemple, « Il faut que je dorme ce soir » ne peut être compris comme un refus de l'offre « Tu veux du café ? » qu'à la condition de mobiliser le *topos** : le café empêche de dormir), ainsi que (2) l'intervention d'*opérations propres à la logique naturelle* (par exemple : glissement d'une relation de succession temporelle à une relation de type causal, ou de la condition suffisante à la condition nécessaire – « si » est interprété, lorsque rien ne s'y oppose, comme « si et seulement si »), et (3) l'intervention des *maximes**

conversationnelles de H.P. Grice (tendance automatique à augmenter le taux d'information ou le degré de pertinence d'énoncés comme « La porte est ouverte », « Mon verre est vide », etc., qui apparaissent comme déficients si on les prend à la lettre).

Le *travail interprétatif* consiste donc, en combinant les informations extraites de l'énoncé avec certaines données contextuelles, et grâce à l'intervention des règles de la logique naturelle et des maximes conversationnelles, à construire de l'énoncé une représentation sémantico-pragmatique cohérente et vraisemblable. Le calcul des sous-entendus est une procédure complexe, qui fait intervenir diverses compétences (Kerbrat-Orecchioni 1996 : chap. 4 et 5), et qui peut échouer, ou aboutir à des résultats erronés – version *faible* : le sous-entendu n'est pas perçu, ce qui constitue déjà pour la communication une sorte de petite catastrophe, car il en est des contenus implicites comme du jeu de cache-cache, que L. Wittgenstein définit comme un jeu où « être caché est un plaisir, mais n'être point trouvé est une catastrophe... » ; version *forte*, plus catastrophique encore : c'est le *malentendu**, sorte d'erreur de calcul commise par le destinataire. Les contenus explicites posent évidemment moins de problèmes aux interlocuteurs. Mais si ceux-ci recourent malgré tout fréquemment à l'expression implicite, c'est qu'elle leur offre d'inépuisables *ressources communicatives*, en matière de politesse* par exemple, ou pour réaliser certains objectifs stratégiques plus ou moins avouables.

En ce qui concerne l'analyste, les sous-entendus lui permettent une saisie plus fine des mécanismes interprétatifs, démontrant le caractère *flou* des contenus sémantico-pragmatiques, *graduel* de leur actualisation, et *aléatoire* de leur extraction. En tout état de cause, la compréhension globale d'un énoncé inclut celle de ses présupposés, de ses sous-entendus et autres implicatures. Si l'on admet que le travail du linguiste consiste avant tout à tenter de *comprendre comment les énoncés sont compris*, il est de son devoir de rendre compte de toutes les composantes du sens des énoncés. Car les discours agissent aussi, subrepticement mais efficacement, grâce à ces sortes de passagers clandestins que sont les contenus implicites.

► Acte de langage indirect, Implication, Inférence, Maxime conversationnelle, Politesse, Présupposé, Trope

C. K.-O.

Incorporation

Notion introduite par D. Maingueneau (1984 : 101) pour conceptualiser la relation que l'éthos* établit entre un discours et son destinataire.

L'« incorporation » joue sur trois dimensions indissociables : (1) À travers la lecture ou l'audition, le discours *donne corps* à son énonciateur – qui joue le rôle d'un *garant*, d'une source légitimante –, il permet au destinataire d'en construire une représentation dynamique. (2) Le destinataire *incorpore*, assimile les schèmes caractéristiques de ce garant, sa manière d'habiter son corps, de se mouvoir dans le monde. (3) Ce double processus permet l'*incorporation* imaginaire du destinataire à la communauté de ceux qui adhèrent à ce discours, qui font corps avec lui.

En recourant à cette notion, on se refuse à faire du destinataire un simple consommateur d'idées ou d'informations ; « il accède à une "manière d'être" au travers d'une "manière de dire" » (Maingueneau 1984 : 102).

► Éthos

D. M.

Indexicalité ➤ Ethnométhodologie

Individuation

Le terme d'*individuation* appartient à la tradition philosophique. Pour Leibniz, par exemple, le principe d'individuation « est ce qui fait qu'un être possède non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, concrète, déterminée dans le temps et dans l'espace » (Lalande 1926). On le retrouve plus tard en biologie et en didactique pour désigner « ce qui différencie un individu d'un autre de la même espèce » (Robert 1990).

En analyse du discours, ce terme est parfois employé en relation avec la notion de *stratégie* discursive* pour désigner le processus par lequel tout sujet parlant cherche à se construire une identité* qui le différencierait soit de l'identité qui est donnée par la situation* de communication dans laquelle il se trouve et qui le surdétermine par avance, soit en opposition à l'identité et au positionnement* de l'autre, interlocuteur ou tiers du discours.

Dans le premier cas, le sujet parlant « détermine les enjeux de conformité ou d'individuation par rapport aux données du contrat de communication » (Charaudeau 1995 c : 167) en essayant de s'en distinguer par sa manière de prendre la parole, d'établir sa relation à l'autre et de thématiser son propos. Ainsi, dans le discours publicitaire, chaque annonce essaie de *s'individuer* à travers la façon de vanter les qualités d'un produit dans la mesure où celui-ci est en concurrence avec le même produit sous d'autres marques et d'autres annonces publicitaires.

Dans le second cas, le sujet parlant met en place un processus de différenciation vis-à-vis de discours autres, qu'ils soient tenus par l'interlocuteur ou par un tiers absent. Il le fait essentiellement en exprimant des jugements dans une organisation argumentative particulière. C'est ainsi qu'il emploiera des marqueurs (« mais », « cependant », « je ne crois pas que », « en revanche », « si je puis dire », etc.) comme indices de différenciation. Ce travail d'individuation de la part du sujet du discours doit être entendu dans une *conception dialogique* du discours (Bakhtine 1977, 1978, 1984) qui a été diversement développée autour de la notion d'*interdiscursivité**.

► **Contrat de communication, Dialogisme, Interdiscours, Positionnement, Stratégie de discours**

P. C.

Induction

L'**induction** est un mode d'inférence* concluant du particulier au général. Classiquement, on considère que la déduction* conclut de façon certaine et l'induction seulement de façon probable, et qu'en conséquence la déduction seule peut apporter un savoir scientifique substantiel. Il faut distinguer plusieurs modes d'induction.

• **Argumentation au cas par cas.** L'induction permet d'attribuer au groupe une propriété constatée empiriquement sur chacun de ses membres : « La famille X a une salle de bains ; la famille Y a une salle de bains ; ... (*idem* pour chaque famille du village V)... » ; conclusion : « Les V-iens ont tous une salle de bains ». On voit qu'ici l'induction procède en **extension**, par examen exhaustif, et totalise de façon certaine.

• **Argumentation de la partie au tout.** L'induction permet d'inférer, en **intension**, une proposition portant sur le tout à partir de la vérité d'une proposition portant sur un échantillon dit « représenta-

tif ». « Soit E un échantillon de la population P ; x % de E a voté pour le parti A ; y % de E a voté pour le parti B ; ... (*idem* pour chaque parti)... » ; conclusion : « x % de P a voté pour le parti A ; y % de P a voté pour le parti B ; ... (*idem* pour chaque parti) ». Selon que l'échantillon est ou non réellement représentatif, que les gens ont ou non donné des réponses fantaisistes, la conclusion varie du certain au simplement probable.

► **Déduction, Inférence**

C. P.

Inférence

À l'origine, c'est dans la logique formelle que l'on trouve cette notion. La logique formelle, qui s'attache à décrire les rapports de vérité s'instaurant entre différentes propositions, emploie ce terme pour désigner l'opération de déduction qui consiste à tenir pour vraie une proposition en raison de son lien avec d'autres propositions déjà tenues pour vraies. Il s'agit donc d'une activité de raisonnement – dont la déduction* et l'induction* sont des cas particuliers – qui porte sur le passage d'une proposition à une autre quant à leur possible valeur de vérité, ce qui distingue la relation d'**inférence** de la relation d'**implication***. Cette définition a été reprise et critiquée par des linguistes qui ont estimé qu'il s'agissait là d'un point de vue strictement *logiciste* et non nécessairement *linguistique*.

EN PRAGMATIQUE LINGUISTIQUE

On retrouve cette notion où elle est abondamment discutée. Car selon que l'on en donne une acception large ou étroite, c'est la conception même de la pragmatique qui est en cause.

La critique adressée au point de vue logiciste consiste à reprocher à celui-ci de réduire l'interprétation des propositions aux seules relations établies entre elles, indépendamment de toute autre connaissance sur le monde et de la situation de communication. Ainsi, « la logique formelle fait correspondre à toute proposition une et une seule formule symbolique standard, puis explicite un ensemble de règles permettant de convertir certaines formules en certaines autres, et ayant la propriété suivante : si une formule "a" est convertie par une règle en formule "b", alors la proposition exprimée par "b"

s'infère de la proposition exprimée par "a" » (Ducrot 1966 : 10). L'alternative à cette position logiciste consiste à considérer que les faits de langage sont soumis à des conditions de vérité mais qu'ils ne se réduisent pas tous à une description strictement logique, et qu'il est donc nécessaire de tenir compte de la situation empirique dans laquelle ils sont produits et interprétés. On peut ainsi définir, d'une façon générale, l'inférence comme le fait O. Ducrot : « Nous entendons par acte d'inférer non pas l'acte psychologique qui consiste à fonder une conviction sur certains indices, mais un acte de langage dont l'accomplissement implique la production d'un énoncé. Le locuteur L d'un énoncé E fait un acte d'inférer si, en même temps qu'il énonce E il fait référence à un fait précis X qu'il présente comme le point de départ d'une déduction aboutissant à l'énonciation de E. [...] à la demande "Quel temps faisait-il hier ?" [...] une réponse comme "Il faisait certainement très beau" indique qu'elle est elle-même le résultat d'une déduction de la part de son locuteur » (Anscombe et Ducrot 1983 : 10-11). Il ne s'agit donc plus d'inférences logiques mais d'inférences *naturelles* qui ont cependant pour propriété commune d'être, comme le dit C. Kerbrat-Orecchioni, « le résultat d'un "calcul" plus ou moins complexe » (1986 : 24).

Considérant, dans le droit fil de la philosophie analytique du langage, que la communication humaine est intentionnelle et non exclusivement explicite, la pragmatique se donne parmi ses tâches « d'expliquer comment un auditeur peut arriver à comprendre une énonciation de manière non-littérale et pourquoi le locuteur a choisi un mode d'expression non-littérale plutôt qu'un mode d'expression littérale » (Moeschler et Reboul 1994 : 22). Ainsi, locuteur et interlocuteur se livrent, chacun à sa façon, à des inférences qui permettent au premier de mettre du sens implicite dans les énoncés qu'il produit explicitement et au second de dégager ses propres sens implicites en fonction des relations qu'il établit entre ces énoncés et les données qu'il possède du contexte et de la situation d'énonciation.

Mais, dans ce cadre, cette notion fait l'objet de discussions. Deux problèmes se posent : l'un concerne l'*extension* que l'on peut accorder à cette notion, l'autre concerne la *possibilité de la catégoriser* en divers types. Pour ce qui concerne son *extension*, deux perspectives sont encore en concurrence : l'une qui correspond à une tradition immanentiste ne s'intéressant « qu'aux données strictement "linguis-

tiques" » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 25), c'est-à-dire aux inférences que R. Martin nomme « nécessaires » (1976 : 37), l'autre qui tente d'intégrer dans le calcul inférentiel les données de la situation de communication et d'un savoir interdiscursif* engendrant des inférences que R. Martin, lui-même, nomme « possibles » (*ibid.*). Ainsi, pourrait-on dire, s'opposent une problématique des *inférences linguistiques* qui se centre sur l'étude de la « présupposition* » et une problématique des *inférences discursives* qui, sans ignorer le phénomène de la présupposition, se centre sur l'étude du « sous-entendu* ». Pour ce qui concerne la *catégorisation* de cette notion, on peut dire que *grosso modo* deux modèles de l'inférence s'opposent : un modèle qui repose sur l'hypothèse qu'il y aurait rapport de symétrie entre le comportement du locuteur et celui de son destinataire*, et un modèle qui repose sur l'hypothèse inverse.

• *Le premier modèle* est représenté par les propositions de H.P. Grice, qui postule que tout échange verbal repose sur un « principe de coopération » : les partenaires qui y participent sont inscrits dans une même finalité et sont donc soumis aux mêmes conditions de déroulement de l'échange, ce qui les oblige à se comporter de façon conforme à ces conditions. Pour H.P. Grice, il existe un ensemble de règles qui ordonnent le passage du sens littéral au sens non-littéral, et ce passage – supposé commun aux interlocuteurs – est appelé *implicature**. Ainsi, H.P. Grice propose, pour définir ces conditions, deux types d'implicatures : des implicatures *conversationnelles* et des implicatures *conventionnelles* (Grice 1975). Les premières résultent de l'application de « maximes* de conversation » : « maxime de quantité » (qui exige que le locuteur ne donne pas plus d'information que nécessaire), « maxime de qualité » (qui exige que le locuteur n'asserte que ce qu'il juge vrai), « maxime de relation » (qui exige du locuteur que ce qu'il dit soit pertinent), « maxime de manière » (qui exige du locuteur qu'il soit cohérent, clair et évite les ambiguïtés). Le deuxième type d'implicature, les implicatures conventionnelles, résulterait d'un calcul davantage fondé sur des normes sociales (comme la règle de politesse), mais cette distinction entre ces deux types d'implicatures a été longuement discutée et contestée par divers auteurs tels E.L. Keenan (1976), J. Sadock (1978), P. Brown et S. Levinson (1978).

• *Le second modèle* est représenté par la théorie de la pertinence de D. Sperber et D. Wilson. Pour ces auteurs, on ne saurait postuler un

rapport de symétrie entre les partenaires de l'acte de l'échange verbal. En effet, « le destinataire ne peut ni décoder ni déduire l'intention informative du communicateur » (1989 : 103). De ce fait, les inférences ne dépendent pas de la seule intention du sujet parlant, et donc de l'application de règles ou de maximes. « Le mieux que le destinataire puisse faire, c'est de former une hypothèse à partir des indices fournis par le comportement ostensif du communicateur. Une telle hypothèse n'est jamais certaine ; elle peut être confirmée, mais elle ne peut pas être démontrée » (*ibid.*). Du coup, l'inférence repose sur un mécanisme général qui consiste à relier de façon déductive un ensemble de prémisses à une conclusion, et cet ensemble de prémisses n'étant pas obligatoirement partagé par les deux interlocuteurs, il peut se faire, au bout du calcul, que le résultat ne soit pas le même. La seule exigence à laquelle est soumis l'interlocuteur est qu'il mobilise un contexte suffisamment « pertinent » pour que son interprétation soit *cohérente*.

EN ANALYSE DU DISCOURS

Ce terme est également utilisé pour tenter de rendre compte des opérations qui permettent de tirer des actes de discours du sens implicite, celui qui est produit par le sujet parlant d'une part, et reconstruit (ou produit) par le destinataire*. Ainsi, le locuteur peut impliciter, consciemment ou non, du sens dans les énoncés qu'il produit, et ce à des fins stratégiques. Au destinataire de tirer le sens implicite des énoncés en s'appuyant sur les différentes composantes du contexte*. Sens implicite par le locuteur et implicites dégagés par l'interprétant ne se recouvrent pas nécessairement. À l'importance de ce recouvrement, on peut évaluer le degré d'intercompréhension d'un acte de communication. Mais ici l'inférence participe davantage d'un processus d'interprétation que de production des énoncés.

Si l'on définit donc l'inférence comme un processus interprétatif qui consiste à mettre en relation ce qui est dit explicitement avec autre chose que ce dit, on peut déterminer différents types d'inférence selon la nature de cet « autre chose » sur quoi s'appuie le sujet* interprétant pour construire le sens implicite des actes de communication : (1) l'**inférence contextuelle** lorsque le sujet interprétant s'appuie sur les énoncés qui entourent l'énoncé considéré d'une conversation ou d'un texte écrit ; ce cas se produit par exemple à l'occasion de la lecture d'un titre de journal, titre qui est compris en relation avec les

surtitres, les sous-titres ou les photos qui l'entourent ; (2) l'**inférence situationnelle** (ou *interactionnelle*, Charaudeau 1993 b) lorsque le sujet interprétant a recours aux données de la situation ; celui-ci interprétera par exemple la constatation « On s'amuse beaucoup ici » comme un rappel à l'ordre si celui qui parle est, au bureau, le supérieur hiérarchique de celui qui interprète ; (3) l'**inférence interdiscursive*** lorsque le sujet interprétant est amené à mobiliser un savoir pré-constitué qui se trouve dans ce que Sperber et Wilson appellent « la mémoire conceptuelle » (1989 : 104) des sujets ; c'est à ce type d'inférence que l'on a recours lorsqu'on veut comprendre les affiches publicitaires ; par exemple le slogan : « Maggi fait le potage de vos grand-mères » ne peut être compris que si l'on mobilise un certain nombre des croyances qui existent dans une société donnée sur ce que représentent les grand-mères. C. Kerbrat-Orecchioni, pour sa part, reprend la dénomination d'« inférences "praxéologiques" » qui comprend « les informations présupposées ou sous-entendues par l'énoncé de tel ou tel fait diégétique, qui au nom d'une certaine "logique des actions" (lesquelles s'organisent en "scripts*", "frames", "macrostructures" et autres "praxéogrammes*") implique nécessairement ou éventuellement la réalisation d'autres actions nécessairement ou éventuellement corrélées » (1986 : 189-190). Ce type d'inférence inclut à la fois des inférences *situationnelles* et *interdiscursives*.

► Explicitation / implicitation, Implicite, Maxime conversationnelle

P. C.

Influence (principe d'—)

Ce mot qui, dans le sens courant, désigne le processus par lequel un individu arrive à modifier la pensée, la volonté ou le comportement d'un autre de par son autorité, son prestige ou sa force, est devenu une notion centrale en psychologie sociale. Cette discipline, en effet, cherche à déterminer « comment et pourquoi un groupe cherche à imposer ses vues à un individu ou à un sous-groupe ? comment et pourquoi un individu (ou un sous-groupe) adopte les opinions de ses pairs (ou de son groupe) ? » (Moscovici 1972 : 147).

En analyse du discours, ce terme a été repris par P. Charaudeau dans l'expression **principe d'influence** (1995 b) pour désigner l'un des quatre principes qui fondent l'acte de langage (avec les principes

d'*altérité**, de *régulation** et de *pertinence**). Ce principe définit l'acte de langage comme un acte d'échange entre deux partenaires posant que « ce qui motive l'intentionnalité du sujet parlant s'inscrit dans une finalité actionnelle (ou psychologique), finalité qui porte les partenaires de la communication à produire des discours qui visent à avoir un certain impact sur l'autre » (Charaudeau 1995 a : 87). On retrouve ce principe chez les psychosociologues du langage : pour R. Ghiglione, il s'agit de « maîtrise des enjeux » (1986 : 103), et pour C. Chabrol, il implique que le sujet communiquant soit amené à « agir discursivement vis-à-vis d'un autrui pertinent (destinataire-interprétant) qui pourra toujours ré-agir de même, pour inter-agir » (Chabrol 1990). Ce principe justifie du même coup que la communication sociale soit conçue comme la mise en place, par le sujet du discours, de « stratégies orientées vers l'autre » (Charaudeau 1995 a : 87).

► **Altérité (principe d'-), Pertinence (principe de -), Régulation (principe de -)**

P. C.

Information

Ce terme ayant fait l'objet de nombreuses définitions et étant, de plus, d'un usage courant sans définition précise, il n'est pas aisé d'en faire le tour. On peut *grosso modo* le considérer dans quatre champs de réflexion : celui de la *théorie mathématique de l'information*, celui de la *psychologie cognitive*, celui de la *pragmatique* et celui des *genres discursifs*.

Dans le cadre de la théorie de l'information, l'information est traitée en termes quantitatifs. Cette théorie, considérant la communication* comme une activité de transmission d'un message d'une source vers un récepteur à l'aide d'un code, cherche à calculer la quantité d'information transmise (Goldman 1953, Wiener 1950, Shannon et Weaver 1975). U. Eco a souligné la contradiction qui résidait dans les différentes définitions de cette théorie : d'un côté, une information est d'autant plus forte que sa probabilité d'apparition est faible ; d'un autre, une information, pour être captée, a besoin de s'inscrire dans un système déjà organisé ; ainsi l'information d'un message dépend de son imprévisibilité, mais « l'intelligibilité d'un message détermine également son caractère prévisible » (Eco 1965 : 78).

En psychologie cognitive, l'information est traitée comme ce qui transite entre l'entrée (*input*) et la sortie (*output*) d'un système ou sous-système. Il s'agit alors d'étudier « comment l'information de l'environnement est encodée, sélectionnée, organisée, stockée, récupérée par le biais des systèmes sensoriels, perceptifs, attentionnels et mnémoniques » (Decéty 1998 : 208). Plus particulièrement pour l'information langagière, sont étudiés le traitement « descendant » (*top-down*) dans lequel l'information est guidée par des concepts, et le traitement « ascendant » (*bottom-up*) dans lequel elle est guidée par des stimulus sensoriels (*ibid.* : 209).

En pragmatique, dans le cadre d'une problématique de « l'intentionnalité », il s'agit de se donner les moyens de décrire le contenu des « états mentaux ». Mais ici, plusieurs points de vue existent quant à la nature de ce contenu. L'une des particularités de la pragmatique issue de la pensée des philosophes du langage (J.L. Austin, J.R. Searle) a été de distinguer dans les énoncés des valeurs « propositionnelles » (encore appelées « vériconditionnelles ») qui devraient être traitées par une sémantique formelle, et des valeurs non directement communiquées par les énoncés qui se trouvent dans leur implicite (valeurs encore appelées « non-vériconditionnelles »), lesquelles ne peuvent être saisies qu'en ayant recours à un certain nombre de *règles*, *maximes* ou *implicatures* conversationnelles (Grice 1975). Selon les pragmaticiens, tantôt il n'y aurait d'information que dans la valeur propositionnelle des énoncés, leur valeur pragmatique étant une force d'orientation qui viendrait se surajouter à la valeur informationnelle (position de la pragmatique dite *radicale*, Grice 1975, Wilson 1979), tantôt on aurait affaire à deux types d'information, l'une de type descriptif et représentationnel, l'autre de type pragmatique (position de la pragmatique dite *intégrée*, Ducrot 1972, 1973, 1980).

Par ailleurs, on retrouve la notion d'information liée à celle de thématization dans la mesure où il est considéré que, pour qu'un énoncé ait du sens et soit interprétable, il faut qu'il satisfasse à une condition de cohérence sémantique qui réside dans l'articulation entre « l'information donnée » qui est stockée en mémoire et « l'information nouvelle » qui est apportée par le contexte et la situation. C'est en s'appuyant sur « des informations tirées de la mémoire à long terme, des informations tirées de la mémoire à moyen terme et des informations tirées de l'environnement physique... » (Moeschler

et Reboul 1994 : 141), le tout constituant un « environnement cognitif mutuellement manifeste » (Sperber et Wilson 1989 : 64), que les sujets de la communication peuvent, par calcul d'inférence*, interpréter les messages.

En analyse du discours, la notion d'information peut être traitée comme un genre* discursif. Dès lors que sont pris en considération la *finalité** intentionnelle de la situation de communication (ici de « faire savoir »), l'*identité** des partenaires de l'échange (ici du « donneur d'information »), la nature du *propos** (ici du « savoir de connaissance* » et du « savoir de croyance* »), il est possible de définir de façon générale le *discours informatif* comme s'opposant aux *discours propagandistes, scientifiques, didactiques, etc.*, et, de façon plus particulière, par exemple, le « discours d'information médiatique » (Charaudeau 1997 a : 57), si l'on y ajoute la prise en compte des circonstances matérielles de la communication.

Mais la question de fond porte sur ce qu'il faut considérer comme information : celle qui est explicite ou celle qui est implicite (« il veut me faire comprendre que... ») ? celle qui contient un savoir de connaissance ou un savoir de croyance ? un savoir qui porte sur l'identité des partenaires de l'acte de langage (« il est énervé », « il me prend pour un imbécile ») ou sur un tiers (« à travers moi, il vise un autre ») ?

► **Communication, Connaissance / croyance (savoir de -), Genre de discours**

P. C.

Insécurité discursive

Par analogie avec la notion d'insécurité linguistique de W. Labov, selon laquelle les membres de la petite bourgeoisie connaissent les formes de prestige sans les réaliser ou en les réalisant de manière exagérée, l'expression témoigne ici de la position d'insécurité du journaliste lors du traitement des événements scientifiques ou technologiques à caractère politique dans les médias ordinaires. Le médiateur se trouve alors confronté à une pluralité de voix (le monde scientifique, le monde politique, le monde des experts, le monde des professionnels, le monde associatif, le « citoyen ordinaire »), qui se croisent et s'affrontent à l'intérieur de son propre discours (Moirand 1999 b, 2000, 2001). Ne sachant plus très bien faire la part des infor-

mations et des opinions concernant des faits scientifiques non encore établis, soumis à des données parfois contradictoires sur des faits qu'il n'a ni le temps ni les moyens d'évaluer, exposé à une grande diversité de paroles et de textes, issus de communautés discursives différentes éparpillées souvent à travers le monde, il se trouve réduit à insérer et à entremêler dans ses textes des bribes de paroles empruntées aux uns et aux autres, qu'il préfère souvent citer plutôt que reformuler : ce qui l'amène à saturer ses énoncés d'hétérogénéité* (propos empruntés à différentes communautés, y compris celles des destinataires* ou surdestinataires* présumés...). C'est le *caractère plurilogal de ce double dialogisme* (intertextuel et interactionnel) montré*, qui témoigne justement de cet état d'insécurité.

Au contraire de cette tendance à parsemer son texte de petits morceaux de citations d'origine diverse, caractéristique de certaines écritures de presse, l'insécurité discursive des acteurs du système éducatif se manifeste souvent par le gommage des textes sources, par exemple dans les instructions ministérielles, les préfaces de matériaux pédagogiques, les grammaires scolaires ou dans certains programmes de formation : ce gommage, souvent justifié au nom de la didacticité*, s'explique par le risque que l'on prend, lorsqu'on cite les travaux des autres, de les altérer ou de les déformer en les reformulant.

► **Dialogisme, Exposition discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Surdestinataire**

S. M.

Instance d'énonciation ➡ Énonciation

Instauration discursive ➡ Institution discursive

Institution discursive

Notion qui a deux emplois majeurs, qui tous deux permettent de souligner l'intrication du discours et de ses conditions sociales d'émergence.

Employé comme variante de « genre de discours »*, avec l'idée que le genre de discours est une sorte d'institution de parole, et en retour qu'une institution, au sens usuel, n'est telle que par les genres de discours qui lui sont attachés. On se refuse ainsi « à dissocier les

opérations par lesquelles le discours développe ses contenus et le mode d'organisation *institutionnel* que le discours tout à la fois pré-suppose et structure » (Maingueneau 1995 b : 40).

Pour le discours philosophique, F. Cossutta établit une distinction entre *institution discursive* et *instauration discursive*. La première « désigne la façon dont le discours tend à s'instituer en s'institutionnalisant grâce à des stratégies de positionnement* dans le champ social », la seconde « désigne le mouvement par lequel une philosophie se déploie dans l'espace-temps de l'œuvre, s'édifie, construit un univers doctrinal autonome et original, en se situant au sein d'une configuration conflictuelle de doctrines ou de traditions historiques ». Cette instauration implique à la fois un *positionnement* dans le champ et une *fondation* « qui lui permet de se considérer comme source de sa propre légitimité » (1996 : 120-121).

► Genre de discours, Positionnement

D. M.

Intégrative (approche -)

↳ École française d'analyse du discours

Interaction

Renvoyant très généralement à l'action de deux (ou plusieurs) objets ou phénomènes l'un sur l'autre, l'interaction est un concept « nomade » : apparu d'abord dans le domaine des sciences de la nature et des sciences de la vie, il a été, à partir de la seconde moitié du xx^e siècle, adopté par les sciences humaines pour qualifier les interactions *communicatives*, c'est-à-dire « toute action conjointe, conflictuelle ou coopérative, mettant en présence deux ou plus de deux acteurs. À ce titre, il recouvre aussi bien les échanges conversationnels que les transactions financières, les jeux amoureux que les matchs de boxe » (Vion 1992 : 17).

Un peu plus restrictive (car elle exclut les interactions à distance ou différées) est la célèbre définition d'E. Goffman (1973, t.1 : 23) : « Par interaction (c'est-à-dire l'interaction face à face) on entend à peu près l'influence réciproque que les participants exercent sur leurs actions respectives lorsqu'ils sont en présence physique immédiate les uns des autres ; par *une* interaction, on entend l'ensemble de l'interaction qui

se produit en une occasion quelconque quand les membres d'un ensemble donné se trouvent en présence continue les uns des autres ; le terme "rencontre" pouvant aussi convenir. »

Cette définition a le mérite de couvrir les deux principaux usages de ce terme : l'interaction, c'est d'abord ce *processus* d'influences mutuelles qu'exercent les uns sur les autres les participants à l'échange communicatif (ou *interactants*) ; mais c'est aussi *le lieu où s'exerce ce jeu d'actions et de réactions* : une interaction, c'est une « rencontre », c'est-à-dire l'ensemble des événements qui composent un échange communicatif complet, lequel se décompose en séquences*, échanges* et autres unités constitutives de rang inférieur, et relève d'un *genre** particulier (interaction verbale ou non-verbale, et dans le premier cas : conversation, interview, réunion de travail, etc. ; sur la *typologie des interactions* : Kerbrat-Orecchioni 1990 : 11-133, Vion 1992 : chap. 5).

DANS LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

En ce qui concerne les sciences humaines et sociales dans leur ensemble, l'interaction est devenue aujourd'hui l'objet d'étude de diverses écoles ou sous-disciplines qui convergent pour former ce que l'on peut appeler la « galaxie interactionniste ». C'est en sociologie que s'est d'abord élaborée cette notion, qui s'est ensuite implantée en linguistique et en psychologie.

En *sociologie*, ses prémices se trouvent dans G. Tarde qui appelait à la création d'une « interpsychologie », et dont *Les Lois de l'imitation* (1890) constituent l'un des premiers ouvrages d'inspiration interactionniste. Presque à la même époque, certains sociologues de langue allemande, tels G. Simmel et M. Weber, anticipaient l'interactionnisme en soutenant que les individus créent la société à travers leurs actions réciproques. Mais c'est aux USA que, influencés par les auteurs précédents ainsi que par la philosophie pragmatique, les sociologues de l'École de Chicago (comme R.E. Park ou E. Burgess), fondateurs de l'écologie urbaine et promoteurs des études de terrain, allaient constituer une des sources fondamentales de l'interactionnisme. C'est dans cette université que G.H. Mead délivre, dans les années 1910-1920, un cours fondateur de psychologie sociale explicitement basé sur la notion d'interaction. Parmi ses nombreux élèves, H. Blumer sera le créateur de l'« *interactionnisme symbolique* », expression qui devien-

dra une étiquette à succès pour désigner parfois le mouvement interactionniste dans son ensemble. Désignation abusive, car, dans les années 50-60, se développent la *microsociologie* d'E. Goffman revendiquant l'interaction comme objet d'étude sociologique à part entière, et en Californie l'*ethnométhodologie** avec H. Garfinkel et ses collaborateurs H. Sacks, E. Schegloff et G. Jefferson, initiateurs de l'*analyse* conversationnelle* (*Conversation Analysis*) qui allait devenir un paradigme emblématique des études interactionnistes (les conversations étant dans cette perspective considérées comme un lieu privilégié d'observation des organisations sociales dans leur ensemble), tandis qu'à la frontière de la socio-anthropologie et de la linguistique, apparaissait l'*ethnographie* de la communication* de D. Hymes et J. Gumperz.

La *linguistique interactionniste* (qui analyse les diverses formes de discours dialogué) emprunte largement à l'analyse conversationnelle, mais elle a été également fécondée par divers courants de recherche qui s'étaient formés en réaction contre les linguistiques de la phrase ou du code (analyse* du discours, linguistique de l'énonciation*); influencée par différents courants philosophiques (théorie des jeux de langage de L. Wittgenstein, théorie des *speech acts* de J.L. Austin et J.R. Searle, théorie de l'« agir communicationnel » de J. Habermas, logique de l'interlocution de F. Jacques); et stimulée par les travaux de M. Bakhtine dont cette affirmation est reprise à l'envie : « L'interaction verbale est la réalité fondamentale du langage » – l'idée générale étant que, dans son utilisation « normale », le langage implique l'échange, donc une détermination réciproque et continue des comportements de tous les sujets engagés dans cet échange : parler, c'est échanger, et c'est changer en échangeant.

Enfin, du côté de la *psychologie*, il faut mentionner le développement des études naturalistes sur l'*épigénèse interactionnelle* et les *interactions précoces* (J.S. Bruner, D.N. Stern, H. Montagner, S. Lebovici); celui d'une *psychologie des communications* de type éthologique (J. Cosnier) ou systémique (G. Bateson, École de Palo Alto), aux applications thérapeutiques variées, mais qui fournissent également un certain nombre de concepts descriptifs fort utiles pour les études interactionnistes (notion de *double contrainte*, distinctions *contenu* vs relation*, *communication symétrique* vs complémentaire*, etc.); ainsi que celui d'une *psychologie sociale interactionniste* inspirée de

l'analyse du discours (Edwards et Potter 1992, Ghiglione et Trognon 1993, Chabrol 1994, Marc et Picard 1997).

Tous ces chercheurs en « *nouvelle communication* », qui évoluent dans ce « courant aux eaux mêlées » qu'est l'interactionnisme (Winkin éd., 1981), ont certes des objectifs fort divers. Mais ils admettent en commun un certain nombre de postulats, comme le « postulat empathique » (autrui est capable de sentir et de penser comme moi et pense que j'en suis capable comme lui), le « principe de coopération* » (H.P. Grice), ou le « principe de réciprocité » (A. Schütz distinguant la réciprocité des perspectives, des savoirs, des motivations, et des images; voir Bange 1992 : 113 sq.); ils partagent aussi un certain nombre de principes méthodologiques, comme la valorisation du « terrain* » et des données « authentiques » : la démarche est résolument *empirique*, ce qui n'exclut pas la recherche de régularités, mais celles-ci doivent être dégagées de l'observation scrupuleuse des corpus.

L'INTERACTION EN ANALYSE DU DISCOURS

En ce qui concerne plus particulièrement l'analyse du discours, l'approche interactionniste a mis l'accent sur la nécessité de privilégier le *discours dialogué oral*, tel qu'il se réalise dans les diverses situations de la vie quotidienne. C'est en effet celui qui offre *le plus fort degré d'interactivité*; car si tous les discours impliquent certaines formes d'interaction entre émetteur et récepteur(s) (cf. ce titre d'un ouvrage de V. de Nuchèze : *Sous les discours, l'interaction*), c'est à des degrés très divers, la communication « en face à face » étant à cet égard la plus représentative des mécanismes propres à l'interaction. Corrélativement, cette approche a mis en évidence l'importance du rôle que jouent dans l'élaboration du discours certains phénomènes complètement négligés jusqu'alors par la description grammaticale (marqueurs* conversationnels en tous genres, reprises et reformulations*, inachèvements et rectifications, bafouillages, soufflages et autres procédés de « réparation*»), ainsi que l'importance des dimensions relationnelle et affective dans le fonctionnement des communications humaines, qui sont loin de se réduire à un « pur » échange d'informations. Plus généralement, les discours sont, dans cette perspective, conçus comme des *constructions collectives*, dont toutes les composantes peuvent prêter à *négociation** entre les interactants : s'il est vrai que préexistent aux interactions toutes sortes de règles (lexicales, syntaxiques, prag-

matiques, conversationnelles, etc.) qui sous-tendent leur fonctionnement, ces règles sont pour la plupart d'entre elles suffisamment floues pour qu'il soit possible et même nécessaire de « composer » avec elles quand on « compose » une interaction. Car les sujets engagés dans une interaction sont comparables, nous dit Y. Winkin, aux interprètes d'une partition musicale : « Mais, dans ce vaste orchestre culturel, il n'y a ni chef, ni partition. Chacun joue en s'accordant sur l'autre. Seul un observateur extérieur, c'est-à-dire un chercheur en communication, peut progressivement élaborer une partition écrite, qui se révélera sans doute hautement complexe » (1981 : 7-8).

Telle est donc la tâche des chercheurs en interaction : reconstituer les partitions qui sous-tendent l'exécution des interactions particulières, et, au-delà, dégager les règles générales de l'« harmonie » conversationnelle.

► **Analyse conversationnelle, Conversation, Ethnographie de la communication, Ethnométhodologie, Négociation**

J. C.

Interculturel

Le terme **interculturel** peut qualifier soit un objet (la situation ou la rencontre interculturelle), soit des types d'approches de la communication, des discours et de l'interaction qui se focalisent sur la *variation culturelle*. L'emploi nominal d'*interculturel* est fréquent (par exemple, « se former à l'interculturel »). D'une façon générale, on peut dire que l'objectif de ces différentes études est de mettre en évidence la relativité culturelle des comportements communicatifs observables.

LE DOMAINE DE L'INTERCULTUREL

Parler de rencontre, situation ou communication interculturelles met l'accent sur le contact entre des individus ou groupes d'individus appartenant à des cultures différentes. Ces rencontres ne se réduisent pas à celles entre individus dont les compétences linguistiques sont inégales (*communication exolingue**) mais concernent aussi celles où, malgré une relative égalité des répertoires linguistiques des participants, se maintiennent des différences et des variations dans les normes communicatives qu'ils appliquent. Ces situations sont extrêmement courantes, et elles ont conduit à des réflexions, des descrip-

tions, des propositions d'action dans tous les domaines de la vie sociale (l'éducation, le monde de l'entreprise, de la santé, des médias), et dans des cadres disciplinaires variés (ethnologie, anthropologie, linguistique, sociologie, psychologie). Un panorama de ces domaines et des réflexions qu'ils ont inspirées tant sur le plan pratique que théorique est présenté dans J. Demorgon et E.-D. Lipiansky (1999).

Dans une perspective d'analyse de discours, l'étude de ces situations peut recourir à différentes méthodologies et utiliser différents types de données (questionnaires, entretiens, jeux de rôles, enregistrements sur le vif). Elle fonctionne souvent par le repérage de troubles, malaises ou malentendus* dans les échanges qui fonctionnent, pour l'analyste, comme l'indice de l'application de normes communicatives différentes (Béal 1993, Clyne 1994).

Relèvent aussi de l'interculturel les études comparatives ou contrastives qui se fondent sur la mise en parallèle des comportements communicatifs d'individus appartenant à des cultures différentes. Dans cette approche, on postule l'universalité d'un élément, par exemple une situation, un acte de langage, etc., dont on compare la réalisation par des individus de cultures différentes (voir, pour la pragmatique contrastive, Olesky éd., 1989 ; sur les actes de requête et d'excuse, Blum-Kulka et al. 1989). Les études cherchent dans un premier temps à dégager les similitudes et les différences dans la réalisation de l'élément observé. Plus globalement, elles visent à dégager des axes de variation permettant de décrire les **profils communicatifs** (ou « **éthos*** ») caractérisant une société donnée, ainsi que le fait C. Kerbrat-Orecchioni (1994) qui retient les axes suivants : place de la parole dans la société, conception de la relation* interpersonnelle, conception de la politesse*, degré de ritualisation. (Différentes études comparatives sont présentées dans Traverso éd., 2000.)

Ces deux approches de l'interculturel (études de situations interculturelles et comparaisons interculturelles) ne s'opposent pas et la méthodologie idéale repose en fait sur leur complémentarité.

QUELQUES PROBLÈMES D'ANALYSE

Les questions soulevées par ce champ sont nombreuses, à commencer par celles du « découpage » des cultures, ce terme étant en effet employé pour référer à des entités plus ou moins étendues : aires culturelles, pays, ethnies, communautés, etc., qui, dans les faits, peu-

vent être d'une homogénéité très variable. Ces problèmes du découpage de l'objet et de la variation interne conduisent à des options méthodologiques variées sur l'axe allant des démarches déductives, consistant à poser l'appartenance des interactants comme catégorie explicative *a priori*, à celles, de nature plus inductive, où l'on construit cette catégorie à partir d'un ensemble organisé d'observations, ou bien en s'efforçant, conformément aux postulats ethnométhodologiques, de mettre en lumière la manière dont les individus la définissent eux-mêmes à travers leurs comportements communicatifs en situation (sur ces questions, Erickson et Shultz 1982, Fasold 1990).

Différents biais et risques de distorsion guettent les analyses, entre autres liés au poids des stéréotypes, au danger de sombrer dans des représentations folkloristes, et aux tendances à l'ethnocentrisme dans la description. Ces dernières s'insinuent, comme le dénonce A. Wierzbicka (1991), dans le métalangage descriptif lui-même, puisque l'on décrit les comportements communicatifs observés d'une culture donnée à travers les mots et catégories d'une autre.

► **Ethnographie de la communication, Exolingue (communication -)**

V. T.

Interdiscours

Tout discours est traversé par l'**interdiscursivité**, il a pour propriété constitutive d'être en relation multiforme avec d'autres discours, d'entrer dans l'**interdiscours**. Ce dernier est au *discours* ce que l'*intertexte** est au *texte**.

En un sens restrictif, l'« interdiscours » est aussi un espace* discursif, un ensemble de discours (d'un même champ* discursif ou de champs distincts) qui entretiennent des relations de délimitation réciproque les uns avec les autres. Ainsi, pour J.-J. Courtine (1981: 54), l'interdiscours est-il « une articulation contradictoire de formations* discursives référant à des formations idéologiques antagonistes ».

Plus largement, on appelle aussi « interdiscours » l'ensemble des unités discursives (relevant de discours antérieurs du même genre*, de discours contemporains d'autres genres, etc.) avec lesquelles un *discours particulier* entre en relation implicite ou explicite. Cet *interdiscours* peut concerner des unités discursives de dimensions très variables : une définition de dictionnaire, une strophe de poème, un roman... P. Charau-

deau parle ainsi de « sens interdiscursif » aussi bien pour les locutions ou les énoncés figés qui sont attachés régulièrement aux mots et contribuent à leur donner « une valeur symbolique » – par exemple, pour *oiseau*, des unités comme « avoir un appétit d'oiseau », « être un drôle d'oiseau » (1993 b : 316) – que pour des unités très vastes.

INTERDISCOURS ET INTERTEXTE

On peut exploiter la distinction entre *intertexte* et *interdiscours*. Ainsi J.-M. Adam (1999 : 85) parle d'« intertexte » pour « les échos libres d'un (ou de plusieurs) texte(s) dans un autre texte », indépendamment de tout genre, et d'« interdiscours » pour l'ensemble des genres qui interagissent dans une conjoncture donnée. De son côté, P. Charaudeau (1993 d) voit dans l'« interdiscours » un jeu de renvois entre des discours qui ont eu un support textuel mais dont on n'a pas mémorisé la configuration ; par exemple, dans le slogan « Maggi fait le potage de vos grand-mères », c'est l'interdiscours qui permet les inférences du genre « les grand-mères font la cuisine de façon traditionnelle en restant des heures devant les fourneaux ». En revanche, l'« intertexte » serait un jeu de reprise de *textes configurés* et légèrement transformés, comme dans la parodie*.

LA PRIMAUTE DE L'INTERDISCOURS

L'analyse du discours francophone a souvent fait de *la primauté de l'interdiscours sur le discours* une de ses thèses majeures. Dans l'École* française, chez M. Pêcheux en particulier, la formation discursive ne peut produire « l'assujettissement » idéologique du sujet du discours que dans la mesure où chaque formation discursive est en fait dominée par l'interdiscours – l'ensemble structuré des formations discursives – où se constituent les objets et les relations entre ces objets que le sujet prend en charge dans le fil du discours. Ce que doit mettre en évidence l'analyste du discours contre les illusions des sujets : « Le propre de toute formation discursive est de dissimuler, dans la transparence du sens qui s'y forme, [...] le fait que "ça parle" toujours avant, ailleurs, ou indépendamment » (Pêcheux 1975 : 147). Thèse qui s'appuie sur la notion de préconstruit*.

L'affirmation de la primauté de l'interdiscours exclut qu'on mette en contraste des formations discursives considérées indépendamment les unes des autres. L'identité d'un discours ne fait qu'un avec son

émergence et son maintien à travers l'interdiscours. « L'énonciation ne se développe pas sur la ligne d'une intention fermée, elle est de part en part traversée par les multiples formes de rappel de paroles déjà tenues ou virtuelles, par la menace de glissement dans ce qu'il ne faut surtout pas dire » (Maingueneau 1997 : 26).

- Dialogisme, Discours, Discours rapporté, École française d'analyse du discours, Hétérogénéité montrée / constitutive, Intertextualité, Préconstruit

D. M.

Interdiscursivité ➤ Interdiscours

Interlangue

Notion employée dans deux domaines très différents : la didactique des langues étrangères (1) et l'analyse du discours (2).

1. L'**interlangue** est la « langue » utilisée par des apprenants qui ne maîtrisent pas encore une langue étrangère ; c'est une réalité provisoire et instable, entre deux langues, mais dont on postule qu'elle a une relative cohérence (Selinker 1972, Porquier 1986).

- 2. ➤ Code langagier

D. M.

Interlocuteur

Dans le sens commun, l'**interlocuteur** est la personne qui dialogue, discute, converse avec une autre. Plus précisément, il désigne, du point de vue de celui qui parle, la personne qui, dans un échange verbal oral, représente à la fois le destinataire du sujet* parlant et celui qui a droit à prendre la parole à son tour, à répondre, à répliquer au précédent locuteur*. Chaque locuteur qui prend la parole est donc l'interlocuteur du précédent, et les deux s'instituent ainsi en interlocuteurs. Dans ce même sens commun, ce terme va jusqu'à désigner le partenaire d'une discussion ou d'une négociation qui est jugé selon sa compétence (« Il a trouvé un interlocuteur à sa hauteur », « Il n'est pas tombé sur le bon interlocuteur »).

En linguistique de la langue et en linguistique du discours, ce terme est repris avec son sens commun pour désigner, au pluriel, les partenaires d'un acte d'échange verbal, en situation de communication orale,

chacun prenant successivement la parole. Au singulier, l'interlocuteur est toujours considéré comme celui qui est à la fois en position de récepteur d'un acte de communication et de pouvoir prendre la parole à son tour. En cela, l'interlocuteur devrait être distingué de l'**auditeur*** qui se trouve dans cette même position mais sans avoir droit à la parole (comme dans une conférence ou dans la diffusion radiophonique).

Une ambiguïté demeure cependant quant à la nature et à la fonction de la notion d'interlocuteurs : certains linguistes leur donnent un statut d'acteurs* externes à l'acte d'énonciation, comme celui qu'occuperaient l'émetteur* et le récepteur* ; d'autres leur donnent un statut de protagonistes internes au processus d'énonciation (**intra-locuteurs***), comme celui qu'occuperaient l'énonciateur* et le destinataire*. Parfois, le terme d'**interlocuteur**, au singulier, est réservé au seul récepteur de l'acte de communication (le récepteur de la communication orale) ; parfois, **interlocuteurs**, au pluriel, se réfère exclusivement aux acteurs d'un acte de communication qui se trouvent en situation d'interlocution, parfois il prend valeur générique de partenaires de l'acte de communication, quelle qu'en soit la situation.

On se reportera à la définition des autres dénominations telles que *locuteur*, *émetteur*, *récepteur*, etc., qui, tout en étant d'un emploi instable, n'en apportent pas moins des précisions intéressantes. On en trouvera la présentation générale à l'entrée **Sujet parlant**.

- Destinataire, Émetteur, Énonciateur, Locuteur, Récepteur

P. C.

Intertexte ➤ Intertextualité

Intertextualité

Ce terme désigne à la fois une *propriété constitutive de tout texte* et l'ensemble des *relations* explicites ou implicites qu'un texte ou un groupe de textes déterminé entretient avec d'autres textes. Dans la première acception, il est une variante d'*interdiscursivité**.

INTERTEXTUALITÉ ET TRANSTEXTUALITÉ

La notion d'**intertextualité** a été introduite par J. Kristeva (1969) pour l'étude de la littérature ; par là elle mettait l'accent sur le

fait que la « productivité » de l'écriture littéraire redistribue, dissémine... des textes antérieurs dans un texte ; il faudrait donc penser le texte comme « intertexte ». Conception prolongée par R. Barthes : « Tout texte est un intertexte ; d'autres textes sont présents en lui, à des niveaux variables, sous des formes plus ou moins reconnaissables [...] L'intertexte est un champ général de formules anonymes, dont l'origine est rarement repérable, de citations inconscientes ou automatiques, données sans guillemets » (1973).

G. Genette (1982 : 8) a préféré parler de **transtextualité**, conférant ainsi une valeur plus restreinte à « intertextualité ». Sa typologie des relations transtextuelles distingue :

- l'**intertextualité**, qui suppose la présence d'un texte *dans un autre* (par citation, allusion...);
- la **paratextualité**, qui concerne l'*entour* du texte proprement dit, sa périphérie (titres, préfaces, illustrations, prière d'insérer, etc.);
- la **métatextualité**, qui réfère à la relation de *commentaire* d'un texte par un autre ;
- l'**architextualité**, beaucoup plus abstraite, qui met un texte en relation avec les diverses *classes* auxquelles il appartient (tel poème de Baudelaire se trouve en relation d'architextualité avec la classe des sonnets, celle des œuvres symbolistes, celle des poèmes, celle des œuvres lyriques, etc.);
- l'**hypertextualité***, qui recouvre des phénomènes comme la parodie*, le pastiche*...

INTERTEXTUALITÉ ET INTERTEXTE

On emploie souvent « intertexte » pour désigner un ensemble de textes liés par des relations intertextuelles ; on dira, par exemple, que la littérature de la Pléiade au XVI^e siècle et la littérature gréco-latine forment un « intertexte ». D. Maingueneau (1984 : 83) fait une distinction entre **intertextualité** et **intertexte** : l'*intertexte* est l'ensemble des fragments convoqués (citations, allusions, paraphrase...) dans un corpus donné, tandis que l'*intertextualité* est le système de règles implicites qui sous-tendent cet *intertexte*, le mode de citation qui est jugé légitime dans la formation* discursive, le type* ou le genre* de discours dont relève ce corpus. Ainsi l'*intertextualité* du discours scientifique n'est pas la même que celle du discours théologique ; en outre, elles varient d'une époque à une autre. On peut distinguer une inter-

textualité interne (entre un discours et ceux du même champ* discursif) et une **intertextualité externe** (avec les discours de champs discursifs distincts, par exemple entre un discours théologique et un discours scientifique).

L'usage a tendance à employer *intertexte* quand il s'agit de relations à des textes sources précis (citation, parodie...) et *interdiscours* pour des ensembles plus diffus : ainsi, on dira plutôt « La parole s'exerce dans un vaste interdiscours ».

- Dialogisme, Discours rapporté, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Texte

D. M.

Intervention ⇄ Échange

Intradiscours

On oppose intuitivement l'**intradiscours**, les relations entre les constituants du même discours, à l'**interdiscours***, les relations de ce discours à d'autres discours. Mais il faut se défier de toute représentation qui ferait de l'« intérieur » et de l'« extérieur » du discours deux univers indépendants. Les problématiques du dialogisme* ou de l'hétérogénéité* constitutive montrent que l'intradiscours est traversé par l'interdiscours.

- Formation discursive, Hétérogénéité montrée / constitutive, Interdiscours, Préconstruit, Texte

D. M.

Intralocuteur ⇄ Interlocuteur

Intrusion ⇄ Tour de parole

Investissement générique

Notion introduite par D. Maingueneau (1991 : 180) pour caractériser la relation entre un positionnement* et les genres* dont relèvent ses textes. L'**investissement générique** joue sur les deux acceptions d'« investissement » : *déploiement* dans un espace de discours et *placement* destiné à donner de la valeur aux énoncés produits.

Chaque positionnement investit tels genres de discours et non tels autres et, ce faisant, il montre ce qu'est dans le champ* discursif concerné l'exercice légitime de la parole. Cet investissement ne doit pas être conçu sur le mode rhétorique de moyens au service d'une fin, mais comme définissant l'identité même d'un positionnement : le recours à tels genres plutôt qu'à tels autres est en effet partie prenante du positionnement, au même titre que les éléments proprement doctrinaux. Ainsi tel positionnement politique va-t-il investir divers genres (tracts, meetings, mailings...) et non tels autres (débat télévisés, etc.).

Si l'on considère des positionnements concurrents, on peut envisager trois possibilités : (1) ces positionnements investissent *des genres de discours distincts* ; (2) ces positionnements exploitent *différemment les mêmes genres* ; (3) *la combinaison des deux cas précédents*, situation de loin la plus courante.

Mais, pour un positionnement donné, tous les genres ne sont pas investis au même titre : certains sont plus canoniques* que d'autres.

► Canonique (genre -), Genre de discours, Positionnement

D. M.

Ironie

La réflexion sur l'*ironie* accompagne la *philosophie* depuis ses origines et la *rhétorique* la décrit traditionnellement comme un trope* qui consiste à dire le contraire de ce qu'on veut faire comprendre au destinataire. Dans l'*ironie*, il y a en effet *non-prise en charge* de l'énonciation par le locuteur et *discordance* par rapport à la parole attendue dans tel type de situation. C'est donc un phénomène foncièrement *contextuel* dont les composantes *interactionnelles* et *paraverbales** sont fortes ; cela explique l'intérêt qu'il suscite chez les tenants des courants pragmatiques*.

LES THÉORIES DE L'IRONIE

L'ironie comme trope. Pour la tradition rhétorique, l'*ironie*, à la différence de la *métaphore** ou de la *métonymie**, est de ces tropes qui indiquent une *attitude énonciative* plus qu'ils ne catégorisent le référent (cf. la *litote** ou l'*hyperbole**). L'*ironie* comme trope est une *antiphrase** ou au moins un décalage plus ou moins net entre sens lit-

téral et sens figuré* (Kerbrat-Orecchioni 1980 b). Cela n'est possible que si l'énonciation fournit des *indices* de l'*ironie* ; ce peut être dans le contenu même (par exemple à travers des hyperboles déplacées ou le recours à des mots qui ne sont pas ceux du locuteur) ou par d'autres moyens : à l'oral une intonation ou une mimique particulières, à l'écrit des points de suspension, le recours à l'*italique*.

L'ironie comme mention. D. Sperber et D. Wilson (1978) ont proposé d'analyser l'*ironie* comme une *mention*, comme un phénomène d'*autonymie** donc. Au lieu d'être un trope fondé sur l'*antiphrase*, l'*ironie* serait une sorte de citation par laquelle le locuteur mentionnerait le propos d'un personnage disqualifié qui dirait quelque chose d'ostensiblement déplacé par rapport au contexte.

L'ironie comme polyphonie*. À partir de là, la voie était ouverte pour une conception *polyphonique* de l'*ironie*, défendue par O. Ducrot à travers une certaine interprétation de la distinction entre *locuteur** et *énonciateur** : « Parler de façon ironique, cela revient, pour un locuteur L, à présenter l'énonciation comme exprimant la position d'un énonciateur E, position dont on sait par ailleurs que le locuteur L n'en prend pas la responsabilité et, bien plus, qu'il la tient pour absurde [...] la position absurde est directement exprimée (et non pas rapportée) dans l'énonciation ironique et en même temps elle n'est pas mise à la charge de L, puisque celui-ci est responsable des seules paroles, les points de vue manifestés dans les paroles étant attribués à un autre personnage E » (Ducrot 1984 : 211).

L'ironie comme paradoxe. A. Berrendonner voit dans l'*ironie* une énonciation *paradoxe*, où le locuteur invalide sa propre énonciation dans le mouvement même où il la profère : « faire de l'*ironie*, ce n'est pas s'inscrire en faux de manière mimétique contre l'acte de parole antérieur ou virtuel, en tout cas extérieur, d'un autre. C'est s'inscrire en faux contre sa propre énonciation, tout en l'accomplissant » (Berrendonner 1981 : 216).

VALEUR PRAGMATIQUE DE L'IRONIE

L'*ironie* viole ostensiblement une des maximes* conversationnelles de H.P. Grice (être clair) mais sa valeur pragmatique est source de débats. On s'accorde en général à souligner son caractère dévalorisant : « Ironiser, c'est toujours plus ou moins s'en prendre à une cible qu'il s'agit de disqualifier » (Kerbrat-Orecchioni 1986 : 102). Certains

mettent l'accent sur son caractère *défensif* : « Il s'agit d'une manœuvre à fonction fondamentalement *défensive*. Et qui plus est, défensive *contre les normes* [...] ; une ruse permettant de déjouer l'assujettissement des énonciateurs aux règles de la rationalité et de la bienséance publiques » (Berrendonner 1981 : 239). Manœuvre qui déjoue une norme sans poser véritablement de norme alternative, l'ironie est un type d'énonciation foncièrement indécidable, qui porte des valeurs contradictoires et peut laisser le destinataire perplexe quant à sa visée. Notons que l'ironie n'a pas le même effet selon qu'elle s'exerce sur un tiers ou sur l'allocutaire.

Faillie que l'énonciateur creuse dans sa propre énonciation, déconnexion qui se veut déconcertante entre discours et réalité, l'ironie, à l'instar de la métaphore, reste par nature une question *ouverte*, que chaque théorie analyse en fonction de ses présupposés. Décider de ce qu'est l'ironie engage en réalité une certaine conception du sens, de l'activité de parole et de la subjectivité.

► Polyphonie, Trope

D. M.

Isotopie

Concept créé par A.-J. Greimas (1966) dans le domaine de la sémantique structurale et vulgarisé par la suite en analyse du discours (sémiotique, stylistique*...). L'*isotopie* désigne globalement les procédés concourant à la *cohérence** d'une séquence discursive ou d'un message. Fondée sur la *redondance* d'un même trait dans le déploiement des énoncés, une telle cohérence concerne principalement l'organisation sémantique du discours.

L'ISOTOPIE COMME COHÉRENCE SÉMANTIQUE

Pour A.-J. Greimas et la majorité des théoriciens, l'*isotopie* définit les mécanismes régulateurs contribuant à faire d'un énoncé ou d'un texte « une totalité de signification » (Greimas 1966 : 53). Celle-ci résulte avant tout de « l'itérativité, le long d'une chaîne syntagmatique, de *classèmes* [traits sémantiques contextuels] qui assurent au discours-énoncé son *homogénéité* » (Greimas et Courtés 1979 : 197). Par exemple, l'*isotopie* d'une phrase comme « Maheu haussa les épaules d'un air résigné » (Zola) est due à la répétition du trait /animé/

dans ses composantes lexicales. Pour F. Rastier (1987 : 92-104), outre la *compatibilité sémantique* qu'elle instaure entre les termes associés dans un énoncé, l'*isotopie* se caractérise par son *extension variable* (du syntagme au texte) et par sa *structure non ordonnée* (« Le fermier tue le taureau » offre le même type d'*isotopie* que « Le taureau tue le fermier »). Sur le plan fonctionnel, la cohérence discursive produite par l'*isotopie* conditionne la *lisibilité des textes* : « Du point de vue de l'énonciataire, l'*isotopie* constitue une grille de lecture qui rend homogène la surface du texte, puisqu'elle permet de lever les ambiguïtés » (Greimas et Courtés 1979 : 199).

La *typologie des isotopies* est diversifiée selon les théoriciens. M. Arrivé (1973 : 59-60) distingue les *isotopies dénotées*, explicites dans le discours, et les *isotopies connotées**, latentes et porteuses d'un sens caché (comme l'*isotopie sexuelle* dans *Ubu roi* de Jarry). A.-J. Greimas et J. Courtés (1979 : 197-198) relèvent les *isotopies sémantiques strictes* (définies par la récurrence d'une même catégorie de sens), les *isotopies grammaticales* (phénomènes d'accords et de rection) et les *isotopies actérielles* (répétition d'un même rôle à la surface d'un récit). F. Rastier (1987 : 111-113) établit une opposition entre les *isotopies génériques*, liées aux champs lexicaux codés en langue (cas d'une phrase comme « L'amiral Nelson ordonna de carguer les voiles », fondée sur l'itération lexicalisée du trait /navigation/), et les *isotopies spécifiques*, non codées, qui proviennent des récurrences sémantiques propres à tel ou tel énoncé. Ainsi, le vers d'Eluard « L'aube allume la source » trouve sa cohérence dans la réitération particulière du trait /inchoatif/.

L'*hétérogénéité sémantique* est cependant présente dans de nombreux discours. On parle alors d'*allotopie* (Rastier 1987 : 133) ou de *poly-isotopie*, définie par une « tension entre plusieurs isotopies dont chacune tente d'assurer sa prédominance » (Groupe μ 1977 : 212). L'*allotopie* est à la base des « énoncés étranges » (Rastier 1987 : 158) comme « La gare part en riant à la recherche du voyageur », ainsi que de certains *tropes**, telle la *métaphore**. L'*allotopie* est constitutive de plusieurs *genres discursifs* : histoires drôles, mots croisés, poésie : « Le texte poétique instaure des stratégies variées pour permettre [...] l'induction d'une lecture pluri-isotope » (Groupe μ 1974 : 233). Par exemple, analysant *Salut* de Mallarmé, F. Rastier (1989 : 225-244) montre que ce poème acquiert son sens global à travers l'interaction

des trois isotopies /banquet/, /navigation/ et /écriture/. D'une façon générale, l'allotopie donne lieu à une *lecture plurielle* des textes qui peut être régulée par des procédures de « réévaluation » (Groupe μ 1977 : 50).

L'ISOTOPIE COMME REDONDANCE GÉNÉRALISÉE

La notion d'isotopie est parfois élargie à toute « itération d'une unité linguistique quelconque » (Rastier 1972 : 80). L'isotopie est notamment étendue au **plan de l'expression**, c'est-à-dire des **signifiants** sonores et graphiques du discours (Groupe μ 1974 : 220). Ainsi, pour M. Arrivé (1973 : 55), l'isotopie de l'expression recouvre les répétitions phoniques les plus diverses : « Un homme *brouhaha* des bois, *adaboua* » (Jarry). Toutefois, à la différence des isotopies sémantiques qui sont inhérentes à la plupart des énoncés, « les isotopies de l'expression apparaissent [...] comme des structures additionnelles (rythme, prosodie, calembour) » (Groupe μ 1974 : 220), surtout attestées dans les textes littéraires.

► Cohérence, Métaphore, Métonymie, Synecdoque, Trope

M. B.

Italique ➡ Guillemets

L

Langue de bois

Dans son usage courant, répertorié dans les dictionnaires usuels à partir des années 1980, cette expression métaphorique désigne un langage stéréotypé, propre à la propagande politique, une manière rigide de s'exprimer qui use de clichés, de formules* et de slogans*, et reflète une position dogmatique, sans rapport avec la réalité vécue. Elle caractérise les discours bureaucratiques, administratifs, médiatiques ou ceux des dirigeants politiques, en particulier ceux des régimes communistes. Cet usage essentiellement péjoratif correspond à un emploi courant dans les débats polémiques ou les commentaires politiques partisans.

L'origine de cette expression n'est pas établie de façon certaine (Hausmann 1986). On en rencontre des attestations dans plusieurs langues européennes dès les années 1950, en russe, en polonais, en italien, avec des connotations différentes, et semble-t-il, dès les années 1930 en allemand et en français, où le qualifiant *de bois* est ancien (Pineira et Tournier 1989). Celui-ci dénote la rigidité, l'insensibilité, l'incompréhension dans divers emplois techniques mais aussi métaphoriques (*gueule de bois*, *tête de bois*, etc.). L'expression s'est généralisée dans le discours politique au cours des années 1970 avec l'entrée en crise des bureaucraties soviétiques (Sériot 1989). G. Martinet dénonce alors « l'affreuse "langue de bois" des apparatchiki » (*Les Cinq Communismes*, 1971), en soulignant par l'usage des guillemets son caractère néologique. A. Besançon, et d'autres politistes, relayés par les médias, en généralisent l'usage (*Court traité de soviétologie*, 1976).

Dans les années 1980-1990, la langue de bois a fait l'objet de plusieurs travaux d'analyse de discours qui ont relativisé les aspects polémiques de cette formule propagandiste à l'origine (une « langue monstrueuse ») pour en faire une notion de portée plus générale, définie par des caractères linguistiques objectifs dont on peut décrire les tendances principales. Par exemple : (1) La désagentivité : l'effacement de l'agent dans les expressions verbales passives. (2) La dépersonnalisation : la substitution de tournures impersonnelles aux tournures personnelles. (3) La substantivité (appelée parfois « style substantif ») : le remplacement des syntagmes verbaux par des syntagmes nominaux complexes et plus abstraits. (4) L'épithétisme : la multiplication des compléments déterminatifs du nom et des adjectifs épithètes. (5) Une terminologie restreinte, synonymique, autoréférentielle. (6) Une phraséologie* originale reposant sur des figements syntaxiques stables et une sloganisation* développée. (7) Une opacité référentielle importante. (8) Des rituels communicationnels identifiables.

Ces divers traits ont en commun l'itération des faits qui peut être repérée dans les corpus textuels grâce à diverses mesures qui permettent de les quantifier partiellement ; par exemple, les inventaires de segments* répétés en donnent une approximation. À travers l'analyse des phénomènes de répétition propres à la langue de bois, il devient possible d'examiner un des modes de construction des opinions politiques : à la fois construction de l'opinion d'autrui (les stratégies discursives des appareils et des acteurs politiques) et de l'opinion individuelle ou des groupes (réception et circulation des formes), à travers la reprise de structures de langage significatives. On a pu montrer (Gardin 1988) que les phénomènes caractérisant la langue de bois ne relèvent pas foncièrement d'une dégradation tératologique des langues, mais aussi de phénomènes qui permettent à tout locuteur, même non légitime, de prendre la parole et de la garder ; en s'appropriant des formules rituelles, consacrées, le locuteur se fait reconnaître comme appartenant à un groupe, parlant au nom de celui-ci ; elle fournit ainsi des notions-mots permettant de dire la réalité, souvent difficiles à conceptualiser. On a montré aussi que certaines pratiques langagières généralisées récemment, comme le calembour politique, les défigements* dans les titres médiatiques, peuvent s'expliquer comme des entreprises visant à critiquer et à mettre en pièces la langue de bois (Fiala et Habert 1989).

Cette notion a ainsi, d'une part, un *contenu idéologique* fort, une histoire qui va de la crise du stalinisme soviétique à celle, plus générale, des institutions et des partis politiques actuels, et d'autre part un *contenu formel*, qui peut s'analyser et qui correspond globalement à des propriétés discursives perçues intuitivement. Elle a acquis une portée qui, dépassant les circonstances de son émergence, rend pensable l'articulation de l'analyse du discours et de la sociologie politique.

► Figement, Segment répété, Sloganisation

P. F.

Lecteur

I. LECTEUR

Dans le cadre de la théorie de la littérature, « lecteur » est utilisé comme concept fondant l'analyse, en particulier, des conditions de réception d'une œuvre, en tant qu'elle s'inscrit dans l'horizon d'attente d'un lectorat : celui-ci juge une production nouvelle à travers son expérience esthétique antérieure (Jauss 1978) et, de cette adéquation ou de ce décalage, naissent des évaluations de l'œuvre.

En analyse du discours, la place du lecteur renvoie à une problématique comparable : on y pose en effet que les caractéristiques linguistiques d'un genre discursif sont suspendues à ses conditions de production, mais aussi à celles de sa réception. Ainsi, c'est probablement à des attentes discursives des lecteurs (leurs représentations d'une écriture agréable, non « scolaire »...) qu'il convient de rapporter le ton ludique des textes de vulgarisation scientifique des médias ordinaires et non aux conditions de production en amont, c'est-à-dire à la conformité recherchée des connaissances diffusées aux connaissances scientifiques dont elles procèdent et dont les médias devraient rendre compte sans distorsions (Beacco 1999).

Hors de ces théories de la réception, « lecteur » est un terme peu usité en tant que tel dans les analyses linguistiques, où il est d'ailleurs souvent supplanté par celui d'auditeur*. Il désigne un co-énonciateur*, virtuel cependant, puisqu'il se trouve dans une situation d'interaction différée, le dialogue du lecteur avec le scripteur étant de l'ordre de l'existential ou de l'informatif plutôt que de celui du linguistique-communicatif. À ce titre, le lecteur comme interagissant ne saurait cependant être assimilé au lectorat effectivement destinataire ou

récepteur d'un discours écrit donné, caractérisé par les paramètres sociologiques ordinaires utilisés dans les études de diffusion ou d'audience (âge, sexe, taille de la commune de résidence, groupe social d'appartenance...). Le lecteur (ou destinataire) constitue, comme l'énonciateur-origine, une place* énonciative qui est construite linguistiquement dans chaque forme discursive, et qui n'est pas la simple traduction linguistique directe de l'identité des destinataires effectifs : à des lectorats identiques, les horoscopes des magazines féminins font correspondre des actualisations du lecteur au moyen de marques de personne comme : *vous* neutre (accords au masculin pluriel), *vous* féminin individuel ou collectif (accords au féminin pluriel ou singulier), représentations linguistiques diverses correspondant à des stratégies de captation* différenciées. Un genre discursif se caractérise ainsi par la mise en scène verbale de son auditoire, soit comme interlocuteur (*tu/vous*), soit comme non-personne (« Le lecteur perspicace aura compris que... ») tout autant que par les lieux discursifs où il le met en scène (par exemple, dans l'introduction ou l'ouverture des textes).

J.-C. B.

II. LECTEUR MODÈLE

Notion constamment utilisée en analyse du discours mais qui, en général, n'est pas référée à une théorie précise. Elle permet d'opposer le *public effectif* d'un texte à *celui que ce texte implique par ses caractéristiques*. On utilise parfois, avec une valeur équivalente, *lecteur idéal*.

L'importance accordée aujourd'hui à cette notion est inséparable de l'idée que la communication n'est pas un processus qui va linéairement d'une source à une cible, mais un processus où l'instance de « réception », en tant qu'elle est imaginée, est déjà présente à la source même de l'énonciation. Plus largement, la notion de *destinataire modèle* est précieuse, bien sûr, quand il s'agit d'étudier des discours relevant de genres* dans lesquels le locuteur s'adresse à des destinataires qui ne sont pas présents ; mais elle vaut en droit pour tout genre, à l'exception des genres conversationnels où il y a interactivité constante entre les partenaires de l'échange.

La notion de « lecteur modèle » est susceptible de deux usages. Selon l'un, les caractéristiques du texte permettent de reconstruire la *représentation que le scripteur a dû se faire* de son lecteur : quelqu'un doté de tel savoir encyclopédique, de telles aptitudes linguistiques (lexi-

cales, textuelles...), de telle compétence communicative... pour interpréter le texte. Selon l'autre usage, le lecteur modèle est construit sur la base d'indices variés, mais *il n'est pas nécessaire qu'il corresponde à une représentation consciente chez le producteur* : il fait partie intégrante de la définition d'un genre de discours ou d'un positionnement*.

Quant aux publics, c'est-à-dire aux *lecteurs effectifs* tels que peuvent les appréhender l'historien ou le sociologue, ils diffèrent inévitablement du destinataire modèle que se donne le discours. La conservation des textes accroît cet écart : les multiples publics qui ont lu « l'Appel du 18 juin 1940 » jusqu'à nos jours ne sont pas le destinataire modèle du message radiophonique de De Gaulle ce jour-là. C'est encore plus évident pour les œuvres littéraires ou religieuses, qui circulent des siècles après leur apparition. La « théorie de la réception » (Jauss 1978) étudie les changements que cela entraîne pour la lecture des œuvres, la variation des « horizons d'attente » des lecteurs.

D'un point de vue d'analyse du discours, la notion de lecteur modèle n'a d'intérêt que si elle est spécifiée en fonction des textes que l'on étudie. Dans le cas d'un quotidien régional, par exemple, les compétences requises du lecteur modèle pour qu'il comprenne le texte découlent seulement du genre de discours, dont elles sont une des facettes. En revanche, quand il s'agit d'œuvres véritables, le lecteur modèle résulte d'un ajustement instable entre les contraintes imposées par le genre et celles imposées par la scène* d'énonciation définie par l'œuvre. Le lecteur du *Discours de la méthode* de Descartes, par exemple, est construit par le texte comme un « honnête homme » doué de « bon sens », non comme un spécialiste de philosophie. Cela est indissociable de la doctrine cartésienne.

D. M.

- Auteur, Cadre participatif, Contrat de communication, Destinataire, Fermé / ouvert (discours -), Genre de discours, Récepteur, Scène d'énonciation, Surdestinataire

Lecteur modèle ⇄ Destinataire, Lecteur

Légitimation (stratégie de -)

Dans le sens courant, la « légitimité » est un état de droit qui caractérise une personne au regard de sa situation (légitimité d'une union), d'une filiation (légitimité monarchique), d'un pouvoir conféré

(légitimité démocratique). On juge alors son action légitime et l'on dit que la personne est légitimée à agir de la sorte. La **légitimation** est le processus au terme duquel un individu est légitimé.

En analyse du discours, la notion de légitimation peut être utilisée pour signifier que le sujet parlant entre dans un processus de discours qui doit aboutir à ce qu'on lui reconnaisse un droit à la parole et une légitimité pour dire ce qu'il dit. Cette légitimité peut lui venir soit d'une situation de fait (comme dans une conversation amicale dans laquelle tout locuteur, par définition, a droit – sous certaines conditions conventionnelles – à parler), soit de la place qui lui est accordée par une institution quelconque (comme lorsqu'un professeur parle dans sa classe, ou qu'une personnalité politique fait une déclaration à la télévision). Mais il se peut également qu'il ait besoin de se construire une position de légitimité au regard de son interlocuteur.

Pour P. Charaudeau, la *légitimation* est, avec la *crédibilité** et la *captation**, l'un des trois espaces des stratégies de discours. Les stratégies de *légitimation* visent à déterminer la position d'autorité qui permet au sujet de prendre la parole. Cette position d'autorité peut être le résultat d'un processus qui passe par deux types de construction : « (a) d'autorité *institutionnelle*, qui est fondée par le statut du sujet lui conférant autorité de savoir (expert, savant, spécialiste) ou de pouvoir de décision (responsable d'une organisation) ; (b) d'autorité *personnelle*, qui est fondée sur l'activité de persuasion et de séduction du sujet qui lui donne une autorité de fait, laquelle peut d'ailleurs se superposer à la précédente » (1998 a : 13).

► Captation (I), Crédibilité (stratégie de –), Stratégie de discours

P. C.

Lexème / vocable

« **Lexème** », forgé sur le modèle *morphème*, *phonème*, *sémantème*, a été emprunté au morphologue anglais E.A. Nida (1949). Selon certaines théories (Greimas 1966, Martinet 1967, Pottier 1964), le lexème est assimilé au morphème ou à une unité de signification qui peut être supérieure au mot. « **Vocable** », d'usage courant, a été introduit dans la terminologie linguistique par le statisticien C. Muller (1969), pour désigner l'occurrence d'un *lexème* dans le discours.

Dans une perspective lexicale, J. Lyons (1970 : 152) use de *lexème* « pour dénoter les unités plus abstraites qui se présentent sous différentes formes flexionnelles selon les règles syntaxiques mises en jeu dans la génération des phrases ». La nécessité de faire le départ entre unités lexicales abstraites et unités actualisées en discours apparaît également en statistique lexicale, mais dans ce domaine l'étiquette *vocable* est attribuée aux premières, alors que le terme *mot* est réservé à chaque occurrence d'un vocable. Confrontés, en effet, au problème de la quantification des unités qu'il leur faut prendre en compte au sein des textes, les statisticiens ont établi une distinction entre les *mots*, considérés comme des unités de texte, et les *vocables* présentés comme des unités du lexique (C. Muller 1969).

En analyse de discours, la bipartition n'est pas remise en cause mais légèrement réaménagée en fonction de critères sémantico-référentiels, puisque l'on oppose « le mot fonctionnant dans un discours (et pourvu, par conséquent, d'un sens précis, d'une référence actuelle) » (Mortureux 1997 : 12) auquel on attribue le nom de *vocable*, et « le mot répertorié dans le lexique de la langue (pourvu d'une signification, d'une référence virtuelle) » (*ibid.*) auquel on réserve le nom de *lexème*. Cette distinction est féconde dans la mesure où l'analyse du discours privilégie l'examen des vocables et ne s'intéresse aux lexèmes que dans la perspective d'exhiber l'effet sémantique des emplois spécifiques. En outre, l'étude de discours spécialisés* implique l'établissement d'une distinction entre l'ensemble des vocables propres à une activité qui constitue le *vocabulaire** de cette activité, et l'ensemble des lexèmes qui forme le *lexique* de la langue.

La dichotomie *lexème* vs *vocable* présuppose que l'on appréhende le mot comme une *unité de langue* dont le sens est susceptible de varier en fonction du contexte d'actualisation et non comme une *unité de discours* définie par le seul contexte.

► Mot, Vocabulaire / lexique

F. C.-B.

Lexicalisation ➡ Figement

Lexicométrie

Appelée aussi, non sans nuances, *statistique linguistique* (Guiraud 1959, 1960), *statistique lexicale* ou *linguistique quantitative* (Muller 1964, 1967, 1973, 1979), *statistique textuelle* (Salem 1987, 1994), voire *analyse des données en linguistique* (Benzécri 1981), la *lexicométrie* (Tournier 1975, Lafon 1984) n'est pas une théorie mais une *méthodologie* d'étude du discours, qui se veut exhaustive, systématique et automatisée. Si le nom de « lexicométrie » est récent en français (1970), la pratique qui consiste à mesurer (métrie) des unités lexicales (lexico) est aussi ancienne que les premières concordances* bibliques.

Pour mettre en place des comparaisons quantitatives, la lexicométrie doit effectuer trois opérations préparatoires : (1) le choix puis le découpage de la chaîne textuelle en « unités » étudiables ; (2) la réunion d'un corpus* clos de « textes » qui partitionnent ce corpus ; (3) la mise en comparaison de constats chiffrés, effectués sur les unités présentes dans ces textes.

Ces opérations impliquent, pour que l'analyse soit viable, le respect de plusieurs principes ou règles : *invariabilité* de l'unité de comptage, *quantités importantes et équilibrées* d'occurrences, *comparabilité* et *interprétabilité* des constats effectués.

L'UNITÉ DE COMPTAGE

Pour être étudiables statistiquement, les unités qui segmentent la chaîne énoncée ne doivent jamais changer au cours de la recherche, quelle que soit leur définition : *graphique*, dans son écriture native ou sa transcription (forme, segment textuel, paire ou couple de formes ou de segments...), *linguistique* (vocalbe désambiguïsé et/ou lemmatisé, racine, lexie ou locution, unité phraséologique complexe, phrase...), *morpho-syntaxique* (catégorie de nature ou de fonctionnement...), *sémantique* (sémie, catégorie de contenu...), etc. Sur chacun de ces niveaux « lexicaux », l'ordinateur qui va traiter les quantités et effectuer sur elles les tests appropriés doit être, évidemment, soit informé des compétences nécessaires pour les reconnaître, soit fourni en données pré-analysées. Il faut alors définir le niveau et le système de l'enrichissement (automatique ou manuel) et leurs raisons, qui dépendent de la question de recherche posée au corpus (Habert, Nazarenko et Salem 1997).

LE CORPUS D'ÉTUDE

Il est fermé, au moins le temps d'une expérience, car on ne peut compter que sur des ensembles stabilisés. Ses parties (appelées ici *textes*) forment les bases de la comparaison. Celle-ci confronte des énoncés dont les invariants constitutifs doivent de loin l'emporter sur les variables interprétatives (Tournier 1988). Car que dire sur une comparaison où fluctueraient à la fois les locuteurs, les destinataires, les thèmes, les enjeux, les projets, les genres, les canaux, les dates, les référents, les lieux, les circonstances, etc., bref toutes les causes et conditions de l'énonciation ? La variable d'étude, le temps d'une expérience, dépend des hypothèses mises au départ dans la constitution du corpus. Celui-ci, en effet, est chargé de répondre aux questions que se pose le chercheur et qu'il cherche à éclairer sinon à résoudre par des méthodes lexicométriques. La plupart des études croisent deux variables, l'*émetteur* et le *temps* le plus souvent, les autres paramètres étant considérés comme homogènes et constants. C'est le cas des études portant sur des hommes politiques comme Jaurès (P. Muller 1994), de Gaulle (Cotteret et Moreau 1969), Mitterrand (Labbé 1990). Il faut aussi, bien entendu, que les textes de chaque partition soient « représentatifs » des usages ou des discours observés.

LA COMPARAISON STATISTIQUE

Un ensemble de textes de longueur semblable se prête à de simples comparaisons de fréquences ou de contextes. Mais des déséquilibres quantitatifs, dus souvent au fait que bien des documents naturels ne sont pas échantillonnables sans dommage, obligent à recourir soit à des tests non-paramétriques (présences / absences, rangs), soit à des formules statistiques peu sensibles aux effets de longueur, tel le calcul hypergéométrique de la probabilisation des fréquences ou des cofréquences (modèle Lafon 1984). Des logiciels, très nombreux en France (« Lexico 1 et 2 » d'A. Salem, « Hyperbase » d'É. Brunet, « Alceste » de M. Reinert, « Explorer » de S. Heiden, etc.), prennent en charge le découpage en unités, la constitution d'un corpus et sa partition en textes, puis les analyses statistiques, pour fournir en sortie-machine des matériaux divers, indexés, classés, hiérarchisés, sélectionnés et triés (entre, par exemple, unités spécifiques positives,

négatives ou d'emploi banal), positionnés les uns par rapport aux autres (dans des analyses factorielles de correspondances et des arbres hiérarchiques), sériés entre eux (telles les séries chronologiques ou les grappes en évolution), articulés les uns aux autres (ainsi des lexigrammes de cooccurrences*, des graphes de connexions), linguistiquement restitués (racines, lemmes, locutions, séries morphologiques), etc. C'est sur ces matériaux, qui constituent une clé de lecture nouvelle des textes, que la compétence, l'imagination et l'esprit critique peuvent s'exercer.

L'INTERPRÉTATION

Celle-ci dépend des hypothèses posées au départ (qui font la question de recherche) et des réponses plus ou moins adéquates fournies par le corpus après traitement. Plusieurs expériences peuvent, et souvent doivent, être faites, en changeant de variable d'étude, de partition, de type d'unité, de textes voire de corpus à recomposer, dont l'objectif est de prendre en défaut les hypothèses de départ, à la recherche des *explications qui résistent aux variations d'analyse* (apparemment ou opposition entre locuteurs, styles ou registres, évolution dans le temps et périodisation, incidence du genre, changement thématique, etc.). Partant des constats chiffrés, on peut ainsi faire remonter les inférences de niveau en niveau : remontée vers les *données observées* (rapport statistique de représentativité), vers les *phénomènes observables* (rapport pertinent de témoignage), vers les *usages concernés* (rapport d'illustration) ou les *faits explicatifs* (rapport d'interprétation), vers une *théorie englobante* (relations de structuration). Il est évident que, plus le chercheur monte en niveau d'inférence, plus il perd de cette certitude qu'il croyait avoir acquise en ayant recours à la lexicométrie.

QUELQUES PRUDENCES

Fréquences, répartitions, cofréquences, cadences, probabilités, approximations (Guilbaud 1985) et autres données statistiques ne signifient pas idéologie mais simples thématisations ; elles ne signifient pas intentionnalité mais stratégies* discursives ; elles ne signifient pas langue mais corpus et, au-delà, discours, usages, situations de communication, sites* d'emploi. Toutes les analyses montrent que, mis à part quelques très rares mots-outils toujours également répartis

(et encore, C. Muller a montré combien les prépositions majeures de et à convenaient mieux, chez Corneille, soit à la tragi-comédie, soit à la tragédie), les fréquences et autres indices ne sont pas un attribut virtuel de code mais un phénomène effectif de parole, c'est-à-dire de conditionnement individu-social, avec les marges de variance et d'incertitude qui accompagnent les phénomènes humains. *Il n'existe pas de fréquences « en langue »*, qu'aucun corpus, d'ailleurs, n'est en droit de représenter. Voilà pourquoi, du moins dans le discours politique, ce sont les fonctions sociales des unités et les stratégies de persuasion qui se découvrent le mieux dans les constats lexicométriques.

► Cooccurrence, Corpus, Segment répété, Site d'emploi, Spécificités

M. T.

Lexie ➡ Figement

Lexique / vocabulaire ➡ Vocabulaire / lexique

Lieu commun ➡ Stéréotype, Topos

Linguistique textuelle

La linguistique textuelle, qui émerge vers la fin des années 60, ne se revendique pas, à la différence des grammaires* de texte, de l'épistémologie générativiste. Elle ne se présente pas comme une théorie de la phrase étendue au texte, mais comme une « translinguistique » (Bakhtine-Todorov 1981 : 42, Benveniste 1974 : 66) qui, à côté de la linguistique de la langue, rend compte de la cohésion et de la cohérence* des textes. H. Weinrich inscrit cette linguistique dans le cadre pragmatique d'une « linguistique instructionnelle » (1964, 1977, 1979). Mettant en avant l'importance des représentations sémantiques, R.A. de Beaugrande et W.U. Dressler (1981) définissent le texte comme une « occurrence communicationnelle » et la linguistique textuelle comme une pragmatique textuelle. Non exclusivement centrée sur les règles transphrastiques* de concaténation, cette linguistique n'est pas seulement micro-structurale *ascendante* (des plus petites unités vers les plus grandes), mais, théorie également *descendante*, elle formule des hypothèses sur les macro-structures textuelles (superstructures*, séquences* et genres* de discours).

Discipline auxiliaire de l'analyse de discours, la linguistique textuelle présente un corps de concepts propres (Combettes 1992 b), elle constitue un cadre au sein duquel peuvent être reliés les travaux sur la macro-syntaxe, les anaphores*, les connecteurs*, les temps verbaux, l'ellipse, les constructions détachées, etc. La segmentation* des différentes unités de traitement sémantique (propositions, phrases typographiques et périodes*, paragraphes, séquences*, textes*) est inséparable des opérations de liage de ces unités en unités de rang supérieur de complexité (Adam 1999).

► Cohérence, Grammaire de texte, Période, Segmentation graphique, Séquence, Texte

J.-M. A.

Litote

Pour la rhétorique classique, la *litote*, ou « diminution », est la *figure inverse de l'hyperbole** : « On dit moins qu'on ne pense ; mais on sait bien qu'on ne sera pas pris à la lettre ; et qu'on fera entendre plus qu'on ne dit » (Fontanier 1968 : 133).

Du point de vue de sa structure, la litote « prototypique » se présente comme un énoncé négatif : « je ne puis vous louer » (pour « je blâme votre conduite »), « je ne méprise pas vos présents » (pour « j'en fais beaucoup de cas »), « il n'est pas sot/poltron » (pour « il a de l'esprit/du courage »), selon les exemples de Dumarsais ; ou bien encore : « il n'est pas fier de ce qu'il a fait » pour « il en est honteux », « il n'est pas peu fier » pour « il est très fier », etc. La langue quotidienne nous fournit de nombreux exemples de litotes semi-lexicalisées ainsi formées : « c'est pas bête », « c'est pas pour demain », « c'est pas l'idéal », « ce n'est pas donné », « ça ne sent pas la rose », « on ne mourra pas de faim aujourd'hui », etc. Mais Fontanier admet que cette figure peut aussi « être sans négation ». Aux côtés du fameux « je ne te hais point » (censé valoir pour « je t'aime »), on peut donc admettre parmi les litotes « je t'aime bien » utilisé dans le même sens (car, dans ce contexte, l'adverbe intensif, curieusement, affaiblit en réalité le verbe), ou « il est astucieux » pour « il est intelligent », « c'est un bon travail » pour « c'est un excellent travail », etc. Notons que la litote peut se combiner avec l'antiphrase, exemples : « une femme de petite vertu », ou « il n'y a pas tellement de monde »

(entendu comme « il n'y a personne »), énoncés qui comportent un présupposé antiphrastique (*/il y a vertu/, /il y a du monde/*), d'où la connotation ironique. Elle peut aussi se combiner avec l'hyperbole, exemple : « c'est tout sauf un imbécile », où le segment « c'est tout sauf » signifie hyperboliquement « ce n'est pas », alors que l'ensemble de l'énoncé signifie litotiquement « il est intelligent ».

Du point de vue de son interprétation, la litote a besoin comme l'hyperbole, pour ne pas être « prise à la lettre » (Fontanier), de certains indices, tels que le ton, les circonstances du discours, mais aussi certains marqueurs conventionnels comme les modalisateurs : « je suis plutôt ennuyée », « ce n'est pas vraiment une réussite / la joie / un cadeau », « je n'ai pas tellement / spécialement l'habitude de... ». Ces indices n'étant toutefois pas toujours suffisamment clairs, la figure peut prêter à *malentendu** ; par exemple, ce qui est pour le locuteur une litote peut être interprété par le récepteur comme une hyperbole – Proust nous en fournit un superbe exemple, dans ce passage d'*À l'ombre des jeunes filles en fleurs* où le narrateur déclare à M. de Norpois : « Si vous parliez de moi à M^{me} Swann, ce ne serait pas assez de toute ma vie pour vous témoigner ma gratitude, et cette vie vous appartiendrait ! », propos « faibles encore auprès de l'effusion reconnaissante » qui le submerge, mais qui vont être perçus par Norpois comme si outranciers que, construisant une implicature* erronée, celui-ci va soupçonner le narrateur d'avoir commis à l'endroit des dames Swann quelque grave « faute antérieure »...

Comme celui de l'hyperbole, le fonctionnement de la litote a quelque chose de *paradoxal*, puisque le sens véritable de l'énoncé doit être reconnu par le destinataire, sans que soit pour autant totalement oblitérée sa valeur littérale, valeur sur laquelle repose l'effet d'adoucissement du procédé. En effet, Dumarsais (1988 : 131) comme Fontanier (1968 : 133) disent de cette figure qu'on l'utilise le plus souvent « par modestie et par égard », c'est-à-dire dans un souci de politesse*. À ce titre, la litote s'intègre à la panoplie des « adoucisseurs* » des « actes menaçants pour les faces* » ; envisagée dans le cadre des théories pragmatiques de la politesse, c'est un des procédés favoris de la politesse négative (alors que l'hyperbole relève plutôt de la politesse positive).

La pragmatique contemporaine s'est intéressée à la litote dans une autre perspective encore : celle des « maximes* conversationnelles » de H.P. Grice, ou des « lois* de discours » d'O. Ducrot. En effet,

la litote transgresse la « maxime de quantité », et Ducrot envisage de son côté une « loi de litote », complémentaire de la loi d'exhaustivité (1972 a : 137-8).

► Adoucisseur, Euphémisme, Figure, Hyperbole, Lois du discours, Maxime conversationnelle, Politesse, Trope

C. K.-O.

Littératie

Forgé à partir de l'anglais « *literacy* », le terme **littératie** a d'abord été employé par quelques chercheurs québécois avant d'être largement diffusé à l'occasion de la publication de rapports internationaux de l'Unesco et surtout de l'OCDE (1995 et 1997). L'origine savante anglo-saxonne permet d'apprécier l'intérêt de ce néologisme. Utilisé tout d'abord par les médiévistes, le terme de *literacy* désigne un ensemble de savoirs et de pratiques individuelles et collectives qui, à une période donnée, se diffuse dans une société dominée jusque-là par l'« *orality* » et la transforme progressivement (Clanchy 1993). La question difficile de l'évaluation du degré de littératie d'une société a par ailleurs suscité de nombreux débats parmi les spécialistes de l'Antiquité grecque et romaine (W.V. Harris 1989).

EN ANTHROPOLOGIE

Sous le titre *The Uses of Literacy*, R. Hoggart publie en 1957 la première observation des usages de l'écrit dans une société industrielle et moderne en menant une enquête dans un quartier populaire du nord de Londres. R. Hoggart met en évidence des usages populaires de l'écrit, en particulier certaines pratiques de lecture, en général ignorées parce que dévalorisées. Il brosse un tableau cohérent d'un monde ouvrier peu éduqué mais pratiquant à sa manière la littératie.

L'impact le plus fort des travaux anthropologiques sur la littératie vient des enquêtes et des analyses menées en Afrique par J. Goody et ses collaborateurs. Leur objectif est de décrire les conséquences de la diffusion de l'écriture dans des sociétés traditionnelles n'utilisant jusque-là que la langue orale (Goody 1968). Un débat s'est ouvert – qui n'est pas encore clos – portant sur les conséquences de cette transformation dans les modes de communication du point de vue de l'indi-

vidu : l'usage de l'écriture entraîne-t-il une modification des processus cognitifs d'un individu désormais formé à la « raison graphique » ?

Le processus d'acculturation des sociétés à l'écrit est conçu comme une progression lente de l'écriture, accompagnée d'une répartition lacunaire de ses usages entraînant, dans une même société, la cohabitation de groupes possédant l'écriture face à d'autres l'ignorant complètement mais souvent liés entre eux par la médiation de semi-lettrés. Ainsi l'ignorance de l'écrit doit-elle être relativisée : on peut ignorer les savoirs élémentaires de la littératie mais entretenir des contacts réguliers avec l'écrit.

LE TERME FRANÇAIS « LITTÉRATIE »

Ayant été diffusé depuis peu, ce terme est d'un usage encore restreint. On peut en distinguer trois sens principaux :

Premièrement, il renvoie à un ensemble de savoirs élémentaires en partie mesurables : savoir lire, écrire, compter. C'est la signification retenue dans les publications des vastes enquêtes internationales qui cherchent à évaluer le niveau de littératie des pays à partir d'indicateurs communs. En 1997, l'OCDE, s'appuyant sur des définitions plus anciennes de l'Unesco, définit la littératie comme « l'aptitude à savoir, comprendre et utiliser l'information écrite dans la vie courante à la maison, au travail et dans la communauté, en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités » (OCDE 1997 : 14). Pour évaluer le degré de littératie des pays industrialisés, l'OCDE teste trois aspects : la compréhension des textes suivis (éditoriaux, nouvelles, etc.), de textes schématiques (demande d'emploi, fiches de paie, horaires de transport, etc.) et de textes aux contenus quantitatifs (calcul d'un pourboire, intérêt d'un emprunt). Ces préoccupations font écho aux transformations plus générales qu'a connues l'appareil de production des pays les plus développés. La « part langagière du travail » (Boutet 1998) est plus grande : le secteur des services s'est développé, l'automatisation et l'informatisation des secteurs primaire et secondaire ont transformé en profondeur les activités de travail, on lit plus, on écrit plus, la manipulation des langages graphiques s'est accrue. Les activités de littératie au travail deviennent centrales.

Deuxièmement, le terme désigne les usages sociaux de l'écrit : il s'agit d'« apprendre à lire et à écrire et à contester les écrits. La troisième partie est essentielle pour s'en tirer » (Hauteceur éd., 1997).

Cette approche a le mérite d'un certain réalisme. Confrontés aux littératies de pays fort différents, à des cultures de l'écrit diverses et à des situations sociopolitiques contrastées, les experts optent pour une conception modulaire de la littératie dont l'unité n'est sans doute qu'une illusion caractéristique de la culture occidentale. Il semble alors légitime de concevoir plusieurs types de littératie : une « littératie familiale » (Unesco 1995), une « littératie religieuse » ou encore une « *computer literacy* ».

Enfin, troisième sens, la littératie est conçue comme une culture qui s'oppose à celle de l'« orality » (Ong 1982). Le terme renvoie alors à une notion large de « culture de l'écrit », à un univers de pratiques et de représentations caractéristique de sociétés utilisant l'écriture. Étudier la littératie, c'est tout autant analyser les usages de l'écrit, la répartition sociale des savoirs, les valeurs particulières véhiculées par le monde lettré.

► Écrit / oral, Support d'écriture

B. F.

Locuteur

Désignant à l'origine la personne qui parle, c'est-à-dire celle qui produit un acte de langage dans une situation de communication orale (généralement, on n'emploie pas ce terme pour désigner celui qui écrit), le **locuteur** se définit dans ce cas en s'opposant à l'interlocuteur*, bien qu'il fasse partie des interlocuteurs. De plus, ce qui ne simplifie pas les choses, dans les écrits de bien des linguistes, **locuteur** désigne tantôt le sujet* parlant en général, tantôt le sujet qui a l'initiative de l'acte de communication, tantôt le sujet parlant qui se trouve exclusivement en situation de communication orale.

À signaler également le concept de **locuteur*** collectif qui a pris naissance dans le cadre de l'École française d'analyse du discours comme représentation d'un groupe qui constitue une communauté discursive et est repris dans le cadre des situations de travail.

La définition de ce terme est liée à la façon de concevoir l'acte de communication*. Soit le locuteur est considéré comme le sujet parlant qui se trouve à l'extérieur de l'acte d'énonciation tout en lui étant lié : il est alors l'équivalent de l'**émetteur***. Soit il est considéré comme celui qui se trouve à l'intérieur de l'acte d'énonciation : il est alors

l'équivalent de l'**énonciateur***. Si, parfois, dans les écrits sur la linguistique et le discours, n'est pas précisé le statut du locuteur, il est tout de même rare que ce terme soit employé pour désigner l'énonciateur. D'autres auteurs proposent des distinctions plus fines. C'est le cas d'O. Ducrot, pour qui il convient de distinguer *sujet parlant*, *locuteur* et *énonciateur*. Le premier est « l'auteur empirique de l'énoncé, son producteur [...] extérieur au sens de l'énoncé » (1984 : 194 et 207) ; le second, « un être qui, dans le sens même de l'énoncé, est présenté comme son responsable » (1984 : 193) ; le troisième, un être de pure énonciation, celui qui détermine le point de vue d'où « les événements sont présentés » (1984 : 208). Cela lui permet de traiter le problème de la polyphonie*. Quant à É. Benveniste, il considère que c'est « par le langage que l'homme se constitue comme *sujet* ; parce que le langage seul fonde en réalité, dans sa réalité qui est celle de l'être, le concept d'"ego" » (1966 : 259). C'est ce qu'il appelle la « subjectivité dans le langage » qui est « la capacité du locuteur à se poser comme "sujet" » (*ibid.*). Mais ici non plus n'est pas précisé si le locuteur est un être psychologique et social ou un pur être de langage.

Pour d'autres auteurs, le **locuteur** est le sujet parlant *responsable* de l'acte de langage et donc extérieur à celui-ci. Il s'oppose, dans ce même rapport d'extériorité, au sujet recevant l'acte de langage, lequel peut être désigné par les termes d'interlocuteur*, de récepteur* ou d'allocutaire*.

Mais il se distingue également du sujet qui apparaît dans la mise en scène énonciative, l'**énonciateur***, dans un rapport d'extériorité/intériorité. Pour P. Charaudeau (1988 c) par exemple, qui propose un modèle de la communication à deux espaces, interne et externe, le locuteur est l'un des partenaires externes à l'acte d'énonciation, le **sujet* communicant**, celui qui prend possession de la parole, en qui réside le projet de parole*. Symétriquement, l'interlocuteur (ou sujet* interprétant) est l'autre partenaire, le récepteur, qui reçoit et interprète l'acte de communication qui lui est adressé. Par opposition, l'énonciateur est l'être de parole qui est présent (serait-ce en s'effaçant) dans les énoncés produits. Un père qui s'exclamerait devant son enfant qui rentre à la maison tout crotté : « Ah ben, te voilà beau ! » juge, en tant que locuteur, que son fils est sale et qu'il devrait aller se laver, alors qu'en tant qu'énonciateur il exprime un jugement qui a l'air positif. En tant que locuteur, il porte un juge-

ment négatif, mais en même temps réside en lui un projet de parole qui consiste à exprimer l'inverse de ce qu'il pense, à charge pour son interlocuteur de saisir ce que signifie cette inversion (ironie). Autrement dit, le locuteur est censé savoir ce qu'il veut dire et comment il veut le dire, et pour cela il se sert de cette différence de nature entre locuteur et énonciateur.

► **Émetteur, Énonciateur, Énonciation, Interlocuteur, Récepteur, Sujet parlant**

P. C.

Locuteur collectif

Cette notion apparaît d'abord dans l'École* française d'analyse de discours (Marcellesi et Gardin 1974). Elle désigne, dans un contexte marxiste gramscien, les « individus sociaux généraux, formes historiques générales d'individualités » ayant une œuvre commune à accomplir et notamment une œuvre discursive.

Elle réfère ainsi aux auteurs des discours émanant de partis, syndicats ou autres groupes organisés dont le chercheur pose, sous certaines conditions de production, qu'ils sont *représentatifs du groupe* (textes de congrès, motions, résolutions diverses). Elle s'applique également, dans les analyses, à des discours produits par des locuteurs individuels lorsqu'un ensemble de conditions peut amener à les considérer comme des porte-parole du groupe. De manière heuristique, elle a l'intérêt d'annuler la variable individuelle. C'est cette notion qui permet de constituer un discours ou une archive* comme « discours communiste », « discours socialiste » (Marcellesi 1976), de repérer les marques d'individuation sociolinguistique par lesquelles le groupe s'affirme comme locuteur spécifique et se fait reconnaître comme tel. On peut ainsi effectuer des études contrastives sur le discours syndical, le discours patronal (Gardin 1976).

Dans les débuts de l'analyse du discours en France, les premiers travaux, fortement ancrés dans l'actualité politique, ont surtout pris pour objet les corpus émanant de groupes (Maldidier 1971, Marcellesi 1971). Si le locuteur collectif est posé à l'origine du discours, il est aussi construit par et dans le discours, on analyse alors ses manifestations intradiscursives, son rapport à l'interlocuteur, son énonciation spécifique. Des mots et syntagmes comme « nous », « on », « les Français »,

« le Parti » ont donné lieu à de nombreuses analyses. On procède à des comparaisons, d'une formation* discursive à l'autre.

Les problématiques psychanalytique et bakhtinienne ont approfondi la notion : en mettant en cause la notion d'auteur, en faisant de toute énonciation individuelle un *objet polyphonique**. On peut considérer le locuteur collectif comme lui-même clivé, composite, comme inscrit dans une archive et « hanté par son autre ». Le collectif devient polyphonique.

Il reste cependant que cette notion présuppose plus l'existence du collectif à partir de manifestations extralinguistiques (des statuts, des adhérents...) qu'elle ne vérifie le caractère véritablement « collectif » du discours au sens langagier du terme. Elle s'intéresse plus à l'objet produit (le discours) qu'à sa production. Avec les problématiques de l'*interaction* verbale* et du *cognitivism social*, la notion trouve une seconde vie : si une interaction verbale ne peut se réaliser que sur la base de savoirs partagés et grâce à un minimum de coopération*, et si l'ensemble des énoncés produits peut être considéré comme un discours, l'ensemble des participants peut être considéré comme un auteur collectif unique, notamment lorsqu'il a une tâche à accomplir, *a fortiori* lorsque celle-ci, principale ou momentanée, est d'ordre verbal.

Les *situations de travail* offrent de nombreux exemples de ce type, dans lesquelles une verbalisation commune est à produire, et pas uniquement dans le domaine de la revendication. Les diverses réunions de travail finalisées comme les analyses de situation, les réunions orientées vers des décisions, permettent ainsi de repérer les divers moyens par lesquels le groupe se constitue ou pas en locuteur collectif ; car la coprésence ne suffit pas à constituer le collectif. On s'intéresse alors à mettre au jour les savoirs partagés, les contributions à la progression* thématique, la circulation des formes et des mots, les étayages, les co-énonciations, les événements langagiers issus de cette intelligence collective.

Enfin, l'*écriture collective* n'existe pas que dans les pratiques littéraires expérimentales, elle caractérise nombre de situations de travail : de la lettre administrative à la véritable rédaction collective de rapports, par exemple.

► **Auteur, Formation discursive, Plurisémotivité, Situation de communication, Travail (discours en situation de -)**

B. G.

Locutif (acte –)

Ce terme a été employé par J. Damourette et E. Pichon (1950) pour désigner la personne qui parle (première personne), par opposition à l'**allocutif** désignant la personne à qui l'on s'adresse (deuxième personne) et au **délocutif** qui désigne la personne dont on parle (troisième personne). Il est repris par B. Pottier pour qui « le locutif est la manifestation de la relation interpersonnelle » (1974 : 192), l'**élocutif** l'orientant vers le *je* de la relation, l'**allocutif** vers le *tu* et le **délocutif** vers le *il*. P. Charaudeau reprend ces catégories en les définissant comme des actes d'énonciation*, ou **actes locutifs**, caractéristiques de la *modalisation** du discours : l'**allocutif** se caractérise par le fait que « le locuteur implique l'interlocuteur dans son acte d'énonciation et lui impose le contenu de son propos » (1992 : 574) ; l'**élocutif** se caractérise par le fait que « le locuteur situe son propos par rapport à lui-même » (1992 : 575) ; le **délocutif** se caractérise par le fait que « le locuteur laisse s'imposer le propos en tant que tel, comme s'il n'en était nullement responsable » (1992 : 575).

On remarquera qu'É. Benveniste appelle **délocutif** un verbe qui est « dérivé de locutions » (1966 : 277), comme par exemple le verbe « saluer » qui dérive de « adresser une salutation » ou « remercier » qui dérive de « dire merci ».

P. C.

Logique / discours

D'Aristote jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la **logique** a été considérée comme « l'art de penser » correctement, c'est-à-dire de combiner les propositions de façon à transmettre à la conclusion la vérité des prémisses. Déterminant les schémas de raisonnement valides, elle fournit la théorie du discours rationnel.

LOGIQUE CLASSIQUE

Elle comprend deux parties, la logique des propositions et la logique des prédicats. La **logique des prédicats** correspond à la théorie du syllogisme*. La **logique des propositions** inanalysées s'intéresse à la construction, à l'aide de connecteurs logiques, des propositions complexes à partir des propositions simples ou complexes, ainsi qu'à la détermination des formules valides (ou tautologies).

La réduction vériconditionnelle. Les enchaînements sur lesquels travaille la logique sont définis uniquement à partir de la valeur de vérité des propositions, le vrai (V) ou le faux (F), abstraction faite de leur **sens** (qui n'est qu'une façon de dire le vrai ou le faux) et de leurs **conditions d'emploi**. Ainsi, le même schéma implicatif « si P alors Q », correspondant au premier moment d'une argumentation par les conséquences, s'applique de la même façon au discours publicitaire (« si vous achetez tel produit, tel service, vous ferez des économies, vous deviendrez plus riches, plus beaux, vous jouirez plus et mieux ») ; au discours religieux (« si vous faites ceci/cela, vous gagnerez le paradis/irez en enfer ») ; au discours de propagande politique (« si vous votez bien, vous serez plus riches, vous aurez davantage de pouvoir ») ; aux recettes de cuisine (« si vous faites ceci, votre plat sera réussi, voire excellent »). Mais la logique ne dit rien des liens substantiels qui existent entre ces paires d'énoncés : c'est parce qu'on fait l'un qu'on obtient l'autre. C'est pour tenter d'exprimer ce lien que l'argumentation recourt à des modèles compliqués, traduisant les implications par des formes faisant intervenir des **topoi***.

LOGIQUES « PRAGMATIQUES »

• **Logique substantielle.** En opposition à la **logique formelle** (logique traitée comme une branche des mathématiques), S. Toulmin situe sa recherche sur l'argumentation sous l'angle d'une **pratique** (« *logical practice* », 1958 : 6), mobilisant des argumentations **substantielles** (« *substantial argument* », *id.* : 125), dépendant du **domaine** considéré (« *field-dependant* », *id.* : 15), dont le modèle est la pratique **juridique** (« *logic is generalized jurisprudence* », *id.* : 7) et dont le but premier est justificatif (« *justificatory* », *id.* : 6). C'est dans cette perspective de critique du formalisme que doit être situé le célèbre schéma de l'argumentation* comme constellation d'énoncés systématiquement liés, dont le discours tire sa cohérence rationnelle.

• **La logique non-formelle** (« *informal logic* ») est une logique substantielle qui s'intéresse en outre à l'évaluation des arguments dans le cadre d'une problématique des paralogismes*, à la suite de C.L. Hamblin (1970) (Blair et Johnson 1980).

• **Logique naturelle.** J.-B. Grize définit la logique naturelle comme « l'étude des opérations logico-discursives qui permettent de construire et de reconstruire une schématisation* » (1990 : 65) ; « elle

a pour tâche d'explicitier les opérations de pensée qui permettent à un locuteur de construire des objets et de les prédiquer à son gré » (1982 : 222). Cette logique est caractérisée par deux propriétés, qui la différencient de la logique mathématique : (1) *C'est une logique du sujet*, qui entre dans une relation « de nature essentiellement dialogique » (1990 : 21), dans un processus d'interaction* restreinte : « L'orateur ne fait jamais que construire une schématisation devant son auditoire sans la lui "transmettre" à proprement parler » (1982 : 30). (2) *C'est une logique d'objets* : « L'activité de discours sert à construire des objets de pensée qui serviront de référents communs aux interlocuteurs » (1990 : 22). La notion centrale de la logique naturelle est celle de **schématisation**, définie comme une « représentation discursive de ce dont il s'agit » (1990 : 29). Pour rendre compte de l'existence « d'organisation[s] raisonnée[s] » (Grice 1990 : 120), elle utilise le concept d'**étayage**, défini comme « une fonction discursive consistant, pour un segment de discours donné (dont la dimension peut varier de l'énoncé simple à un groupe d'énoncés présentant une certaine homogénéité fonctionnelle), à accréditer, rendre plus vraisemblable, renforcer, etc., le contenu asserté dans un autre segment du même discours » (Apothéloz et Miéville 1989 : 70). Elle rejoint par ce thème les problématiques de l'argumentation* comme composition d'énoncés.

Dans des perspectives différentes, les logiques « pragmatiques », non-formelle, substantielle ou naturelle, relèvent d'un même mouvement de refus des formalismes vériconditionnels et de prise en compte des conditions « écologiques » de l'argumentation. Il n'en reste pas moins vrai que la pratique du discours ordinaire suppose une **compétence logique et syllogistique**, comme il suppose une compétence de calcul arithmétique (« Il faut deux heures pour arriver au refuge, la nuit tombe dans une heure, nous arriverons au refuge dans le noir ») ou une compétence géométrique. Jusqu'à un certain point, il est possible de faire des démonstrations dans la langue et le discours ordinaires.

► **Argumentation, Connecteur argumentatif, Démonstration, Implication, Orientation argumentative, Syllogisme**

C. P.

Loi de passage ➡ Argumentation, Topos

Lois du discours

Les **lois du discours** exploitent le fait que tout acte de parole se déroule dans un « cadre juridique et psychologique imposé » (Ducrot 1972 a : 8). Elles permettent le calcul interprétatif de significations implicites, dérivées de significations littérales (Ducrot 1972 a : 11). De telles lois sont nécessaires dans la mesure où le locuteur « n'a pas le droit de donner » certaines informations, en vertu du principe de politesse ou du désir de soustraire à la contradiction le contenu implicite (*id.* : 6). Elles montrent que le langage ne fonctionne pas comme un code, qui supposerait que « tous les contenus exprimés [...] le sont de façon explicite » (*id.* : 5). O. Ducrot énumère six « lois de discours » (*id.* : 9) – ou « lois de parole », « lois rhétoriques » (*id.* : 137, 196, 201). On remarquera que, à la différence des maximes de H.P. Grice qui forment un ensemble *a priori* clos et complet, établi « en écho à Kant » (Grice 1975 / 1979 : 61), les lois de discours sont dégagées par O. Ducrot au fil de l'analyse de divers phénomènes linguistiques.

- **Loi d'exhaustivité**, qui « exige que le locuteur donne, sur le thème dont il parle, les renseignements les plus forts qu'il possède, et qui sont susceptibles d'intéresser le destinataire » : « Certains chapitres sont intéressants dans ce livre – *loi d'exhaustivité* → certains chapitres ne le sont pas » (*id.* : 134).

- **Loi d'informativité**. « Tout énoncé A, s'il est présenté comme source d'information, induit le sous-entendu que le destinataire ignore A, ou même, éventuellement, qu'il s'attendrait plutôt à non-A (ce qui augmente encore la valeur informative de l'acte accompli) : « Seul Pierre est venu – *loi d'informativité* → on pouvait penser que d'autres que Pierre viendraient » (*id.* : 133).

- **Loi d'économie**, « ... cas particulier de la loi d'informativité. Elle exige que chaque détermination particulière introduite dans un énoncé informatif ait une valeur informative » (*id.* : 201).

- **Loi de litote**, « qui amène à interpréter un énoncé comme disant plus que sa signification littérale » : « Ce livre est peu intéressant – *loi de litote* → ce livre n'est pas intéressant » (*id.* : 137).

Ces lois qui gèrent la quantité d'information attribuable à l'énoncé sont à rapprocher de la maxime* de quantité de H.P. Grice (1975 / 1979 : 61).

- **Loi d'intérêt**. « On ne peut parler légitimement à autrui que de ce qui est censé l'intéresser » (*id.* : 9). Dans « Si tu as soif, il y a de la bière

au frigidaire », la supposition nous semble destinée à rendre l'acte d'affirmation ultérieur compatible avec cette loi de discours selon laquelle le locuteur doit intéresser le destinataire » (*id.* : 178). Cette loi doit être rapprochée de la maxime* de relation de H.P. Grice (*id.*).

• **Loi d'enchaînement.** Elle pose que, dans un enchaînement d'énoncés A + B, « le lien établi entre A et B ne concerne jamais ce qui est présupposé* mais seulement ce qui est posé par A et B » (*id.* : 81). C'est pourquoi on peut dire « Jean ne prend plus de caviar au petit déjeuner parce qu'il a peur de grossir », et non pas « – parce qu'il devait reprendre des forces », qui serait un enchaînement sur le présupposé « autrefois il mangeait du caviar ». Cette loi paraît spécifique, dans la mesure où elle n'exprime pas une condition sur l'interprétation des énoncés mais la grammaticalité des enchaînements monologiques.

Lois du discours ou maximes conversationnelles ne sont ni des règles morales, ni des règles grammaticales (un discours grammaticalement correct peut ne pas les respecter). Elles ont pour fonction de permettre la *dérivation* de significations « non dites » et, d'une façon générale, de restructurer la signification des échanges, de manière à leur conserver *cohérence*, *rationalité* et *courtoisie*.

► **Maxime conversationnelle**

C. P.

M

Macro-acte de langage

I. MACRO-ACTE DE LANGAGE ET COHÉRENCE

La notion d'acte* de langage, issue de la philosophie du langage, est utilisée en analyse de discours non pas tant pour décrire des actes isolés que les séquences d'actes qui forment un texte. L. Apostel (1980) est l'un des premiers à avoir considéré la textualité comme une suite d'actes de langage ne se limitant ni à une simple addition linéaire, ni à des séquences d'actes liés, mais constituant globalement un **macro-acte de langage** unifié.

La cohérence* pragmatique d'un discours se mesure à la possibilité, pour l'interprétant, de dériver un macro-acte de langage soit de manière *progressive* (au gré de l'apparition de micro-actes explicites ou implicites), soit de manière *rétrospective* (à partir du dernier acte exprimé ou dérivable). Comprendre un discours, c'est répondre à la question : pourquoi, pour accomplir quel but, quelle visée argumentative, ce texte a-t-il été produit ? Comprendre l'action langagière engagée (macro-acte de langage implicite ou explicite), c'est une façon de *résumer* un texte et donc de l'interpréter dans sa globalité. Lorsque, le 13 janvier 1898, le comité de rédaction de *L'Aurore* a choisi de titrer la lettre ouverte de Zola au président Félix Faure : « J'accuse », son choix s'est appuyé sur le macro-acte répété en fin d'article. De la même manière, on résume le discours du général de Gaulle de juin 1940 par son macro-acte de langage dominant en le désignant comme « appel du 18 juin ».

J.-M. A.

II. DANS LA PERSPECTIVE D'UNE PSYCHOLOGIE SOCIALE DU LANGAGE

On invoque la notion de *macro-acte de parole* pour rendre compte de la production ou du traitement d'un épisode ou d'une séquence interlocutive thématiquement définie. Pour contribuer correctement à la co-construction d'une telle séquence étendue ou la comprendre en tant qu'observateur, il faut savoir faire des hypothèses sur les liens et l'organisation hiérarchique des actes de parole isolés, explicites ou implicites, comme sur l'intégration de leurs contenus sémantiques (Chabrol et Bromberg 1999 : 296). « Ainsi, un macro-acte de *réfutation* pourrait être réalisé au moyen d'un certain nombre d'actes de base tels : infirmer, critiquer, évaluer et prendre position » (*ibid.*).

Une telle hypothèse semble formulée de façon assez similaire en analyse conversationnelle comme en psycho-linguistique ou en pragmatique (Van Dijk 1977 a, Nef 1980). Toutefois, la difficulté réside aujourd'hui dans l'analyse précise des éléments pris en compte. Les sujets ne font pas seulement un regroupement « logique » ou syntaxique interlocutoire des actes isolés mais ils leur affectent aussi une interprétation sémantique discursive et contextuelle avec leurs inférences. Ils recourent donc, entre autres, au « modèle de situation » (Van Dijk et Kintsch 1983) élaboré avec leurs connaissances pour compléter leur traitement textuel des séquences d'actes et des micro-propositions afférentes. Une analyse syntaxique des séquences privilégie la cohésion textuelle et est complétée par l'interprétation cognitive des actions développée par inférences (Trognon et Kostulski 1999 : 317).

C. C.

► Acte de langage, Cohérence, Texte

Macro-proposition ☞ Séquence

Malentendu

Le *malentendu* fait l'objet de réflexions qui se situent à deux niveaux complémentaires : celui des malentendus qui surgissent au cours des *interactions conversationnelles* et celui des malentendus *constitutifs*, liés à des positionnements*.

I. LE MALENTENDU DANS L'INTERACTION

Dans son acception ordinaire, le terme *malentendu* désigne une « divergence d'interprétation entre personnes qui croyaient se comprendre » (*Petit Robert*, 2000). Dans les études qui lui sont consacrées, sans doute sous l'influence du terme anglais *miscommunication* qui peut désigner les phénomènes de *mishearing* et de *misunderstanding*, et du fait que le phénomène ainsi désigné fait l'objet de réparations* dans l'interaction, *malentendu* est parfois employé dans un sens étendu qui intègre les phénomènes de défaillances ou de divergences de perception auditive. Il paraît cependant préférable de réserver *malentendu* aux cas particuliers de troubles communicatifs constitués par les divergences interprétatives. Différentes approches du malentendu sont présentées dans Coupland, Giles et Wiemann édés (1991), dans le numéro spécial de *Journal of Pragmatics* consacré à ce thème (31-6, 1999, Dascal éd.) et dans Galatolo (1999).

Le malentendu peut être abordé à travers la question de l'*intersubjectivité* et par l'étude des processus d'*intercompréhension* (Weigand 1999). Ces approches conduisent à une réflexion sur le continuum entre compréhension et non-compréhension, avec l'établissement de taxinomies des modes possibles de perception/compréhension d'un énoncé. Pour A. Grimshaw, par exemple, un énoncé peut être : (1) non entendu, (2) mal entendu (*misheard*), (3) non compris, (4) objet d'un malentendu (*misunderstood*), (5) compris conformément à l'intention du locuteur (1980 : 44).

Dans les approches interactionnistes, ce sont plutôt les *modes de gestion du malentendu* qui sont l'objet d'étude. On y distingue la *source* du malentendu (le fragment de discours qui va être l'objet d'un malentendu), sa *cause* (le malentendu étant souvent le résultat d'une convergence de facteurs contextuels et situationnels : Berthoud 1988) et son *traitement*, qui relève du phénomène de réparation. L'exemple type du malentendu est celui donné par E. Goffman : « M : Est-ce qu'il y a eu des cas d'arrêt cardiaque dans votre famille ? – P : On n'a jamais eu de problème avec la police. – M : Non. Est-ce qu'il y a eu des problèmes avec le cœur dans votre famille ? – P : Oh, ça. Non, je crois pas » (1987 : 63), qui constitue aussi une illustration de ce que l'on appelle parfois le « cas standard » ou le « traitement standard » du malentendu (avec l'ouverture d'une réparation au troisième tour* de

parole) dont la séquentialité est décrite dans Schegloff, Jefferson et Sacks 1977. À partir d'un énoncé donné dans un échange, des réparations peuvent en effet avoir lieu en différentes positions.

On ne parlera pas de malentendu pour celles qui ont lieu dans le tour lui-même contenant l'énoncé (réparations relevant des phénomènes d'auto-correction et d'auto-reformulation), ni pour celles qui ont lieu dans le tour suivant et qui constituent plutôt des cas de demandes de répétition ou de clarification. Le malentendu suppose en effet un temps d'illusion d'intercompréhension ; sur le plan séquentiel, c'est donc à partir du troisième tour dans un échange que la réparation peut concerner un malentendu : le premier locuteur émet un énoncé E, l'interlocuteur produit un enchaînement qui révèle qu'il « mésinterprète » E, à la troisième position le premier locuteur mentionne le malentendu qui peut dès lors être réparé. L'initiation de la réparation peut se produire au quatrième tour de l'échange (cas détaillé dans Schegloff 1992), voire plus loin encore car, d'une part, l'interaction peut fonctionner durablement sur l'illusion d'une intercompréhension, et, d'autre part, un malentendu non identifié peut conduire à un conflit dont les participants mettront parfois du temps à trouver la source (Galatolo et Mizzau 1998, Trognon et Saint-Dizier 1999). Dans le cadre de cette analyse séquentielle, l'emploi de l'expression « réparation au troisième tour » constitue un abus de langage car, dans les faits, si l'on retient la schématisation : « source – enchaînement inadéquat – mention et résolution », les différentes étapes ne correspondent pas nécessairement à des tours de parole *stricto sensu*, mais à des positions dans le cycle malentendu/réparation.

La question des malentendus occupe une position centrale dans l'étude des situations exolingues* et interculturelles*, du fait que les disparités dans les savoirs linguistiques à la disposition des participants et dans les normes communicatives qu'ils appliquent favorisent l'apparition de divergences interprétatives ou d'illusions d'intercompréhension.

V. T.

II. LE MALENTENDU CONSTITUTIF

La question du malentendu en analyse du discours ne se pose pas seulement au niveau *local* de l'interaction, comme un raté réparable

de la communication, ni même comme une incompréhension généralisée résultant de divergences de systèmes de normes des interactants (cas, en particulier, des situations interculturelles*). Le malentendu peut aussi intervenir à un niveau *constitutif* de *positionnements** concurrents ; on peut alors souvent parler de « dialogue de sourds ». Le malentendu constitutif ne s'accompagne pas nécessairement d'affrontements ouverts. L'existence même de champs* discursifs implique une pluralité irréductible de points de vue. Comme un positionnement n'est pas une doctrine close sur elle-même, mais un travail permanent de (re)construction de son identité qui passe par une mise en relation avec les autres positionnements, la discussion, loin d'être l'occasion de lever les différends, est bien souvent le lieu où se réaffirme, se conforte la divergence. Chacun cherche en particulier à sauver sa face*.

La réflexion sur la polémique* (Maingueneau 1983, Doury 1997, Dascal 1998) a bien montré que, pour les polémiques durables et récurrentes – pour lesquelles M. Dascal parle de « controverses » –, le malentendu est insurmontable, il ne fait qu'un avec le positionnement même des interactants. Dans ce cas, on a affaire à une incompréhension réciproque parfaitement régulière, pour laquelle D. Maingueneau parle d'« interincompréhension » : « Chacun ne fait que traduire les énoncés de l'autre dans ses propres catégories, [...] avec les "mêmes" mots ils ne parlent assurément pas de la même chose » (1983 : 23).

Néanmoins, pour qu'il y ait malentendu, il faut que les deux positionnements se situent *sur un même espace d'échange*. On distinguera deux cas de figure : (1) Celui des controverses qui mobilisent deux positionnements *de même ordre* (deux théories scientifiques, deux doctrines politiques, deux écoles philosophiques, etc.) ; ici, les interactants s'accordent sur un grand nombre de présupposés. (2) Celui des controverses entre des positionnements *hétéronomes* ; c'est le cas, par exemple, du débat étudié par M. Doury entre partisans et adversaires des « parasciences » ; ici, le malentendu est généralisé : il y a « incapacité des débatteurs à tomber d'accord sur les faits, sur les moyens de les établir, et sur les règles à respecter dans la discussion » (Doury 1997 : 250). Cette différence se traduit souvent dans la manière dont la communication s'établit : pour le cas (1), il s'agit de débats internes à un champ discursif, pour le cas (2), la dis-

cussion s'établit souvent dans un lieu tiers (dans les médias en particulier).

D. M.

► **Champ discursif, Paire adjacente, Polémique, Positionnement, Réparation**

Marqueur conversationnel

Comme l'indiquent les deux termes composant le syntagme **marqueur conversationnel**, on désigne ainsi une série d'éléments verbaux et non-verbaux, caractéristiques des situations d'interaction et qui jouent un rôle de révélateur, de « signalement » (Traverso 1999) quant à la production discursive en cours d'élaboration : ils établissent/indiquent un lien soit entre des segments linguistiques, soit entre les formes linguistiques et le contexte*. On retrouve donc ici le caractère foncièrement *réflexif* des pratiques communicatives, sur lequel l'ethnométhodologie* a fondé son approche.

Si l'importance de cette catégorie est largement reconnue, elle est encore loin de faire l'objet d'un consensus dans l'analyse, voire dans sa délimitation, comme l'indique la variété de ses appellations : « *Gliederungssignale* » (Gulich 1970), « connecteurs phatiques » (Davoine 1980), « appuis du discours » (Luzzati 1982), « *discourse markers* » (Schiffrin 1987), « ponctuels » (Vincent 1993), « particules énonciatives » (Fernandez 1994), « *discourse particles* » (Mosegaard Hansen 1998), « ligateurs et ponctuels » (Morel et Danon-Boileau 1998), ou alors de façon plus spécifique : « marqueurs de structuration de la conversation » (Auchlin 1981), « marqueurs de reformulation » (Gulich et Kotschi 1983, Gaulmyn 1987), « marqueurs d'ancrage du topic » (Berthoud 1996), « marqueurs de réparation* », etc. Cette liste incomplète reflète la diversité des approches possibles pour l'étude de ce que l'on appellera, faute de mieux, « les petits mots » (Bouchard 2000) – car si l'on s'en tient aux marques verbales, celles-ci sont souvent monosyllabiques.

Chacun de ces items possède de façon plus ou moins *prototypique* l'un des traits suivants : (1) Tous font l'objet d'un contour prosodique particulier (intonation et rythme). (2) Morphologiquement, ils sont le plus souvent invariables, et appartiennent à différentes catégories (interjections, adverbes, connecteurs, adjectifs, verbes de perception à

différents modes...). (3) Sans position fixe applicable à tous, certains peuvent être cumulés, d'autres constituer à eux seuls un tour* de parole. (4) Leur portée proactive ou rétroactive est variable (locale vs globale). (5) Leur valeur sémantique ne se formule pas en termes de contenu propositionnel, mais se fonde sur la (les) *fonction(s)* qu'ils assurent, le rôle le plus souvent invoqué étant celui de la *connexion* exercée à tous les niveaux envisageables de la pragmatique conversationnelle (Pons Borderia 1998).

Si cette caractérisation fonctionnelle permet le mieux de les identifier, elle est encore loin d'en assurer une description non-contextuelle : les marqueurs conversationnels sont en effet *polyfonctionnels* non seulement en vertu du type de perspective retenu pour les étudier, mais aussi à l'intérieur d'une même approche. Ces « balises de l'oral » agissent sur la structuration de l'interaction, la dynamique de la relation interlocutive, la planification discursive, la cohérence textuelle... Bref, ce sont autant de moyens (« méthodes » au sens de l'ethnométhodologie*) assurant la fluidité des échanges*, tant au niveau cognitif qu'à celui de la relation* interpersonnelle.

Ces petits mots ont souvent été donnés comme *caractéristiques du discours oral* : ils sont les premiers à être supprimés dans les versions écrites d'un dialogue*; d'une pédagogie délicate, ils sont les signes de la maîtrise d'une langue seconde. Leur importance pour le décodage de la « mécanique conversationnelle » suscite des études stimulantes dont le caractère encore exploratoire soulève de nombreuses questions méthodologiques.

► **Contexte, Négociation, Régulateur, Relation interpersonnelle, Réparation, Séquence conversationnelle**

S. Br.

Matérialité discursive

Par cette expression, M. Pêcheux (1969) désignait la langue comme « lieu matériel où se réalisent les effets de sens ». Au-delà de l'affirmation d'un principe très général (interpréter le sens des énoncés à partir des formes de langue), le problème qui se pose est celui de la *frontière entre linguistique et discours*.

Pour M. Pêcheux (1975 : 145), les régularités *phonologiques, morphologiques* et *syntactiques* relèvent pour l'essentiel de la « base com-

mune » ; elles sont les conditions de possibilité des processus* discursifs différenciés étudiés par l'analyse du discours. Au contraire, la *sémantique* appartient pour l'essentiel au discours, puisque le sens d'un mot, d'une expression, d'une proposition « se constitue dans chaque formation* discursive, dans les rapports que tels mots, expressions ou propositions entretiennent avec d'autres mots, expressions ou propositions de la même formation discursive ». Dès 1975, cependant, c'est l'instabilité de la frontière – entre langue et discours, et entre syntaxe et sémantique – qui intéresse l'analyste du discours, et F. Gadet, J. Léon et M. Pêcheux (1984) s'attachent aux effets de « miroitement » qui s'opposent à toute idée d'une langue entièrement formalisable.

M. Pêcheux a appliqué son modèle à l'interprétation de constructions syntaxiques (voir les équivoques logico-grammaticales sur l'interprétation des relatives déterminatives et des relatives explicatives dans Pêcheux 1975). Des travaux ont ensuite été menés sur le lexique dans une perspective proche par A. Collinot et F. Mazière (1997) ou F. Mazière et S. Gallo (1998).

À partir des années 80, les analystes abordent aussi des dimensions textuelles comme le découpage en séquences ou la construction des objets de discours (Courtine 1981, Courtine et Marandin 1981).

► Conditions de production, École française d'analyse du discours, Formation discursive

S. B.-R.

Matrice discursive

Concept situé sur le plan de la description des éléments linguistiques des textes, mais apparenté à celui de type* ou de genre* discursif. Il a été utilisé dans les premiers travaux d'analyse du discours réalisés dans le cadre de la didactique du français enseigné comme langue étrangère (Beacco et Darot 1984). Il se fonde sur la constatation empirique que chaque texte singulier peut toujours être appréhendé et décrit comme unique, comme irréductible à d'autres, mais que certains textes présentent des affinités, de nature diverse, entre eux.

Ces similitudes ne se réduisent pas à la proximité des contenus traités (elles seraient alors uniquement lexicales et donc peu significatives), mais se manifestent à des convergences structurelles et surtout

énonciatives : des paquets de textes présentent une coloration énonciative homogène, qui atteste de leur appartenance à une même série discursive ; ainsi en est-il des horoscopes, des éditoriaux, des modes d'emploi, des dissertations littéraires ou des lettres de plainte du courrier des lecteurs. On appelle *matrice discursive* la somme de ces traits communs ou largement partagés qui caractérisent un ensemble de textes qui sont alors posés comme relevant d'un même discours*, entendu restrictivement comme cadre, à valeur modélisante, dont procèdent, à des degrés de conformité variables, les textes observables entrant dans une même série (Beacco 1988 : 37). Ce terme de *matrice*, comme celui de *série*, constitue un autre éclairage conceptuel de celui de genre discursif. Il présente la caractéristique d'être neutre par rapport à une théorie générale de l'analyse du discours et sert à représenter les textes comme conditionnés par des modèles communicatifs socialement établis mais dont la nature exacte n'est pas interrogée. Cette suspension provisoire de la problématique des relations texte-contexte conduit à envisager les discours, dans une phase descriptive de l'analyse linguistique, comme des produits et non comme des productions.

Les similitudes constitutives d'une matrice discursive peuvent être de l'ordre de la représentation : nature des processus cognitifs à l'œuvre dans un discours scientifique écrit donné ou nature des actes de discours caractéristiques d'un genre d'interaction verbale (qu'est-ce qui caractérise le bavardage ?). Elles peuvent aussi être de nature linguistique : il s'agit alors, par exemple, de repérer les diverses formes d'actualisation des opérations énonciatives, c'est-à-dire de faire l'inventaire des marques linguistiques qui, pour chaque opération d'énonciation (quantification, modalisation...), dans le cadre de chaque processus cognitif ou acte de discours, sont appropriées au genre discursif, filtrées qu'elles sont par la matrice discursive. Ainsi, dans une dissertation littéraire, les actualisations admises pour l'énonciateur origine sont-elles des marques comme : *nous*, les formes impersonnalisées ou passives... à l'exclusion de *je*. Dans les recettes de cuisine ordinaires (manuels de base, magazines), les consignes sont le plus souvent données dans l'ordre d'exécution, sans opérateurs chronologiques (*ensuite, alors...*), sauf pour la concomitance, réalisée essentiellement par le gérondif. Les régularités constitutives d'une matrice discursive sont de l'ordre de l'inventaire des marques

(constantes de représentation) ou de celui de la description de leurs localisations et de leurs combinatoires (constantes de configuration).

► Genre de discours, Registre, Typologie des discours

J.-C. B.

Maxime conversationnelle

Selon H.P. Grice (1979), tout être raisonnable impliqué dans un échange communicatif se conforme à un principe très général dit **principe de coopération** (*Cooperative Principle* ou *CP*), que Grice définit comme suit : « Que votre contribution conversationnelle corresponde à ce qui est exigé de vous par le but ou la direction acceptés de l'échange parlé dans lequel vous êtes engagé. » Ce principe très général recouvre un certain nombre de **maximes** ou règles plus spécifiques : (1) **Règles de qualité** : « Que votre contribution soit véridique » (soit : « N'affirmez pas ce que vous croyez être faux. N'affirmez pas ce pour quoi vous manquez de preuves »). (2) **Règles de quantité** : « Que votre contribution contienne autant d'information qu'il est requis (pour les visées conjoncturelles de l'échange). Que votre contribution ne contienne pas plus d'information qu'il est requis ». (3) **Règle de relation** (ou **pertinence**) : « Parlez à propos (*be relevant*) ». (4) **Règles de modalité** : « Soyez clair » (soit : « Évitez d'être obscur ou ambigu ; soyez bref ; soyez méthodique »).

MAXIMES CONVERSATIONNELLES ET IMPLICATURES

Bien que formulées comme des consignes d'encodage, ces maximes sont en réalité conçues surtout pour rendre compte des processus de *décodage*, et plus précisément de la façon dont les destinataires reconstruisent, en cas de transgression apparente d'une maxime, certaines *implicatures** (ou *implications*) *conversationnelles*, dont on peut résumer ainsi le mécanisme d'engendrement (Armenгаud 1981) : « Le locuteur a dit P. Le locuteur est présumé observer les règles. Or dire P constitue une transgression d'une des règles. Mais si le locuteur pense Q, alors il a voulu à la fois observer les règles et dire P. Le locuteur sait que son allocutaire est capable de ce raisonnement. Bref, il a *implicité* Q » – l'implicature apparaissant dans cette perspective comme une sorte d'hypothèse que l'on construit afin de normaliser un énoncé apparemment transgressif.

Les maximes conversationnelles peuvent donc être « violées » ou « bafouées », avec des intentions et des effets variables. Elles peuvent aussi entrer en *conflit* les unes avec les autres dans les cas de *double* contrainte* (par exemple la maxime de qualité avec la maxime de quantité, lorsque le locuteur hésite entre une information vague mais sûre et une information plus précise mais aussi plus incertaine).

Pour Grice, ces règles sont universelles, et elles s'appliquent même aux « transactions autres que l'échange parlé » (par exemple, aux comportements de A aidant B à réparer sa voiture). Cette extrême « puissance » des maximes conversationnelles n'est pas admise par tous : certains pragmaticiens mettent en doute leur universalité, ou s'interrogent sur leur statut (s'agit-il de « règles » ou de « maximes », de « principes » ou de « normes » ? leur nature est-elle linguistique, psychologique, éthique, voire juridique ?). Il est certain que Grice envisage ces maximes dans une perspective très générale, sans se soucier de leur *application* – extrêmement variable selon les situations, les cultures et les individus. En ce qui concerne par exemple la Maxime de quantité : il peut arriver que A s'abstienne de dire X par simple respect de la seconde règle, mais se voie accusé par B de dissimulation, de rétention d'information, ou même de mensonge par omission (donc de non-respect de la première règle). Tous les locuteurs ne résolvent pas de la même manière le problème que soulève cette maxime : comment en dire assez sans en dire trop ? Mais ces incertitudes quant à l'application des maximes conversationnelles, et le fait qu'elles soient éminemment *négociables*, ne mettent pas en cause la reconnaissance, empiriquement fondée et descriptivement nécessaire, de principes du type de ceux qu'envisage Grice.

DES PROPOSITIONS SIMILAIRES

On trouve d'ailleurs chez d'autres linguistes des propositions similaires, comme les *lois* de discours* d'O. Ducrot (1972 a), ou les *postulats de conversation* de D. Gordon et G. Lakoff (1973). Certains théoriciens, comme D. Sperber et D. Wilson (1989), préconisent de ramener l'ensemble des maximes gricéennes au seul principe de pertinence*. D'autres proposent au contraire d'en allonger la liste, en y adjoignant un corps de « règles de politesse* » (PP), ayant pour fonction de maintenir l'harmonie au sein de la relation interpersonnelle (alors que les maximes de Grice visent surtout à assurer l'« efficacité maximale de

l'échange d'informations ») : voir, par exemple, G.N. Leech (1983), qui réunit sous le nom de « rhétorique interpersonnelle » l'ensemble CP + PP ; ou E. Goffman, qui décrit sous le nom de « Condition de Félicité » une sorte d'« archi-principe » selon lequel, dans l'interaction, les sujets s'emploient à rendre leur comportement « compréhensible et pertinent compte tenu des événements tels que l'autre va sûrement les percevoir » (1987 : chap. 5). Quant aux spécialistes de l'analyse* conversationnelle, ils étendent la notion de coopération au respect de toutes les règles fort diverses qui régissent le fonctionnement et permettent la construction collective et « collaborative » des conversations.

Qu'il soit conçu restrictivement ou extensivement, le CP apparaît en fait, d'après A. Berrendonner (1990 b : 8), comme un moyen « de raisonner le rapport à autrui (aux deux sens du terme : calculer rationnellement, et ramener à la raison) ».

► Double contrainte, Implicite, Lois du discours, Négociation, Pertinence (principe de -), Politesse

C. K.-O.

Médiologie

Ce terme a été introduit par R. Debray pour désigner une discipline et une méthode. Une *discipline* « qui traite des fonctions sociales supérieures dans leurs rapports avec les structures techniques de transmission » (Debray 1994 : 21). Une *méthode* qui cherche à établir, « cas par cas, des corrélations, si possible vérifiables, entre les activités symboliques d'un groupe humain (religion, idéologie, littérature, art, etc.), ses formes d'organisation et son mode de saisie, d'archivage et de circulation des traces » (*ibid.*). Autrement dit, il propose de centrer l'attention de l'observateur et de l'analyste non plus seulement sur ce qu'est censé désigner et signifier un certain support matériel ou moyen de communiquer, mais sur ce support, sur ce moyen lui-même. C'est reprendre M. McLuhan pour qui « le message, c'est le médium » (1968), et en même temps le prolonger dans une problématique philosophique dans laquelle « une dynamique de la pensée n'est pas séparable d'une physique des traces » (Debray 1994 : 22). Une revue, *Les Cahiers de médiologie*, développe cette pensée.

► Canal (de transmission), Écrit / oral

P. C.

Mémoire discursive

Le discours a affaire à la mémoire de manière constitutive, sur deux plans complémentaires : celui de la *textualité* et celui de l'*histoire*.

MÉMOIRE ET TEXTUALITÉ

La cohésion* textuelle est foncièrement liée à la mémoire (anaphore*, connecteurs*, temps verbaux, présuppositions*...). On parle parfois de *mémoire discursive* pour rendre compte de l'accroissement progressif des savoirs partagés par les interlocuteurs au cours d'un échange. Cela passe de manière privilégiée par l'anaphore.

Les théories récentes du contexte*, fortement marquées par les problématiques cognitives, en font « un phénomène éminemment mémoriel. Le contexte n'est plus conçu comme quelque chose d'extérieur, mais comme une réalité cognitive : contexte linguistique, situation extralinguistique, connaissances générales se retrouvent traités mémoriellement : ils ont tous le statut de représentation interne, même s'ils se différencient quant à l'origine et au niveau de la représentation (mémoire courte, mémoire longue, etc.) » (Kleiber 1994 : 19).

Un discours, en se déployant comme espace textuel, se construit progressivement une *mémoire intratextuelle* : à chaque moment il peut renvoyer à un énoncé antérieur (« on a vu que », « la section précédente »...). Certains types de discours (mathématique, philosophie...) et, plus généralement, les genres didactiques exploitent systématiquement cette propriété : « En philosophie, le lecteur doit perpétuellement reconstituer des chaînes de renvoi, ou reprendre les définitions pour comprendre la signification d'un passage » (Cossutta 1989 : 218).

MÉMOIRE ET INTERDISCOURS

Le discours est également surplombé par la *mémoire d'autres discours*. Dans l'analyse de la conversation, on utilise la notion d'*histoire conversationnelle* (Golopentja 1988) : chaque interaction n'est en effet qu'un épisode d'une unité plus vaste, celle de la suite d'interactions ayant déjà eu lieu entre les interactants.

Une formation* discursive est prise dans une *double mémoire* (Maingueneau 1984 : 131). Elle se confère une *mémoire externe* en se plaçant dans la filiation de formations discursives antérieures. Au fil

du temps, il se crée aussi une **mémoire interne** (avec les énoncés produits antérieurement à l'intérieur de la même formation discursive). Le discours s'appuie donc sur une Tradition mais crée peu à peu sa propre Tradition. Ici, la mémoire n'est pas psychologique, elle ne fait qu'un avec le mode d'existence de chaque formation discursive, qui a une manière propre de gérer cette mémoire.

Travaillant sur la presse, S. Moirand montre qu'au fil des textes se constitue « dans et par les médias » une **mémoire interdiscursive** « sur des formulations récurrentes, qui appartiennent forcément à des discours antérieurs, et qui, fonctionnant sous le régime de l'allusion, participent à l'interprétation de ces événements » (Moirand 1999 : 173) : « *Après la vache folle, voici une nouvelle affaire...* »

P. Charaudeau (2000 b) propose de distinguer trois types de mémoire : une *mémoire des discours* qui se constitue autour des *savoirs de connaissance et de croyance* sur le monde, et qui forme des communautés* discursives ; une *mémoire des situations de communication* qui se constitue autour des *dispositifs et contrats** de communication, et qui forme des communautés communicationnelles ; une *mémoire des formes* qui se constitue autour des *manières de dire* et des styles de parler, et qui forme des communautés sémiologiques.

MÉMOIRE ET CONSERVATION

Tout genre de discours entretient une relation avec la mémoire : certains énoncés sont conservés, d'autres non, et les modalités de leur conservation ne font qu'un avec leur identité. Les journaux quotidiens, qu'ils soient écrits ou télévisuels, sont conçus comme immédiatement périssables, alors que les discours constituants* ont une relation privilégiée avec la mémoire : discours littéraires, religieux, juridiques... sont voués à susciter « des paroles qui les reprennent, les transforment ou parlent d'eux » (Foucault 1971 : 24). Le développement de nouvelles technologies d'enregistrement et de stockage a profondément renouvelé cette question.

► Archive, Chaîne de référence, Communauté discursive, Déixis, Formation discursive, Médiologie

D. M.

Métacommunication / métadiscours

I. MÉTADISOURS

Le locuteur peut à tout moment commenter sa propre énonciation à l'intérieur même de cette énonciation : son discours est truffé de **métadiscours**. C'est là une manifestation d'hétérogénéité* énonciative : en même temps qu'elle se réalise, l'énonciation s'évalue elle-même, se commente en sollicitant l'approbation du co-énonciateur (« si je peux dire », « à strictement parler », « ou plutôt », « c'est-à-dire que... »). Le métadiscours peut également porter sur la *parole du co-énonciateur*, pour la confirmer ou la reformuler*.

Le métadiscours n'est pas réservé aux interactions spontanées. Il n'est pas absent des discours soigneusement contrôlés, que ceux-ci soient oraux ou graphiques. Le locuteur a en effet souvent intérêt à offrir en spectacle l'éthos* d'un homme attentif à son propre discours ou à celui des autres.

Les fonctions du métadiscours sont variées. Par exemple : (1) *s'autocorriger* (« j'aurais dû dire... », « plus exactement... »), ou corriger l'autre (« tu veux dire en fait que... ») ; (2) marquer *l'inadéquation de certains mots* (« si l'on peut dire », « en quelque sorte »...); (3) éliminer à l'avance une *erreur d'interprétation* (« au sens propre », « métaphoriquement », « à tous les sens du mot »...); (4) *s'excuser* (« passez-moi l'expression », « si je peux me permettre »...); (5) *reformuler* le propos (« autrement dit », « en d'autres termes »...), etc.

La distinction qu'introduit M.-M. de Gaulmyn (1987 a : 170) entre énoncés **métadiscursifs**, énoncés **métacommunicationnels** et énoncés **métalinguistiques** (voir *infra*) est souvent difficile à faire. Les mêmes marqueurs, selon les contextes, peuvent servir à l'un ou à l'autre.

L'existence du *métadiscours* comme celle de la polyphonie* révèlent la dimension foncièrement dialogique* du discours, qui doit se frayer ses chemins, négocier à travers un espace saturé par les mots et les énoncés autres.

D. M.

II. DANS L'INTERACTION

Dans la vaste mouvance de l'interactionnisme américain, la **métacommunication** est un concept élaboré, dès les années 50, par le natu-

raliste et anthropologue G. Bateson : « La communication verbale peut opérer [...] à plusieurs niveaux d'abstraction opposés qui se rangent suivant deux directions, à partir du niveau dénotatif, apparemment simple ("Le chat est sur le paillason"). Une première rangée (ou série) de ces niveaux plus abstraits inclut les messages explicites ou implicites où l'objet du discours est le langage. Ces niveaux, je les appellerai métalinguistiques (par exemple : "Le son verbal 'chat' vaut pour n'importe quel membre de telle ou telle classe d'objets" [...].) L'autre série, je l'appelle métacommunicative : "Vous dire où trouver le chat, était amical", ou "Ceci est un jeu". L'objet du discours y est la relation entre les interlocuteurs » (1977 : I, 210). Rendu sensible à l'existence des messages métacommunicatifs, qui sont le plus souvent *implicites*, par l'observation de comportements de *jeux* chez les animaux, G. Bateson a articulé cette dimension métacommunicative à d'autres concepts empruntés à des domaines très divers, comme la cybernétique, la théorie des jeux, la théorie des types logiques, etc., pour construire une théorie de la communication dans l'interaction, et l'intégrer par la suite dans une « écologie de l'esprit » ; il a également fondé sur cette analyse de la communication une théorie de la schizophrénie qu'il décrit par la situation de double* contrainte.

Les développements de cette réflexion pour analyser la communication *pathologique* ont été systématisés par le collectif de thérapeutes formant l'École de Palo Alto, qui a accordé une place centrale à la composante métacommunicative : « L'aptitude à métacommuniquer de façon satisfaisante n'est pas seulement la condition *sine qua non* d'une bonne communication, elle a aussi des liens très étroits avec le vaste problème de la conscience de soi et d'autrui » (Watzlawick, Beavin et Jackson 1979 : 51). Outre l'utilisation dans le domaine thérapeutique, la métacommunication sera sollicitée dès lors que la définition de la relation entre les partenaires donne lieu à négociations*, ce qui est le cas des situations de communication *complémentaire* comme la situation d'apprentissage, ou la communication exolingue*.

En analyse des conversations, cette notion est d'une utilisation beaucoup plus récente et apparaît essentiellement sous une forme adjectivale pour qualifier des énoncés. Ainsi, parmi l'ensemble des *énoncés métalangagiers*, c'est-à-dire qui relèvent de la fonction métalinguistique du schéma de R. Jakobson, M.-M. de Gaulmy (1987 a : 169) distingue les énoncés *métacommunicationnels* « qui

réfèrent à la conduite de l'interaction : "Je vais te poser une première question" », les énoncés *métadiscursifs* « qui réfèrent au discours tenu : "... donc ça veut aussi bien dire..." » et les énoncés *métalinguistiques* « qui réfèrent à la langue et à ses usages » ; les énoncés métacommunicationnels ont donc pour fonction de réguler les conflits potentiels de la prise de parole. D'autres auteurs parlent, pour cette répartition des rôles entre les interlocuteurs, « d'énoncés à valeur conversationnelle » (Morel 1985 : 96) ; d'autres encore multiplient les sous-catégories permettant de classer les différentes activités métalangagières. Mais tous convergent pour attribuer à ces énoncés une valeur dans le positionnement réciproque des interactants (et s'approcher par là du concept de Bateson), valeur qui n'est véritablement décidable qu'en contexte malgré le repérage de marqueurs* spécialisés dans cette tâche. On notera comme autre signe de convergence avec le concept batesonien de métacommunication que les travaux qui s'efforcent de rendre compte de la dimension « méta- » dans les interactions portent le plus souvent sur des données observées en situation d'apprentissage ou de thérapie (Véronique et Vion 1995 : II, chap. 3, Apothéloz et Grossen 1996).

S. Br.

- Dialogisme, Double contrainte, Hétérogénéité montrée / constitutive, Marqueur conversationnel, Régulateur, Relation interpersonnelle

Métalinguistique ➡ Fonctions du langage

Métaphore

Considérée comme la *figure* du discours* la plus importante, la *métaphore* a d'abord désigné divers transferts de dénomination dans la *Poétique* d'Aristote, avant de définir les seuls *transferts par analogie**.

NATURE ET MÉCANISME

La rhétorique traditionnelle* envisage la métaphore comme un *trope** « par lequel on met un nom étranger pour un nom propre, que l'on emprunte d'une chose semblable à celle dont on parle » (Lamy 1701 : 121). Par exemple, « mon voisin est un ours » pour /un homme solitaire/. La métaphore se présente ainsi comme *une substi-*

tution de mot par analogie, souvent liée à une « comparaison abrégée » (Quintilien 1978 : 106).

Les sémanticiens modernes ont systématisé cette conception tropique de la métaphore selon deux directions :

- *Son cadre discursif* repose sur un télescopage de domaines sémantiques différents : « La métaphore [...] apparaît immédiatement comme étrangère à l'isotopie du texte où elle est insérée » (Le Guern 1973 : 16). En cela, la métaphore s'oppose à la *métonymie*.*

- *Son processus tropique* consiste à établir une *intersection analogique* entre les domaines étrangers connectés, cette intersection s'accompagnant d'une « modification dans le contenu sémantique » du terme métaphorique (Groupe μ 1970 : 106). Ainsi, dans « mon voisin est un ours », si /solitaire/ apparaît comme l'un des traits communs entre « voisin » et « ours », « ours » voit ses autres propriétés mises entre parenthèses. Cependant, comme le note le Groupe μ (1970 : 107), « la partie non commune n'est pas moins indispensable pour créer l'originalité de l'image ».

La conception interactive de la métaphore en élargit le mécanisme à l'ensemble de l'énoncé*. Pour M. Black (1962 : 28-30), la métaphore consiste à *faire interagir* dans un énoncé deux champs sémantiques dont l'un forme le foyer et l'autre le cadre de la figure. Une telle interaction non substitutive crée une entité conceptuelle inédite. Dans « mon voisin est un ours », non seulement la projection de « ours » (le foyer) sur « mon voisin » (le cadre) donne un éclairage nouveau à ce dernier, mais l'énoncé engendre une *notion hybride* : le voisin-ours, irréductible et non paraphrasable.

Les approches pragmatiques de la métaphore en étendent le mécanisme à l'ensemble de la communication, tout en voyant en elle un phénomène langagier ordinaire. Pour J.R. Searle (1982 : 121-166), la métaphore n'est qu'un cas d'acte* de langage indirect, dans lequel en disant « S est P » (« mon voisin est un ours »), le locuteur veut faire entendre « S est R » (/mon voisin est un homme solitaire/). Par ailleurs, absente dans l'énoncé où le terme « ours » est employé littéralement d'après la conception de J.R. Searle, l'analogie Ours/Homme solitaire apparaît seulement lors des calculs interprétatifs du récepteur, lorsqu'il restitue mentalement l'intention communicative. Pour D. Sperber et D. Wilson, la métaphore forme un cas d'emploi flou des mots (Sperber et Wilson 1989 : 351) visant à assurer, à moindre coût, le rende-

ment maximal de la communication dans certains contextes. Selon cette perspective, « mon voisin est un ours » constitue l'énoncé le plus pertinent* possible pour communiquer la pensée du locuteur à propos d'un état de solitude extrême.

La conception de R. Jakobson donne une *extension non-linguistique* à la métaphore. Parallèlement à la *métonymie**, la métaphore devient l'un des grands pôles du langage, recouvrant les « relations de similarité » (1969 : 109). Ainsi redéfinie, elle est extrapolée aux domaines sémiologiques les plus divers : peinture surréaliste, films de C. Chaplin (1963 : 63)...

FONCTIONS DISCURSIVES

On attribue ordinairement à la métaphore trois fonctions principales :

- **Une fonction esthétique.** Pour la tradition rhétorique et de nombreux stylisticiens, la métaphore constitue un « ornement brillant » (Crevier 1767 : 89) du discours. L'esthétisme de la métaphore émane de son « relief » (Cicéron 1961 : 62), de sa « force imageante » (Henry 1971 : 130) et de ses effets de concrétisation : « La métaphore vient donner un corps concret à une impression difficile à exprimer » (Bachelard 1967 : 79). La fonction esthétique de la métaphore concerne surtout les énoncés littéraires : « l'Attila des rats », « le cristal des eaux » (Fontanier 1968 : 102).

- **Une fonction cognitive.** La métaphore possède un fort *rendement heuristique*, en ce qu'elle permet d'expliquer analogiquement un domaine nouveau ou peu défini par un domaine connu. Cette fonction cognitive de la métaphore a été mise en évidence par Aristote (1973 : 63) : « Lorsque le poète appelle la vieillesse un brin de chaume, il nous instruit et nous donne une connaissance par le moyen du genre. » La puissance conceptuelle de la métaphore a été relevée dans plusieurs types* de discours : philosophiques (Normand 1976 : 51-53), scientifiques (Molino 1979 : 83-102), pédagogiques (Charbonnel 1991 : 179-251) ou simplement quotidiens : « gagner des heures », « économiser son temps », selon la matrice : *Le temps, c'est de l'argent* (Lakoff et Johnson 1985 : 18).

- **Une fonction persuasive.** Les discours politiques, moraux, judiciaires ou médiatiques font un grand usage de la métaphore pour imposer des opinions sans les démontrer : « Clubhôtel. Les vacances

vitamines » (publicité)... La force persuasive de la métaphore tient à ce qu'elle fournit une « *analogie condensée* » (Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970 : 535) et un « *jugement de valeur concentré* » (Charbonnel 1991 : 35). Elle « endort la vigilance de l'esprit » (Reboul 1989 : 20) en transférant analogiquement une valeur décisive attachée au terme métaphorique sur la proposition à faire accepter. Comme le remarque A. Boissinot (1992 : 87-89), plus la métaphore s'appuie sur un accord préalable et plus elle paraît aller de soi, plus ses effets manipulateurs sont importants.

► Métonymie, Synecdoque, Trope

M. B.

Métatextualité ↔ Intertextualité

Méthode harrissienne

Cette méthode, dite aussi **méthode des termes-pivots**, a dominé les premiers travaux de l'École* française d'analyse du discours. On parle de **méthode « harrissienne »** parce qu'elle s'est présentée comme inspirée d'un article du linguiste américain Z.S. Harris (1952). En fait, elle mérite mal son nom car, pour Z.S. Harris, il s'agissait d'étudier la cohésion et la cohérence* textuelle, alors que, dans l'École française, on sélectionnait *a priori* quelques mots-clés (les **termes-pivots**), censés *représentatifs d'une formation* discursive*, puis on construisait un corpus avec ces unités décontextualisées, c'est-à-dire avec toutes les phrases où figurent ces termes-pivots. Intervenait ensuite un certain nombre de manipulations destinées à réduire la diversité syntaxique (réduction du passif à l'actif, décomposition en deux phrases d'une phrase contenant deux groupes coordonnés, etc.). On pouvait alors confronter environnements et termes-pivots. On procédait le plus souvent de manière comparative : par exemple en étudiant les « mêmes » mots dans des formations discursives concurrentes. Une telle méthode reposait sur le postulat que les mots changent de valeur selon les formations discursives où ils figurent et que l'on peut condenser l'idéologie d'une formation discursive dans les énoncés (dits **phrases de base**) où se trouvent les termes-pivots.

Cette méthode a joué en France un rôle important car elle a « donné sa méthodologie à cette nouvelle discipline » (Maldidier

1994 : 178) qu'était alors l'analyse du discours. La traduction de l'article de Z.S. Harris figurait dans *Langages* n° 13 (1969). Mais elle a été vivement critiquée au sein de l'École française dès les années 70. Elle sous-estimait en effet la dimension foncièrement textuelle et énonciative de la discursivité, ignorait l'interdiscours* et réduisait le sens à des contenus doctrinaux. En outre, les termes-pivots étaient sélectionnés en fonction d'un savoir extérieur au discours : de là un risque de circularité (Courtine 1981 : 78). Reproches que D. Maldidier (1994 : 181) résume ainsi : « clôture du corpus discursif, homogénéité produite par le corpus, dissociation de la description et de l'interprétation ». Néanmoins, à titre de méthode *auxiliaire* d'une recherche plus vaste, cette démarche n'est pas sans utilité.

► École française d'analyse du discours

D. M.

Métonymie

L'une des principales *figures* du discours*, avec la *métaphore**, depuis l'Antiquité grecque. La *métonymie* désigne globalement les opérations rhétoriques touchant la *combinatoire* des termes au sein des énoncés*. Au degré *fort*, ces opérations rhétoriques sont de nature *tropique* (substitution de termes). Au degré *faible*, elles concernent le fonctionnement *non-tropique* du langage.

LA MÉTONYMIE COMME TROPE

L'approche traditionnelle en reste à une définition très générale de la métonymie. Ainsi, pour P. Fontanier (1968 : 79), celle-ci constitue un « trope* par correspondance » qui consiste dans « la désignation d'un objet par le nom d'un autre objet qui fait comme lui un tout absolument à part, mais qui lui doit ou à qui il doit lui-même plus ou moins, ou pour son existence, ou pour sa manière d'être ». En fait, la tradition rhétorique s'est avant tout préoccupée d'établir un inventaire des métonymies les plus importantes. Par exemple, celles du *contenant* (« la France » pour « ses habitants »), du *signe* (« la tiare » pour « la papauté »), du *physique* (« cœur » pour « courage »), etc. (Fontanier 1968 : 82-84).

Les sémanticiens et les stylisticiens modernes ont approfondi les composantes de la métonymie selon trois directions :

• *Le cadre discursif* de la métonymie est l'*isotopie*, celle-ci définissant « l'homogénéité sémantique d'un énoncé » (Le Guern 1973 : 16). Ce cadre isotopique rapproche la métonymie de la *synecdoque** et l'oppose à la *métaphore**. La métonymie concerne plus particulièrement les relations de *contiguïté* entre les *polarités fonctionnelles* articulant un domaine isotopique (Henry 1971 : 22-25). Comme le souligne M. Bonhomme (1987 : 59), ces polarités fonctionnelles peuvent être de *nature situative* (lieu, temps) et *actantielle* (instrument, source ou agent, action, effet ou produit...).

• *Le processus tropique* de la métonymie consiste en un *transfert discursif* de ces polarités fonctionnelles les unes sur les autres : connexions de l'instrument sur l'agent (« Révolte des tracteurs en Grèce », *L'Express*), du temps sur l'agent (« Juin gazouille dans les arbres », Hugo), de l'action sur l'agent (« Boit-sans-Soif s'endormit sur la table », Zola)... De tels transferts aboutissent à une *refonctionnalisation* des énoncés, laquelle en affecte surtout la *dimension référentielle* : « La métonymie est caractérisée par un écart par rapport à la relation normale entre le langage et la réalité extralinguistique » (Le Guern 1973 : 17).

• *Sur le plan du rendement de la communication*, les refunctionalisations de la métonymie contribuent à l'*économie* et à la *densité* du discours : « La métonymie fournit le moyen de rapprocher des éléments distincts par un mouvement unificateur » (Le Guern 1973 : 107). Ainsi, les transferts de l'effet sur la source créent des « resserrements dans la chaîne de l'action » (Morier 1975 : 762) : « les marchands de mort » pour désigner les marchands d'armes. Les transferts d'une source organique sur son effet abstrait « emblématisent » ce dernier dans le cadre d'une culture donnée (Fromilhague 1995 : 65) : « avoir les foies » pour /avoir peur/. Ou encore, les transferts du lieu sur le produit renforcent la spécificité de celui-ci : « Achetez Avoriaz » (publicité).

LA MÉTONYMIE COMME PROCESSUS SYNTAGMATIQUE

Les travaux de R. Jakobson mettent profondément en cause l'approche tropique de la métonymie. Parallèlement à la *métaphore*, la métonymie devient chez lui l'un des pôles essentiels du langage, s'identifiant avec la *combinatoire syntagmatique* du discours : « Un terme en amène un autre soit par similarité, soit par contiguïté. Le

mieux serait sans doute de parler de procès métaphorique dans le premier cas et de procès métonymique dans le second » (Jakobson 1963 : 50).

Une telle redéfinition de la métonymie lui donne une grande extension conceptuelle chez R. Jakobson et ses disciples. Elle caractérise notamment l'*agencement syntaxique des énoncés* : « Toute phrase est une métonymie de la chaîne qui potentiellement la suit » (Rosolato 1974 : 93), ou le *processus de la narrativité* (Barthes 1966 : 9). De même, la métonymie devient un critère définitoire pour la typologie des textes, apparaissant comme la *marque de la prose* (Jakobson 1963 : 67). La métonymie qualifie également le *style* de certains écrivains, comme B. Pasternak, ainsi que différents courants littéraires, comme l'*École réaliste* « qui opère des digressions métonymiques de l'intrigue à l'atmosphère et des personnages au cadre spatio-temporel » (Jakobson 1963 : 62).

► Métaphore, Synecdoque, Trope

M. B.

Micro-univers

Dans le cadre développé par la logique naturelle, le terme, étroitement associé à celui de *schématisation**, désigne la construction discursive d'une certaine réalité que le locuteur conçoit ou imagine à l'intention de celui à qui il s'adresse : « [...] parler d'un thème quelconque revient à construire par le moyen du discours une sorte de "*micro-univers*", qui a une fonction de "modèle" d'une situation mais sans refléter les exigences de la construction scientifique, et qui intègre, de manière essentielle, une dimension dialogique » (Borel, Grize et Miéville 1983 : 7). Ainsi, « chaque fois qu'il intervient dans la communication, un locuteur A construit verbalement un "*micro-univers*" devant un interlocuteur B. Cette construction est doublement orientée en ce sens qu'elle est organisée à l'intention de B à qui elle s'adresse, et dans le but d'obtenir un certain résultat » (*ibid.* : 53-54).

Si « les notions de schématisation et de micro-univers émergent presque naturellement d'une réflexion sur l'argumentation » (*ibid.* : 54), il s'agit d'une conception de l'argumentation* en tant qu'activité essentiellement discursive « faite d'énoncés et non pas, comme la démonstration, de propositions », « toujours personnalisée en ce sens qu'elle est destinée à des auditoires situés et que, au-delà de la défi-

nition des termes dont elle use, elle renvoie aux vécus des interlocuteurs. Elle vise à les persuader et pas seulement à les convaincre » (Grize 1996 : 26). Cela implique que le micro-univers représenté, et qui décrit une situation ou un objet du monde réel ou imaginé, découle des choix que fait le locuteur de n'inscrire verbalement que certains des aspects, des caractères ou des traits pertinents de ce à quoi il réfère, en fonction des représentations qu'il a de ce dont il parle et de ceux à qui il parle (leurs savoirs, leurs finalités, leurs valeurs).

► Dialogisme, Objet de discours, Portrait discursif, Représentation sociale, Schématisation

S. M.

Mimique ⇨ Gestualité

Minimisateur ⇨ Adoucisseur

Mise en intrigue ⇨ Récit

Modalisation

La modalisation s'inscrit dans la problématique de l'énonciation*. Elle désigne l'*attitude* du sujet parlant à l'égard de son propre énoncé, attitude qui y laisse des traces de divers ordres (morphèmes, prosodie*, mimiques...). Beaucoup de ces traces sont des unités discrètes, alors que la modalisation est un processus continu.

On oscille entre une conception *large* et *restreinte* de la modalisation ; de la conception large témoigne l'article de J. Dubois « Énoncé et énonciation », qui a tendance à la confondre avec l'énonciation : « L'énonciation est définie comme l'attitude du sujet parlant en face de son énoncé » (1969 : 104) et la modalisation « définit la marque que le sujet ne cesse de donner à son énoncé » (1969 : 105).

Il y a néanmoins intérêt à s'en tenir à une conception restreinte, à ne pas confondre les deux notions. La modalisation n'est qu'une des dimensions de l'énonciation, qui en intègre d'autres : en particulier la dimension référentielle. Pour P. Charaudeau par exemple, « la modalisation ne constitue qu'une partie du phénomène de l'énonciation, mais elle en constitue le pivot dans la mesure où c'est elle qui permet

d'expliciter ce que sont les *positions du sujet parlant* par rapport à son interlocuteur, à lui-même et à son propos » (1992 : 572).

POUR L'ANALYSE DU DISCOURS

La prise en compte de la modalisation, au-delà de l'identification de telles ou telles modalités*, est cruciale pour l'analyse du discours, qui, par définition, a affaire à des énonciations par lesquelles les locuteurs, d'un même mouvement, instituent une certaine relation à d'autres sujets parlants et à leur propre parole. La modalisation peut être explicitée* par des marques particulières ou demeurer dans l'implicité* du discours, mais elle est toujours présente, indiquant l'attitude du sujet parlant à l'égard de son interlocuteur, de lui-même et de son propre énoncé. On croise ici des problématiques comme celles de l'hétérogénéité* énonciative (Authier-Revuz 1982, 1995) ou de la polyphonie*. L'étude de cette dimension apparaît néanmoins très difficile car il y a une *intrication des diverses modalités* dans un même énoncé et une grande *diversité* dans leurs modes de manifestation linguistique. De toute façon, quand on raisonne en termes d'analyse du discours, on ne peut pas se contenter d'un relevé de marques linguistiques : il faut mettre celles-ci en relation avec des processus de structuration globaux du discours : types* et genres* de discours, scène* d'énonciation, interdiscours*... En d'autres termes, il faut mettre en relation l'étude des marques linguistiques de la modalisation avec les facteurs qui contraignent la situation de communication spécifique du discours considéré.

► Énonciation, Modalité

D. M.

Modalisation autonymique ⇨ Autonymie

Modalité

Le terme de modalité recouvre des notions quelque peu différentes selon qu'il est employé par des logiciens, des linguistes ou des sémioticiens. La logique a été la première discipline à traiter des modalités. La linguistique et la sémiotique s'en démarquent car elles n'ont pas « à faire avec la "vérité" qui intéresse tant le logicien, ou avec la "réalité", autrement dit avec des référents factuels... »

(Coquet 1976 : 64). Les modalités sont des facettes d'un processus plus général de **modalisation**, d'affectation de modalités à l'énoncé, par lequel l'énonciateur, dans sa parole même, exprime une attitude à l'égard du destinataire et du contenu de son énoncé.

EN PHILOSOPHIE ET EN LOGIQUE

Avec J.-L. Gardies, on peut distinguer un sens *étroit* et un sens *large* de la modalité en philosophie. Au sens étroit, « on parle de modalité quand le contenu de la proposition, au lieu de faire l'objet d'une simple assertion, se trouve modifié (c'est-à-dire renforcé ou affaibli), par une idée de *nécessité, impossibilité, possibilité ou contingence* » ; on retrouve ici les modalités *logiques*, dont l'étude a été inaugurée par Aristote. Au sens large, « on qualifie de modale toute proposition dont l'assertion se trouve modifiée par adjonction d'un adverbe *quelconque* ou mise en forme de proposition complétive » (1990 : 1643). C'est le sens étroit qui a été privilégié jusqu'à une date récente.

EN SÉMIOTIQUE

La sémiotique cherche à établir des métacatégories qui correspondent à une structure élémentaire et qui sont organisées en un « appareil formel et logique [qui] aide à répondre aux problèmes cruciaux de l'analyse narrative » (Coquet 1976 : 70). La discussion autour du concept de modalité a tourné autour de savoir s'il est possible d'établir une liste stable de catégories, un classement de celles-ci (taxinomie) et des règles d'ordonnement (syntaxe). On a abouti (Greimas et Courtès 1979) à différentes définitions des modalités du *pouvoir*, du *savoir*, du *devoir*, du *vouloir*, ou *aléthiques* (nécessité / contingence / impossibilité / possibilité), *épistémiques* (certitude / incertitude / improbabilité / probabilité), *déontiques* (prescription / facultativité / interdiction / permissivité), *véridictives* (être / non-être / paraître / non-paraître). La question de l'ordonnement essaie d'établir un ordre d'implication logique entre ces différentes catégories, de savoir si l'ordre d'implication serait *vouloir > savoir > pouvoir > faire* ou *pouvoir > vouloir > savoir > faire*, ou autre ; si le *nécessaire* précède le *possible*, le *certain* le *nécessaire*, l'*obligation* le *certain*, etc., ou l'inverse.

EN LINGUISTIQUE

La prise en compte des modalités est aussi ancienne que la réflexion grammaticale, mais n'a été véritablement problématisée que récemment.

C. Bally (1932) distingue deux dimensions dans tout énoncé : le *modus* et le *dictum*. Le second véhicule un contenu propositionnel et le premier l'attitude du sujet parlant à l'égard de ce contenu, et c'est la « pièce maîtresse de la phrase » (1965 : 36). Mais *modus* et *dictum* ne sont pas toujours explicites. On retrouve pour une part cette idée dans la problématique des actes* de langage, qui distingue le contenu propositionnel et la force illocutionnaire*. À travers la notion de « sujet modal » (distinct du « sujet parlant »), qui assume le point de vue représenté dans l'énoncé, on débouche aussi sur la problématique de la polyphonie*.

Pour A. Culioli, « modalité sera entendu au quadruple sens de (1) affirmatif ou négatif, injonctif, etc., (2) certain, probable, nécessaire, etc., (3) appréciatif : "il est triste que..., heureusement", (4) pragmatique, en particulier, mode allocutoire, causatif, bref, ce qui implique une relation entre sujets » (1968 : 112).

A. Meunier (1974) distingue modalités d'énonciation et modalités d'énoncé. Les premières caractérisent la forme de communication qui s'établit avec l'interlocuteur ; il peut s'agir de la modalité de phrase : interrogative, assertive (ou déclarative) et impérative, et plus largement de la force illocutionnaire des énoncés. Il peut s'agir aussi des adverbes qui portent sur l'énonciation : c'est le cas de « franchement », par exemple dans « Franchement, il a tort » (= « Je te dis franchement : il a tort »). Quant aux « modalités d'énoncé », comme leur nom l'indique, elles ne portent pas sur l'énonciation, mais sur l'énoncé : modalités *logiques* (possible, nécessaire, certain, invraisemblable, obligatoire...), modalités *appréciatives*, ou *évaluatives* (triste, regrettable, souhaitable...). On notera qu'une même modalité peut correspondre à des structures linguistiques très variées qui, en discours, n'ont pas la même valeur : « Il a vraisemblablement échoué » / « Il aura échoué » / « Il est vraisemblable qu'il a échoué » / « Il doit avoir échoué »... sont à peu près synonymes mais impliquent des processus de modalisation très différents. N. Le Querler (1996) propose une classification assez proche. Elle distingue modalités *subjectives* et *intersubjectives*. Les premières sont « l'expression seulement du rapport

entre le sujet énonciateur et le contenu propositionnel » ; les secondes montrent le « rapport établi entre le sujet énonciateur et un autre sujet, à propos du contenu propositionnel ». Les modalités « intersubjectives » concernent des actes comme conseiller, demander, permettre, ordonner... Les modalités « subjectives » recouvrent les modalités épistémiques et appréciatives. Les modalités « épistémiques » sont celles « par lesquelles le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme » (1996 : 64).

La diversité des phénomènes linguistiques pris en compte est considérable : adverbes et locutions adverbiales (*peut-être, heureusement...*), interjections (*hélas !, ouf !*), adjectifs (*souhaitable, certain...*), verbes (*vouloir, devoir...*), intonation (assertive, interrogative...), modes du verbe (subjonctif, indicatif...), temps verbaux (futur, conditionnel...), structures syntaxiques (verbe-sujet...), gloses méta-énonciatives (« si je peux dire », « en quelque sorte »...), décalages énonciatifs de divers ordres (ironie*, discours* rapporté...), signaux typographiques (guillemets*)... Comme un même type de modalité est véhiculé par des marqueurs linguistiques très différents les uns des autres et sont plus ou moins intégrés syntaxiquement dans l'énoncé, les classements en la matière sont très délicats.

► Acte de langage, Appréciation, Autonymie, Hétérogénéité montrée / constitutive, Polyphonie

D. M.

Mode discursif ➡ Régime discursif

Mode d'organisation du discours

Cette notion est définie par P. Charaudeau comme « l'ensemble des procédés de mise en scène de l'acte de communication qui correspondent à certaines finalités (*décrire, raconter, argumenter...*) » (1992 : 635). Il s'agit, pour cet auteur, de distinguer les opérations langagières qui sont mises en œuvre dans chacun des niveaux de compétence* : le niveau situationnel* de reconnaissance des contraintes psycho-socio-discursives de la situation* de communication ; le niveau discursif* des **modes d'organisation du discours** ; le niveau sémiolinguistique de la composition textuelle. Ainsi ne devra pas être confondu le genre d'un texte avec son mode d'organisation. Un texte

publicitaire, scientifique, administratif peut résulter de la combinaison de plusieurs de ces modes d'organisation, ce qui n'empêche pas que parfois un texte se caractérise par la dominance de l'un de ces modes (« narratif » comme le serait un conte, « argumentatif » comme le serait une leçon de mathématique, « descriptif » comme le serait un inventaire).

P. Charaudeau propose de distinguer quatre modes d'organisation du discours : le mode **énonciatif**, le mode **descriptif**, le mode **narratif**, le mode **argumentatif**.

Le mode **énonciatif** permet d'organiser la mise en scène des protagonistes de l'énonciation (*Je, Tu et Il*), leur identité, leurs relations, à l'aide des procédés de modalisation*, également appelés « rôles* énonciatifs » (allocutif*, élocutif*, délocutif*) (1992 : 651). Le mode **descriptif** permet de faire exister les êtres du monde en les nommant et en les qualifiant de façon particulière (*ibid.* : 686). Le mode **narratif** permet d'organiser la succession des actions et des événements dans lesquels ces êtres sont impliqués (*ibid.* : 742). Le mode **argumentatif**, enfin, permet d'organiser les rapports de causalité qui s'instaurent entre ces actions, à l'aide de divers procédés portant sur l'enchaînement et la valeur des arguments (*ibid.* : 814).

► Locutif (acte -), Modalisation, Rôle, Séquence

P. C.

Modèle (lecteur - / auditeur -) ➡ Lecteur

Module conversationnel

Dans le cadre de l'analyse des conversations et autres types d'interactions, **module** peut désigner *une unité constitutive d'un ensemble*, c'est l'emploi qui est fait de ce terme par R. Vion (1992). Il renvoie à *un type d'approche et de théorie* lorsqu'on parle d'approche modulaire des discours, ou de modèle modulaire, comme celui qui est actuellement élaboré par l'École de Genève (Roulet 1991, 1999). À la différence de la conception de J.A. Fodor (1983), le modèle modulaire de l'École de Genève ne postule pas que la modularité est un reflet du fonctionnement de l'esprit humain, mais adopte cette approche comme hypothèse méthodologique adaptée à la description de la complexité de l'organisation du discours.

La notion de module chez R. Vion permet de rendre compte de l'hétérogénéité de toute interaction quant à son type. Le type d'une interaction se définit à partir de son cadre interactif qui correspond en grande partie au rapport de places dominant (complémentarité / symétrie, places inégalitaires / égalitaires, institutionnalisées / occasionnelles) (1992 : 111). Au sein d'une interaction relevant d'un type donné peuvent apparaître des moments relevant d'un autre type : des « modules », par exemple un module conversationnel au sein d'une transaction commerciale. Dans cette conception, ce qui permet de distinguer l'apparition d'un module d'une transformation complète du type de l'interaction est la permanence du cadre interactif.

L'approche modulaire chez E. Roulet (1991, 1999) conduit à l'élaboration d'un modèle rendant compte du fonctionnement de son objet comme d'un système de systèmes. Les **modules** sont ici des systèmes dont le fonctionnement doit pouvoir s'envisager à la fois de façon interne et autonome et dans leurs interrelations régies par des « *métarègles* » (ou règles de couplage), qui éclairent en quoi chaque module trouve sa place et joue un rôle dans le système global (Nolke 1999). Un tel modèle intégrateur cherche à « rendre compte globalement de l'organisation du discours » (Roulet 1999 : 188).

Dans sa formulation actuelle, le modèle distingue les *dimensions* du discours, correspondant aux modules, qui sont au nombre de cinq (syntaxique, lexical, hiérarchique, interactionnel et référentiel), et les *formes d'organisation*, qui peuvent être élémentaires (résultant du couplage des informations issues des modules) ou complexes (résultant du couplage des informations issues des modules et/ou des formes d'organisation élémentaires). Le module hiérarchique, par exemple, définit les catégories et les règles permettant d'engendrer les structures hiérarchiques des discours (il comprend les catégories acte*, intervention, échange*). Les informations issues de ce module couplées avec celles issues du module lexical (informations données par les connecteurs*) et du module référentiel (qui définit les représentations et les structures praxéologiques et conceptuelles des actions, des êtres et des objets) permettent de décrire l'*organisation relationnelle du discours* (relations illocutoires* et interactives). Le couplage des informations issues de cette organisation avec celles issues de modules ou d'autres organisations élémentaires permet de décrire une forme d'organisation complexe (par exemple l'organisation stratégique ou l'organisation topicale).

L'élaboration d'un tel modèle répond à une des critiques les plus récurrentes faites à l'analyse de discours à propos du foisonnement des approches, de la difficulté à les concilier et à articuler leurs résultats. Ce grand modèle intégrateur soulève néanmoins différents problèmes liés en particulier, au niveau de son élaboration, à la complexité de certains des modules et surtout à la difficulté de formuler toutes les règles de couplage articulant les différents modules et formes d'organisation (Roulet 1999 : 256). Au niveau de son utilisation comme outil descriptif, la principale difficulté soulevée par un tel modèle est de parvenir à ne pas le recloisonner en se cantonnant dans une des dimensions, donc à rentabiliser son caractère intégrateur.

► Analyse conversationnelle

V. T.

Moment discursif

Cette expression désigne le surgissement dans les médias d'une production discursive intense et diversifiée à propos d'un même événement (Mai 1968, guerre au Kosovo, intervention russe en Tchétchénie, Coupe du monde de football, Festival de Cannes, crise de la vache folle...), et qui se caractérise par une hétérogénéité* multiforme (sémiotique, textuelle, énonciative).

Un **moment discursif** permet de constituer des corpus* sur d'autres bases que des caractéristiques sociologiques et de recueillir une grande diversité de genres discursifs (Moirand 1999 b : 148) afin d'étudier, par exemple, la diffusion de certaines expressions ou de certains termes du discours politico-médiatique (*épuration ethnique, génocide...*) ou scientifico-politique (*traçabilité, principe de précaution...*), les différents sous-genres convoqués dans l'hyperstructure que constitue une double page d'un quotidien consacrée à ce moment (Adam et Lugrin 2000), les différentes formes d'utilisation de l'intertexte* (Moirand 2001) ou les différents procédés de reformulation* lexicale ou énonciative (Cusin-Berche éd., 2000) qu'on y rencontre.

► Corpus, Dialogisme, Mémoire discursive

S. M.

Monologal / monologique ⇨ Dialogue

Monologique / dialogique

⇨ Dialogisme, Dialogue, Polyphonie

Monologisme ⇨ Dialogisme

Monologue

Le mot **monologue** (comme son doublet d'origine latine « *soliloque* ») est employé dans deux sens nettement différents :

- **Discours non-adressé, si ce n'est à soi-même** (en anglais *self talk*) : le locuteur pense à voix haute, et produit un message dont il est en même temps le seul destinataire, à la faveur d'une sorte de dédoublement du sujet d'énonciation (dédoublement qui peut se concrétiser par l'emploi d'une deuxième personne, car le monologue peut, selon les cas, se formuler en *Je* ou en *Tu* : « Rentre en toi-même, Octave... »). Cette pratique est bien attestée au théâtre : il s'agit là d'une « licence » qui se justifie par la présence du public, auquel le personnage ne peut s'adresser directement (du moins selon les normes dominantes du théâtre occidental), mais qu'il doit toutefois informer de ses états intérieurs (ce qui peut se faire dans le roman grâce aux monologues intérieurs ou aux commentaires du narrateur). Un cas particulier de monologue est l'**aparté**, qui a pour caractéristique principale d'être produit alors que d'autres personnages sont également présents dans l'espace scénique, qu'il s'agit pour le locuteur d'exclure du circuit communicatif (en baissant la voix, mettant sa main devant sa bouche, etc.) ; les apartés sont donc nécessairement brefs (alors que les monologues dramatiques peuvent s'étaler sur de longues tirades), et ils semblent, d'après P. Pavis (1980 : 40), « échapper au personnage ».

En dehors du cas particulier du théâtre, le monologue est dans nos sociétés, selon E. Goffman (1987), l'objet d'un « tabou » : même s'il peut se produire dans certaines circonstances et sous certaines conditions (dont E. Goffman nous propose un inventaire), ce ne saurait être dans la vie quotidienne qu'une exception, un comportement qui, s'il tend à se prolonger ou à se répéter, passe pour pathologique (le langage verbal s'opposant à cet égard à un autre système sémiotique pourtant proche, le chant). Lorsque l'énoncé est produit en présence de témoins, il est parfois difficile de savoir (car les indices sont à cet

égard flous) s'il est auto-adressé ou adressé à autrui. En fait, on a souvent affaire à un **semi-aparté**, qui peut aisément glisser d'un statut à l'autre, sous l'action soit du locuteur lui-même, soit du témoin, qui « se branche » sur l'énoncé monologué en produisant un enchaînement ; exemples de semi-apartés : situations domestiques où chacun vaque à ses activités, mais en présence et sous le regard des autres membres de la famille ; commentaires marmonnés par un employé de la SNCF interrogeant son ordinateur, ou par un client faisant son choix dans la file d'un self-service ; sans parler des divers types d'interjections et d'exclamations décrits par E. Goffman (1987 : chap. 2). Le semi-aparté doit être distingué du **pseudo-aparté**, très fréquent dans la comédie classique (le locuteur feint de « parler à son bonnet », alors que ses propos sont en réalité destinés à un personnage présent), mais également attesté dans la vie ordinaire : il s'agit là d'une forme particulière de **trope* communicationnel** (décalage entre le destinataire apparent et le destinataire réel). Notons que l'on parle aussi d'aparté à propos d'échanges qui se déroulent entre deux ou trois personnes (il ne s'agit plus alors de « *self talk* »), mais au sein d'un groupe conversationnel plus vaste, dont les responsables de l'aparté se détachent pour faire « dialogue à part » (cet emploi du terme partage donc avec le précédent l'idée d'une **exclusion** volontaire de certains membres du cadre* participatif).

- **En un deuxième sens**, étendu mais bien attesté, un monologue est un « long discours d'une personne qui ne laisse pas parler ses interlocuteurs, ou à qui ses interlocuteurs ne donnent pas la réplique » (*Petit Robert* 1991), c'est-à-dire un discours **adressé** (à quelqu'un d'autre que soi-même), mais qui échappe au principe d'alternance des **tours*** de parole.

Le monologue est donc toujours une forme discursive **marquée** par rapport à l'usage « normal » du langage verbal, à savoir le dialogue*.

► Cadre participatif, Dialogue

C. K.-O.

Mot

Le terme **mot** renvoie à plusieurs découpages notionnels. Le sens accordé habituellement à ce terme est fortement imprégné par la tradition **typographique**, qui l'utilise pour désigner un segment gra-

phique (qui peut être composé d'une ou de plusieurs lettres) isolé par des blancs. Cette perception matérielle reposant sur la notion d'unité graphique est associée de manière diffuse, dans l'inconscient des locuteurs, à un sentiment d'unité sémantique qui favorise la relation pré-supposée entre *mot* et *chose*. Dans cette perspective de type lexicographique, le mot est appréhendé comme une unité de texte. Le lexème *mot* recouvre des notions complexes et dissemblables qui impliquent de spécifier, lors de son emploi, l'acception que l'on veut actualiser.

I. EN LINGUISTIQUE

Selon les lexicologues contemporains, l'absence de coïncidence systématique entre mot graphique et unité sémantique doit être prise en compte puisque, comme le souligne M.-F. Mortureux (1997 : 10), « plusieurs mots graphiques peuvent ne former qu'un seul mot linguistique (formes conjuguées des verbes aux temps composés) » et qu'à l'inverse « il arrive aussi qu'un seul mot graphique corresponde à plusieurs unités linguistiques : c'est le cas, par exemple, de toutes les formes conjuguées simples du verbe ». Ainsi, le syntagme *mot linguistique* renvoie à des unités lexicales simples ou complexes telles que « au fur et à mesure » ou « porte cochère » dont certaines unités graphiques indépendantes sont dépourvues d'autonomie sémantique.

Dans une perspective strictement morphologique, D. Corbin propose de distinguer les **mots simples**, « mots dont l'éventuelle structure interne et le sens ne sont pas du tout superposables » (1991 : 459), des **mots complexes**, « mots qui ont une structure interne et un sens au moins partiellement superposable à celle-ci » (1991 : 455-456), ces derniers étant eux-mêmes subdivisés en deux catégories : les **mots complexes construits**, « mots dont la structure morphologique et le sens sont entièrement superposables » (1991 : 458) et les **mots complexes non-construits**, « mots dont la structure interne et le sens ne sont que partiellement superposables » (1991 : 459). Ainsi, D. Corbin classe par exemple *roi* dans la catégorie des mots simples, par opposition à *royal* qui est un mot complexe construit et à *royaume* qui est un mot complexe non construit, parce que « le segment "-aume" qui le termine ne se retrouve nulle part ailleurs avec les mêmes propriétés » (1991 : 13). En revanche, J. Picoche (1992) envisage une tripartition légèrement différente bien que l'on retrouve en premier les **mots simples**

distingués des **mots construits** appelés également **mots dérivés**, lesquels sont différenciés des mots fléchis (type *donnerons*) ; de ce fait, la catégorie *mots simples* inclut les *mots complexes non construits*.

Dans une perspective sémantique, une distinction classique oppose, sur la base d'un critère sémantique, **mots pleins** à **mots-outils**. Les premiers, « même en dehors de tout emploi dans un énoncé, évoquent une réalité », alors que le sens des seconds « n'évoque aucune réalité distincte dans l'esprit des locuteurs » (Mortureux 1997 : 11), différenciation que l'on trouve ailleurs sous d'autres appellations, telles que *lexèmes vs grammèmes*, ou *unités lexicales vs unités grammaticales*.

F. C.-B.

II. MOT ET DISCOURS

À l'articulation du XIX^e et du XX^e siècle, la sémantique lexicale est orientée vers l'étude du *changement*. Pour les philologues, les mots qui ne disent pas le réel mais sa représentation sont de bons témoins des crises de la conscience collective (cf. les enquêtes menées par F. Brunot dans son *Histoire de la langue française*, 1905-1953, toujours utilisée). En 1953, G. Matoré propose une organisation de ce domaine d'étude en l'articulant à la sociologie : « C'est en partant du vocabulaire que nous essaierons d'expliquer une société. Aussi pourrions-nous définir la lexicologie comme une discipline sociologique utilisant le matériel linguistique que sont les mots » (1953 : 50). Il met en avant la notion de **mot-témoin** (un mot qui symbolise un changement social, qui « marque un tournant » [1953 : 66]) et la notion de **mot-clé** (un mot qui exprime de façon synthétique l'époque étudiée, comme *honnêteté* au XVII^e siècle). Ces travaux se poursuivent dans une optique renouvelée par l'apport des sciences du langage avec A. Rey (1989) ; l'Équipe « 18^e-Révolution » (1985-1999) ; M. Tournier (1992), etc.

Sous l'influence du structuralisme, l'intérêt se déplace vers la description *synchronique* des structures du lexique. La signification des mots est ramenée à un petit ensemble de traits différentiels bien définis et stabilisés que l'on dégage en comparant des unités lexicales regroupées à l'intérieur de champs lexicaux. Ces opérations permettent d'établir des relations de synonymie, d'hyponymie, d'antonymie, etc., entre les unités appartenant à un même système (Greimas 1966, Tamba-Mecz 1988). La polysémie est expliquée par des efface-

ments de sèmes et peut donc s'appliquer aussi à l'étude de l'évolution des sens (Martin 1983). B. Quemada (1955), J. Dubois (1962), etc., cherchent alors à articuler les apports de l'analyse sémiotique post-saussurienne et l'intérêt pour les formes lexicales rapportées à des positions historiquement significatives. É. Benveniste (1969) peut leur servir de référence théorique en thématissant la distinction de deux niveaux d'analyse. Le niveau **sémiotique** est le domaine du *signe hors emploi* dont le sens trouve sa fixité dans le rapport qu'il entretient avec les autres signes du même paradigme. Le niveau **sémantique** appréhende *la valeur des mots dans un contexte particulier*, en relation syntagmatique avec les autres éléments de l'énoncé et avec tout l'arrière-fond culturel qui a motivé l'énoncé. On peut dire que l'analyse du discours pour inventorier les sens attestés est conduite à s'intéresser essentiellement aux agencements d'énoncés (le niveau « *sémantique* » d'É. Benveniste) mais elle ne peut échapper à la question de son rapport au niveau « *sémiotique* ». R.L. Wagner (1967) propose une répartition terminologique qui réserve **lexème***, **lexique*** au système, et **vocables***, **vocabulaires*** (ensemble des vocables répertoriés dans des corpus) aux emplois effectifs en discours (Mortureux 1997 : 94 sq. pour une présentation qui s'interroge sur le statut du lexème).

S. B.-R.

III. EN ANALYSE DU DISCOURS

Les recherches concrètes menées en France en analyse du discours relèvent de trois courants principaux :

- **Les études de statistique lexicale**, initiées par P. Guiraud et C. Muller et poursuivies par un groupe basé à l'École normale supérieure de Saint-Cloud, notamment, inventorient au plan quantitatif l'ensemble des vocables que contiennent les corpus. L'hypothèse de base est l'importance de la répétition dans les fonctionnements textuels. Les analyses par ordinateur de M. Tournier dans Bergounioux *et al.* (1982), P. Lafon (1984) ou L. Lebart et A. Salem (1994) comparent des corpus sous l'angle des *choix* et (ce qui est tout aussi important) des *évitements* ; elles révèlent les attirances des formes entre elles, le choix d'une forme entraînant la présence d'une autre forme. Certes, les unités reconnues par l'ordinateur ne correspondent pas aux « *mots* » d'A. Meillet puisque la machine compte aveuglément des groupes de lettres séparés par des blancs. Elle distingue les variantes

paradigmatiques (comme le singulier et le pluriel du substantif *classe*, *classes*, ou les diverses formes de la conjugaison du verbe *classe*, *classe*). Elle regroupe en revanche toutes les occurrences de la forme *classe* : le verbe et le substantif ; les homonymes qui seraient intuitivement traités comme deux unités, et les acceptions polysémiques, que l'intuition considère comme une même unité). Le dispositif de la lexicométrie* n'étudie donc pas directement le sens ; en revanche, les comparaisons entre corpus et les rapports associatifs entre formes éclairent les conditions de fonctionnement du sens.

- **Un deuxième courant s'est plus directement penché sur le fonctionnement qualitatif** de certaines formes lexicales. Il s'intéresse particulièrement aux dimensions conflictuelles du sens et peut se réclamer de M. Pêcheux et de M. Bakhtine. M. Pêcheux donne pour tâche à l'analyse du discours le décodage des interprétations antagonistes qui s'affrontent en fonction des intérêts des différents groupes sociaux : « *Les mots changent de sens selon les positions tenues par ceux qui les emploient* » (Haroche, Henry et Pêcheux 1971). M. Bakhtine et V.N. Volochinov (1977) privilégient l'hétérogénéité* énonciative des formes linguistiques marquant la présence de l'autre dans le discours. L'analyse lexicologique est alors chargée de retrouver la complexité de l'énonciation sous l'apparente répétition des unités lexicales.

- **Un troisième courant se consacre aux processus de lexicalisation*** qui vont de l'invention à la diffusion des termes techniques. Les travaux de P. Guilbert (1965) sont poursuivis par le réseau *Langage et travail* (cf. par exemple, l'approche socioterminologique de F. Gaudin 1993) et par le CÉDISCOR (Beacco et Moirand 1995) qui s'intéressent notamment aux dénominations* révélatrices des hiérarchies professionnelles et aux désignations* mettant en jeu les positions des locuteurs par rapport au savoir.

La dimension performative* est très présente dès ce premier moment de l'analyse du discours : qu'ils soient envisagés comme des armes politiques ou comme des « *outils* », les mots n'apparaissent pas seulement comme des reflets de la réalité : ils la font, ils la façonnent.

S. B.-R.

IV. LES ORIENTATIONS NOUVELLES

Les évolutions récentes s'expliquent par la double influence des approches *ethnométhodologiques**, soucieuses de la construction du sens en discours, et de la sémantique pragmatico-référentielle.

Une partie des lexicologues prennent désormais leurs références philosophiques chez C.S. Peirce ou chez L. Wittgenstein (« Faites-vous enseigner la signification par l'usage », 1986 : 235) plutôt que chez F. de Saussure. En analyse de discours – pour le courant le plus proche des ethnométhodologues –, l'unicité du signe lexical n'est plus postulée : le sens se construit dans l'interaction et imbrique le mot dans les activités pratiques d'acteurs* situées dans des contextes d'action variés. Les significations ne sont pas davantage « antagonistes » comme lorsque M. Pêcheux ou R. Robin travaillaient sur des discours politiques ; elles apparaissent plutôt multiples, et mouvantes. La prise en compte du contexte ouvre sur des méthodes qui explorent des fonctionnements énonciatifs et argumentatifs (Plantin éd., 1993) mettant en jeu l'entier du texte ou qui, même, cherchent à reconstruire les rapports formels et sémantiques qui unissent les énoncés dans l'archive*.

Certains auteurs qui travaillent en histoire ont renoncé à l'entrée par le mot pour privilégier l'étude notionnelle qui rassemble toutes sortes d'énoncés dès lors qu'ils concernent un concept (Koselleck 1990). Le moment où une nouvelle dénomination apparaît n'est plus qu'un moment qui s'inscrit dans un champ d'expériences plus large. Loin d'être abordable par analyse sérielle, le mot fait événement* et l'analyste souligne sa valeur de surgissement lorsqu'un complexe notionnel s'incarne dans un signifiant (cf. l'émergence de la notion-concept de « nation » en 1789 à l'horizon d'une citoyenneté en devenir [Guilhaumou 1988]).

*Par ailleurs, la pragmatique** a modifié les conceptions de la signification dans plusieurs domaines.

- *Premièrement, l'approche des catégories référentielles* a été transformée par les théories des prototypes importées de la psychologie (Kleiber 1990 a pour leur diffusion en France) ; par la théorie des « facettes » qui rend compte de la variation contextuelle (Lakoff 1987 ; Cruse 1986, et Remi-Giraud et Rétaud éd., 1996), ainsi que par les débats autour des théories de la métaphore. Bien qu'elle postule

que les significations dépendent de notre organisation mentale, la sémantique pragmatique a amené les chercheurs qui abordent les représentations comme des objets de discours à s'intéresser aux catégories floues (cf. par exemple les développements de la praxématique* chez P. Siblot 1995 ou J. Barbéris 1998 qui veulent articuler les sédimentations de mises en discours antérieures avec ce qui se joue au moment de l'interaction). L. Mondada (2000) considère pour sa part que ce sont essentiellement les activités en cours qui déterminent la construction des représentations. D'autre part, les travaux sur les relations de coréférence* ont renouvelé les approches discursives en les ouvrant à l'étude des reformulations* (Mortureux 1997 : chap. 7, et Laurendeau 1998 pour une approche de la déformabilité des notions en discours qui s'appuie sur les concepts d'A. Culioli).

- *Deuxièmement, à la suite des travaux d'O. Ducrot*, la signification des « mots du discours » non-référentiels, comme les connecteurs, n'est plus conçue en termes sémiques mais en termes d'instructions pragmatiques (« P mais Q » est ainsi ramené à « De P tirez la conclusion R », « De Q tirez non-R » et « De P mais Q tirez non-R » (Ducrot et al. 1980, Anscombe et Ducrot 1983).

- *Enfin, l'importance des capacités réflexives des sujets* est un thème commun à l'ethnométhodologie et à la linguistique d'A. Culioli ou de J. Authier-Revuz : depuis l'observation des phénomènes d'autonymie* jusqu'aux études sur le discours du dictionnaire (Chaurand et Mazière éd., 1990, Collinot et Mazière 1997). Il s'agit à présent d'un chantier majeur.

S. B.-R.

► Lexème / vocable, Lexicométrie, Paradigme définitionnel / désignationnel, Terme, Terminologie, Vocabulaire / lexicque

N

Narrateur / narrataire ➤ Récit, Sujet parlant

Narration ➤ Récit

Négociation

Une **négociation**, c'est une « série de démarches qu'on entreprend pour parvenir à un accord, pour conclure une affaire » (*Petit Robert* 1991). S'employant aussi bien, avec des nuances variées, dans la langue ordinaire que dans des parlers plus spécialisés, le terme désigne très généralement un *mode rationnel de résolution de conflits*, lequel implique : (1) plusieurs participants (les « négociateurs »), et (2) quelque chose à négocier, qui peut être de nature très diverse. Dans la perspective sociologique qui est la sienne, C. Thuderz (2000) distingue ainsi les négociations portant sur des *objets* (biens, services, salaires, etc.) et les négociations portant sur les *règles* elles-mêmes (négociations constantes dans toutes les sphères de la société du fait de la « plasticité » des règles du jeu social).

En analyse du discours, et plus spécifiquement en analyse des conversations, le terme s'emploie de façon plus ou moins étendue, désignant tantôt un *processus*, tantôt un *type particulier d'interaction* :

- Les expressions « négociation commerciale », « négociation diplomatique » ou « négociation salariale » désignent des types d'interactions dans lesquelles l'activité négociative est en quelque sorte coextensive à l'évènement communicatif global ; interactions à caractère institutionnel, et possédant un *objectif externe* (vente d'une mar-

chandise, résolution d'un conflit entre États), lequel détermine l'ensemble des activités déployées par les interactants (Maynard 1984, ou Firth éd., 1995).

- Mais on parle aussi, plus largement, de **négociations conversationnelles** pour désigner *tout processus interactionnel plus ou moins local, susceptible d'apparaître dès lors qu'un différend surgit entre les interactants concernant tel ou tel aspect du fonctionnement de l'interaction, et ayant pour finalité de résorber ce différend*. Ces négociations peuvent se rencontrer dans toutes sortes de contextes, et concerner toutes sortes d'objets – y compris les ingrédients qui composent la matière même de la conversation, et qui tous sont à quelque titre « négociables » : le « script » général de l'échange, l'alternance des tours* de parole, les thèmes traités, les signes manipulés, la valeur sémantique et pragmatique des énoncés échangés, les opinions exprimées, le moment de la clôture, les identités mutuelles, la relation* interpersonnelle (en particulier l'emploi du *Tu* et du *Vous* et autres termes d'adresse*), etc. (Kerbrat-Orecchioni 2000).

Dans la littérature d'inspiration ethnométhodologique*, ou dans la perspective d'E. Roulet (1985), la notion s'étend jusqu'à recouvrir tous les procédés assurant la gestion collective de l'échange, qu'ils impliquent ou non un désaccord entre les participants. Il semble pourtant préférable de ne parler de « négociation » que lorsqu'il y a à la fois *conflit* et *coopération*, et de considérer que pour qu'il y ait négociation il faut et il suffit : (1) qu'il y ait désaccord initial, et (2) que les sujets en litige mettent en œuvre certains processus de résolution du désaccord, c'est-à-dire qu'ils manifestent un certain désir (réel ou feint) de restaurer l'accord, désir sans lequel on sort d'une logique de négociation pour entrer dans celle du conflit avoué. À partir de ce schéma commun, les négociations conversationnelles présentent des configurations extrêmement diverses, selon : l'objet à négocier, la durée et la « difficulté » de la négociation, les modalités de son déroulement (explicites ou implicites, avec ou sans intervention d'un tiers), les procédés et les techniques mis en œuvre de part et d'autre, ainsi que son issue (car la négociation peut réussir, ou bien échouer).

La notion de négociation est centrale pour l'analyse des conversations, envisagées comme des *constructions collectives*, qui supposent l'établissement entre les participants d'un certain nombre d'accords sur les règles du « jeu de langage » dans lequel ils se trouvent enga-

gés. Or ces accords ne sont pas toujours donnés d'emblée, et c'est seulement au prix d'un *bricolage interactif* incessant que les interactants parviennent à construire ensemble un « texte » un tant soit peu cohérent. Car le fonctionnement des conversations repose sur des règles floues et des normes flottantes. Ce flou des règles rend nécessaires les négociations, mais on pourrait dire aussi : ce flou est nécessaire pour permettre les négociations, c'est-à-dire l'adaptation tâtonnante à l'autre, et aux particularités de son univers cognitif et affectif – pour permettre, en un mot, l'*intersubjectivité*.

► **Argumentation, Conversation, Ethnométhodologie, Interaction**

C. K.-O.

Néologie

Ce terme désigne le processus continu de formation des nouvelles unités lexicales (mots ou combinaisons) d'une langue. L'importance quantitative du phénomène, ainsi que sa visibilité par les utilisateurs de la langue, ont amené à en faire une étude spécifique séparée des autres aspects du changement linguistique.

Si la **néologie** est bien un processus continu lié à la nécessité de dénommer les nouveaux concepts et les nouvelles réalités, elle s'effectue à des rythmes variables ; de plus, présente à la conscience des sujets, elle est soumise à leur évaluation. Ainsi, à l'époque de la Pléiade, la néologie (on parle alors d'« illustration ») est recommandée pour le français, qu'il s'agit de constituer en langue, et s'effectue d'une manière volontariste par les écrivains et savants. Un siècle plus tard, lorsque le français est considéré comme ayant atteint son état de perfection, elle est proscrite. C'est au XVIII^e siècle que la néologie reprend ses droits (« néologie » apparaît en 1726, « néologisme » en 1735), avec l'arrivée de nouveaux concepts et le développement des sciences.

DIVERS TYPES DE NÉOLOGIE

On distingue traditionnellement la néologie **de sens et de forme**.

Dans la néologie de sens, un signifiant existant se voit pourvu d'un nouveau sens par trope* (métaphore, métonymie, catachrèse...).

Dans la néologie de forme, un nouveau signifiant est créé :

- par utilisation des *ressources propres du système de la langue*, de sa créativité lexicale (dérivation, composition, troncation, mots-

valises – la siglaison étant une troncation spécifique –, syntagmes). Toutes les possibilités de la langue ne sont pas utilisées de la même manière, on note ainsi, selon les domaines, une exploitation systématique des racines grecques et latines (médecine, pharmacie), une néologie syntagmatique... l'apparition de structures néologènes (« SDF », « sans-papiers », « sans-droits »...);

- par création d'un *signifiant radicalement nouveau* : c'est ce qui se passe souvent dans le domaine de la création des noms de marques et de modèles. La dimension mondiale du marché amène alors souvent les entreprises à choisir, en s'aidant des ressources informatiques, les signifiants les plus « universels » ;

- par *emprunt* à une autre langue, avec ou sans « naturalisation » : c'est évidemment l'anglais qui actuellement constitue la source la plus importante. Éventuellement, c'est un sens qui peut être emprunté dans le cas des faux amis. Ce sont souvent les emprunts qui sont les plus condamnés par les puristes.

NÉOLOGIE ET DISCOURS

Phénomène temporel, le néologisme n'existe pas en soi, *mais dans sa production et/ou sa reconnaissance en discours* par une sorte de sentiment néologique. On distinguera l'hapax, évènement nouveau et unique, du néologisme, qui est un hapax en cours de diffusion. En discours, le néologisme fait partie des mots « qui ne vont pas de soi », qui font l'objet d'une glose (présence de guillemets, traduction, glose métalinguistique : « comme on dit aujourd'hui »...) et l'on peut dire que ce sont ces gloses qui sont souvent néologènes. Quant aux compositions syntagmatiques (« différentiel d'inflation », « plan de carrière »...), c'est en discours qu'on repérera leur plus ou moins grande tendance au figement*, donc leur passage du statut de syntagme descriptif à celui de syntagme dénommatif.

C'est sans doute dans les domaines de *l'activité scientifique, technique et économique* (désignation des acteurs, processus, machines, produits, concepts) que l'activité néologique est la plus importante aujourd'hui, les nécessités de la communication et du commerce requérant des actions de régulation spécifiques. Enfin, on peut repérer une néographie importante par transgression des normes traditionnelles de l'écriture dans le domaine et sous l'influence des nouvelles technologies : ainsi dans les emplois des majuscules et

minuscules (« iMac », « TotalFina »), dans l'utilisation de @. La désignation des nouvelles réalités s'effectuant en divers lieux, divers néologismes peuvent entrer en concurrence momentanée ou se constituer en variables (*e-mail*, *mèle*, *courriel*).

On oppose souvent **néologisme** et **archaïsme** ; cependant si un terme ou un emploi réputé archaïque se répand, il devient un néologisme.

► Figement, Mot, Terminologie, Vocabulaire / lexique

B. G.

Norme

Terme hautement polysémique et non spécifique aux sciences du langage : on parle de **normes** sociales, de normes comportementales. C'est une notion très discutée et au centre de nombreux débats sur la nature des langues et leur relation à la société. Les différentes acceptions contemporaines sont, à des degrés divers, redevables de la conceptualisation qu'en a donnée le sociologue É. Durkheim au début du ^{xx}e siècle. On considère qu'aucun fait social ne peut échapper à la contrainte sociale, la déviance présupposant l'existence d'une norme préalable.

NORME ET RÈGLE

On distinguera entre **norme linguistique** et **règle linguistique**. La notion de « norme » renvoie au rapport que les sociétés entretiennent avec les langues et leurs usages. Dans le cadre de la grammaire générative, on dira que la conscience normative des locuteurs leur fait émettre des jugements d'**acceptabilité** : pour certains locuteurs, la construction relative dite « populaire » « Voilà la copine *que* j'te cause » est acceptable, pour d'autres non.

La notion de « règles » renvoie à des phénomènes *internes* au fonctionnement des langues et désigne le fait que toute langue obéit à des organisations spécifiques aux plans phonétique, morphologique et syntaxique ; à ce titre, on peut porter des jugements de **grammaticalité** et dire que « je le y vais » est a-grammatical (énoncé précédé d'un astérisque).

EN LINGUISTIQUE

Il existe toujours plusieurs façons de parler une même langue et donc plusieurs normes correspondant aux différents usages.

A. Martinet (1974) distingue entre la norme **descriptive** et la norme **prescriptive**. *D'un point de vue descriptif* (point de vue du linguiste), différentes normes de réalisation d'une même langue coexistent nécessairement : le parler des paysans et celui des politiciens ne suivent pas les mêmes normes. La norme des puristes ou des grammairiens ne constitue qu'une d'entre elles. Les énoncés « j viens pas » vs « je ne viens pas » ou « i rentre dans sa voiture » vs « il entre dans sa voiture » sont tous des réalisations régulières du système du français.

Mais, *d'un point de vue prescriptif* (point de vue du grammairien), ils ne s'équivalent pas, seuls les seconds étant évalués comme corrects, standard, normés. La norme prescriptive choisit, parmi tous les usages d'une langue, ceux d'entre eux réputés corrects, le « bon usage ». Elle le fait au nom d'arguments divers reposant sur l'étymologie, le sentiment du beau linguistique, la filiation avec d'autres langues (en particulier le latin), la légitimité des locuteurs ou des scripteurs (essentiellement les « bons auteurs »).

L. Hjelmslev (1968) propose une conception différente, organisée selon une triple distinction entre le « système » (ou schéma), la « norme » et l'« usage » : la norme y est une construction abstraite opérée à partir de l'étude des usages empiriques.

EN SOCIOLINGUISTIQUE

La linguistique variationniste conçoit les langues comme formées à la fois de zones sans variation et de zones avec variation. Dans les zones sans variation, il ne peut y avoir coexistence de plusieurs normes de réalisation ; en conséquence il ne peut y avoir de norme prescriptive. Par exemple, un énoncé comme « je le te donne » ne relève d'aucune norme du français, il est hors du système, il est a-grammatical. Dans les zones avec variation, la norme prescriptive peut s'appliquer. C'est ainsi que « je suis tombé » est réputé correct et « j'ai tombé » est incorrect. Pourtant, on constate que tous les faits de variation ne sont pas nécessairement assortis de jugements sociaux. Par exemple, on peut dire indifféremment « c'est les devoirs qu'a faits Antoine », « c'est les devoirs qu'Antoine a faits ».

La standardisation des langues, la planification linguistique consistent à doter les États de moyens de choisir et d'ériger au rang de norme une façon de parler ou une langue qui deviennent la norme standard de référence. Ces moyens sont l'écriture des langues, la **grammatisation** des langues (Auroux 1994), c'est-à-dire l'établissement de dictionnaires, les dispositifs réglementaires et administratifs comme les Académies, les offices de terminologie, et enfin l'ensemble des moyens éducatifs.

La situation historique de la standardisation, de la grammaticalisation et de l'enseignement du *français* fait certainement de cette langue un cas d'espèce où la norme prescriptive joue un rôle particulièrement puissant : la variation sociolinguistique y est peu tolérée, l'évolution de la langue y est très encadrée et surveillée, la norme écrite littéraire reste très puissante, entre autres par le biais de la scolarisation. Ceci a amené des linguistes, en particulier F. François, à parler de **surnorme**.

EN ETHNOGRAPHIE* DE LA COMMUNICATION

On distingue dans cette théorie entre l'acquisition des langues et celle des systèmes de communication : apprendre à parler une langue, c'est apprendre à la fois les règles linguistiques et les règles qui gouvernent la communication dans une société donnée. On parle alors de **normes de communication** : par exemple, savoir quelle langue employer selon les situations sociales, savoir quand se taire, savoir quel système d'adresse utiliser en fonction de son interlocuteur.

DANS L'ENSEIGNEMENT

Les institutions scolaires sont, *a priori*, les lieux de transmission et d'apprentissage de la norme prescriptive. La confrontation entre la norme standard et les différentes normes de réalisation, en particulier, pour la France, la variété dite du « français des jeunes », pose de nombreuses questions qui demeurent en débat. Il s'agit de savoir quel français enseigner, quelle tolérance avoir à l'endroit d'autres normes et de la variation sociolinguistique, quelle place faire aux variétés orales par rapport à l'écrit, et quelle place faire aux variétés non-littéraires de l'écrit.

► Prescrit

J. B.



Objection

On peut tenter de définir l'**objection du point de vue des contenus**, comme l'expression d'une opposition argumentative du type de la réfutation*, mais plus locale, moins radicale, par le biais d'un argument faible : objecter, c'est « faire obstacle », réfuter, c'est abattre. On peut présenter des objections contre tous les types d'argumentation, qu'elles tendent à faire croire ou à faire faire.

L'objection et la réfutation ont essentiellement des **statuts interactionnels différents**. D'une part, objecter c'est présenter un argument n'allant pas dans le sens de la conclusion du partenaire de dialogue tout en maintenant cette conclusion implicite, par exemple en soulignant une conséquence négative de la proposition qu'il défend : « Mais si on construit la nouvelle école ici, les élèves auront des déplacements trop longs ». D'autre part, celui qui réfute prétend *clôre* le débat ; celui qui objecte maintient le dialogue *ouvert* ; son argument est en quête de réponse, il se présente comme accessible à la réfutation. L'**éthos*** et les états émotionnels affichés lors de ces deux opérations ne sont pas les mêmes : à la réfutation sont associées agressivité et fermeture ; à l'objection, esprit de mesure, dialogue et ouverture.

Dans une situation où L₁ propose le discours D et L₂ lui oppose un contre-discours CD prétendant réfuter D (ou bien L₁ imagine qu'on pourrait dire que CD), si L₁ fait allusion à ce contre-discours (prolepse), alors il le désigne *non pas comme une réfutation mais comme une objection* : « On pourrait objecter que (reprise de CD) » ; « bien que (reprise de CD) ». Cette objection sera traitée sous la modalité de la concession*.

► Concession, Réfutation

C. P.